



**MES AVANTAGES  
DESJARDINS**

**RAPPORT ANNUEL 2014  
MOUVEMENT DESJARDINS**



Coopérer pour créer l'avenir

## TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente .....	1
Mission, vision, valeurs .....	2
Faits saillants corporatifs .....	3
Rapport de gestion .....	15
États financiers combinés .....	105
Gouvernance d'entreprise .....	189
Principales composantes et filiales .....	207
Glossaire .....	208

### SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec  
100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada  
Téléphone : 418 835-8444  
Sans frais : 1 866 835-8444  
Télécopieur : 418 833-5873

### Notes au lecteur

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Marketing, Communications et Coopération, Mouvement Desjardins (vice-présidence Marque et Communications marketing) et la première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



## EN 2014, NOUS AVONS PROGRESSÉ À L'ÉGARD DE TOUS NOS AXES STRATÉGIQUES

En 2014, le Mouvement des caisses Desjardins a maintenu le cap sur la réalisation de son Plan stratégique tout en réalisant une solide performance financière. Ainsi, nos excédents de 1,593 G\$ sont en légère hausse par rapport à ceux de 2013. Nos revenus d'exploitation ont connu une augmentation de 5,9 % et notre actif atteignait 229,4 G\$ au 31 décembre, soit une hausse de 8,2 %.

Toujours au 31 décembre, le ratio de fonds propres de la catégorie 1a du Mouvement se situait à 15,7 % et son ratio du total de fonds propres était de 17,9 %. Nos ratios de capital demeurent parmi les meilleurs de l'industrie. Ils sont d'ailleurs au nombre des éléments qui nous ont valu d'être classés, par l'agence financière Bloomberg, au deuxième rang mondial des institutions financières les plus sûres du monde, et au premier rang en Amérique du Nord.

### NOUS CONTINUONS À FAIRE ÉVOLUER NOTRE REDDITION DE COMPTES

Nous continuons, dans le rapport annuel 2014 du Mouvement Desjardins, à progresser dans notre conformité à la quatrième génération de directives de la Global Reporting Initiative GRI (G4).

L'une de celles-ci a trait à la consultation des parties prenantes pour la détermination des indicateurs devant servir à la reddition de comptes. Or, les plus de 7 millions de membres et clients que nous servons sont notre partie prenante la plus importante. En vertu de notre démocratie représentative, leur présence est assurée sur toutes les instances du Mouvement Desjardins. Leurs représentants élus y sont en effet largement majoritaires. Par l'intermédiaire de ces derniers, nos membres ont ainsi voix au chapitre tant en ce qui concerne la définition des orientations du Mouvement que la reddition de comptes sur ses résultats et ses réalisations.

### NOTRE GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF EST MODERNE ET EFFICACE

Avec le service et la croissance, l'efficacité est l'un des trois piliers de notre Plan stratégique. En 2014, nous avons beaucoup travaillé à accroître notre efficacité et notre agilité. Nous avons ainsi accéléré la cadence de l'implantation des différentes solutions d'affaires qui visent l'évolution et la transformation de nos caisses. Le Centre de services partagés assume pour sa part un nombre croissant de fonctions de nature administrative pour les caisses.

Nous avons aussi continué à optimiser les services très prisés que nous offrons sur le Web, les tablettes électroniques et les téléphones intelligents. Nous avons notamment lancé Hop-ép@rgne, un outil d'épargne instantanée, ainsi que le paiement mobile. L'ouverture, à Montréal, d'un premier centre 360d destiné aux étudiants et aux jeunes adultes met aussi la technologie de pointe au service d'une expérience renouvelée.

### NOTRE GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF MET L'ACCENT SUR LE SERVICE

Ces différentes transformations ont une constante : servir toujours mieux nos membres et nos clients. Il s'agit là de notre orientation stratégique la plus fondamentale.

Dans nos caisses et nos divers secteurs d'activité, nous avons introduit de nombreuses mesures pour stimuler l'amélioration continue. Le désir d'offrir aux membres des caisses une expérience distinctive nous a aussi amenés à bonifier la liste des Avantages membre Desjardins. Ainsi, par exemple, les jeunes âgés de 25 ans et moins dont l'auto est assurée chez Desjardins Assurances reçoivent une remise de 50 \$ annuellement tout en bénéficiant aussi, gratuitement, de l'Assistance routière Desjardins.

Le Mouvement Desjardins a joint en 2014 le club sélect des 50 employeurs de choix au Canada. Cela témoigne du fait que notre milieu de travail est à la fois attrayant, stimulant et riche en perspectives de carrières.

### NOTRE GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF EST EN CROISSANCE

La croissance, qui est l'une des grandes orientations qui nous guident, passe notamment par notre volonté de servir encore plus de membres et de clients. C'est ce que nous permet de réaliser, notamment, notre plan de développement pour le Grand Montréal.

L'acquisition des activités canadiennes de la mutuelle d'assurance américaine State Farm, au début de 2015, représente aussi un grand pas en avant sur ce plan. Un réseau de près de 500 agences servant plus d'un million de clients vient ainsi de se joindre à nous. Graduellement, nous allons pouvoir offrir plus largement les produits et services de la gamme Desjardins en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes également très fiers du grand succès qu'a obtenu le deuxième Sommet international des coopératives. Près de 3 000 participants en provenance du monde entier se sont réunis à Québec en octobre sous le thème de l'innovation. Cet événement, que nous organisons en collaboration avec l'Alliance coopérative internationale, encourage la conclusion de nouveaux partenariats d'affaires entre coopératives et la montée en influence de leur modèle d'affaires.

Au sein du mouvement coopératif mondial, nous sommes décidés à jouer un rôle croissant dans un monde qui fait face à de grands défis. Par leur vision à long terme et leur recherche d'équilibre entre l'économie, la société et l'environnement, nos entreprises collectives sont autant de vecteurs de développement durable et de prospérité.

### NOS RÉALISATIONS SONT LE FRUIT D'UN EFFORT COLLECTIF

Je veux en terminant remercier nos membres et nos clients pour la confiance qu'ils nous accordent. Je remercie également tous les dirigeants, les gestionnaires et les employés du Mouvement qui sont à la source des nombreuses réalisations de la dernière année.

En continuant d'axer nos efforts sur le service, la croissance et l'efficacité, je suis convaincue que nous ferons encore progresser le Mouvement Desjardins à l'avantage de nos membres et de nos clients. Ceux d'aujourd'hui et ceux des générations à venir.

**Monique F. Leroux**, C.M., O.Q., FCPA, FCA  
Présidente et chef de la direction  
Mouvement des caisses Desjardins

# UNE MISSION DISTINCTIVE, UNE VISION MOBILISATRICE ET DES VALEURS COOPÉRATIVES FORTES

---

## MISSION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

## VISION

Le Mouvement Desjardins, en s'appuyant sur sa position de premier groupe financier coopératif du Canada, vise à inspirer confiance dans le monde par l'engagement des personnes, sa solidité financière et par sa contribution à une prospérité durable.

## VALEURS

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

# FAITS SAILLANTS 2014

## DESJARDINS, C'EST D'ABORD DES GENS

- Plus de 7 millions de membres et clients particuliers et entreprises\*
- 4 958 dirigeants élus
- 45 966 employés

### C'EST AUSSI DE BONNES ASSISES FINANCIÈRES

- un actif de 229,4 G\$
- des excédents de 1 593 \$
- un ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 %
- des revenus d'exploitation de 12 654 M\$

### C'EST UNE INSTITUTION TOUJOURS PROCHE ET ACCESSIBLE

- Les 360 caisses Desjardins au Québec et en Ontario offrent leurs services par l'entremise de :
  - 805 points de service Desjardins
  - 2 225 guichets automatiques
  - 44 centres Desjardins entreprises
- Avec les caisses et ses filiales, Desjardins offre une gamme complète de services financiers aux personnes et aux entreprises partout au Canada par un réseau d'établissements et de plateformes virtuelles.
- Desjardins est aussi présent dans plus de 30 pays en développement et en émergence grâce à Développement international Desjardins.

**215 000** ABONNÉS  
AUX PAGES DU MOUVEMENT ET  
À CELLES DES CAISSES SUR FACEBOOK

### AUSSI DANS LES RÉSEAUX SOCIAUX

- 215 000 abonnés aux pages du Mouvement et à celles des caisses sur Facebook
- 1 800 000 visionnements sur YouTube
- 15 000 abonnés sur Twitter
- 39 000 abonnés sur LinkedIn
- Une présence accrue sur Pinterest et Instagram

156 caisses sont présentes sur Facebook. Chaque mois, plus de 1,1 million de personnes voient du contenu des pages Facebook de Desjardins.

## DESJARDINS, 2<sup>E</sup> INSTITUTION FINANCIÈRE LA PLUS SOLIDE AU MONDE

En 2014, le Mouvement Desjardins est passé du 13<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> rang du classement World's 20 strongest banks de l'agence financière Bloomberg.

## 2<sup>E</sup> COOPÉRATIVE LA PLUS DURABLE

Le Mouvement Desjardins s'est classé au 2<sup>e</sup> rang des coopératives les plus durables selon le magazine torontois Corporate Knights en plus de figurer au 5<sup>e</sup> rang parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada.

## MÉDAILLE D'OR POUR LES CENTRES DE CONTACTS AVEC LA CLIENTÈLE

Les centres de contacts avec la clientèle (entreprises, particuliers et caisses) des Services de cartes et Monétique ont remporté la médaille d'or décernée par The Global Association for Contact Center & Customer Engagement Best Practices, volet Amériques.

## PRIX NOVAE DE L'ENTREPRISE CITOYENNE 2014, CATÉGORIE MOBILITÉ

Les prix Novae de l'Entreprise citoyenne ont récompensé le programme de transport alternatif « En mouvement autrement! » de Desjardins, pour ses retombées positives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de la santé des employés.

## DOUBLE RÉUSSITE EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

Desjardins s'est qualifié pour une 3<sup>e</sup> année consécutive en matière de placements garantis liés aux marchés (PGLM). Il a obtenu 2 prix de l'organisme Structured Retail Products soit :

- Best Sales, Canada
- Best Sales, Canada – GICs.

**Bloomberg**

**Corporate Knights**



LES PRIX NOVAE  
DE L'ENTREPRISE  
CITOYENNE | 2015



\* Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

# DES PRODUITS ET SERVICES À L'AVANTAGE DE NOS MEMBRES ET CLIENTS

## INNOVATIONS EN LIGNE POUR SIMPLIFIER LA VIE

### OPTER POUR L'ÉPARGNE AVEC HOP-ÉP@RGNE!

Simple à utiliser, l'outil d'épargne instantanée Hop-Ép@rgne permet de faire un virement dans un compte Ép@rgne à intérêt élevé et de réaliser ses projets (voyage, achat, etc.) avec l'argent épargné.

Depuis son lancement en avril, quelque 43 000 membres ont ouvert un compte Ép@rgne à intérêt élevé par l'entremise de Hop-Ép@rgne, pour un **total épargné de plus de 30 M\$**.

### PAYER EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC SON TÉLÉPHONE INTELLIGENT

Les titulaires d'une carte Visa Desjardins peuvent régler leurs achats courants au moyen de leur appareil mobile chez un grand nombre de marchands. Il suffit de tenir le téléphone près du terminal de paiement du marchand et de le garder immobile quelques secondes pour payer.

Ce service est offert par l'entremise des réseaux de Bell Mobilité, de Rogers<sup>MC</sup> Communications, de Virgin Mobile Canada et de TELUS Communications.

### FAIRE UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE EN 30 SECONDES

Les personnes assurées en vertu des régimes d'assurance de Desjardins peuvent faire une demande de remboursement (réclamation) en 30 secondes ou moins grâce à Réclamation 360°.

Offerte pour les produits Apple<sup>MD</sup> (iPhone, iPad et iPod touch) et Android<sup>MC</sup> (téléphones intelligents et tablettes), Réclamation 360° permet notamment de :

- faire le suivi des réclamations mobiles et des remboursements les plus récents ;
- voir le solde du compte de frais de santé.

De mars à décembre 2014, 22 528 téléchargements ont été enregistrés avec cette nouvelle fonctionnalité.

### DE L'AIDE TOUJOURS ACCESSIBLE GRÂCE À L'ASSISTANT ACCÈS

L'Assistant AccèsD, un nouvel outil d'aide contextuelle, est toujours disponible en cas de besoin pour toute question en cours d'opération lorsque le membre effectue l'une des trois opérations suivantes :

- Paiement de factures
- Virement entre personnes Desjardins
- Virement Interac<sup>MD</sup>

### LES SERVICES D'ASSISTANCE GRATUITS

Desjardins offre gratuitement, à l'ensemble de ses membres particuliers, les services d'assistance suivants :

- Assistance vol d'identité
- Assistance succession
- Assistance voyage
- Assistance routière \*

\* L'assistance routière est offerte gratuitement aux membres de 25 ans ou moins, qui résident au Québec et qui détiennent une assurance auto avec Desjardins Assurance ou La Personnelle Desjardins<sup>MD</sup>.

## PRODUITS POUR RÉALISER SES PROJETS DE VIE

### L'ESPACE 360d : POUR AIDER LES 18-30 ANS À RÉALISER LEURS PROJETS

Les étudiants et les jeunes travailleurs de 18 à 30 ans disposent d'un nouveau centre de services financiers situé près du campus de l'Université de Montréal, où ils trouvent des îlots thématiques consacrés à leurs projets, comme :

- Financer ses études
- Partir en voyage
- Acheter une première voiture
- Entrer sur le marché du travail

Des conseillers aux profils variés les accueillent et des technologies modernes sont à leur disposition. Il s'agit d'une première dans le secteur financier en Amérique du Nord.

### INVESTIR DANS UNE HABITATION PLUS ÉCOLOGIQUE

Grâce à l'Offre habitation verte, les personnes qui désirent acheter une maison neuve ou faire des rénovations écologiques peuvent profiter d'une offre complète comprenant :

- une remise en argent
- des rabais
- des gratuités
- une tarification avantageuse
- et plusieurs autres avantages.

## NOUVEAUTÉS POUR LES ENTREPRENEURS

### TROUSSE DE DÉMARRAGE EN LIGNE

Les membres qui démarrent une entreprise ou dont l'entreprise est en activité depuis moins d'un an et qui détiennent un forfait *SimpliciD* jumelé à un forfait Solutions Libre-Affaires peuvent bénéficier de la **Trousse de démarrage** qui comprend des produits et services, des rabais et un service d'accompagnement.

### MONETICO MOBILE, UNE NOUVELLE SOLUTION DE PAIEMENT SÉCURITAIRE POUR LES COMMERÇANTS

Grâce à Monetico Mobile, les ostéopathes, les plombiers, les livreurs à domicile, etc., peuvent accepter les paiements par carte de crédit au moyen d'un lecteur de cartes connecté à leur téléphone intelligent ou à leur tablette. Une façon sûre et efficace d'accepter les paiements de leurs clients.



# SOLIDAIRE ET ENGAGÉ

## LES VALEURS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION GUIDENT NOS ACTIONS

Des partenariats stratégiques avec des organismes du milieu nous permettent d'outiller les personnes qui en ont besoin dans leurs décisions financières et, le cas échéant, d'encadrer un financement adapté à leur situation.

## LES FONDS D'ENTRAIDE DESJARDINS

Les Fonds d'entraide Desjardins soutiennent une approche de planification des finances personnelles qui permet aux personnes qui en bénéficient de combler des besoins essentiels immédiats tout en demeurant responsables du remboursement du prêt qui leur a été consenti.

### RÉSULTATS 2014

Caisses participantes	58,0 %
Nombre de prêts consentis	608
Sommes prêtées	381 565 \$

## DEUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT DESTINÉS AUX ENTREPRENEURS

Le programme **CRÉAVENIR** est un programme de financement qui vient soutenir les jeunes exclus des services financiers traditionnels qui désirent lancer leur entreprise.

### RÉSULTATS 2014

Caisses participantes	22,0 %
Montant des prêts	591 216 \$
Montant des subventions	201 589 \$

Le **Microcrédit Desjardins aux entreprises** est un programme offert aux microentrepreneurs et aux travailleurs autonomes exclus des services financiers traditionnels afin de les soutenir dans le démarrage ou la consolidation de leur entreprise.

### RÉSULTATS 2014

Caisses participantes	29,7 %
Financement octroyé	363 589 \$

# COOPÉRATION ET ÉDUCATION

## SOMMET INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES

Le Sommet international des coopératives 2014 a réuni plus de 2 600 participants et 214 conférenciers en provenance de 93 pays. Le Sommet a non seulement permis de renforcer la crédibilité du mouvement coopératif mondial, mais il a aussi permis de documenter, par des études et des recherches rigoureuses, plusieurs aspects de ce modèle d'affaires.

## LANCEMENT DU LIVRE CARNET DE RENCONTRES

Le livre Carnet de rencontres, publié en versions imprimée et électronique, regroupe les propos de 20 leaders du monde coopératif du Canada et d'ailleurs. Ces leaders y partagent ce qui les a conduits à s'engager dans le monde coopératif, leur définition personnelle de la coopération, ainsi que leurs défis actuels et les rêves qu'ils entretiennent pour les coopératives et mutuelles.

## COOPMOI : NOTRE ENGAGEMENT EN ÉDUCATION ET EN COOPÉRATION

Le programme Coopmoi met de l'avant les nombreuses actions réalisées pour nos membres, nos clients et le grand public, tout en mettant en lumière l'importance que nous accordons à la coopération, à l'éducation et à l'éducation financière.

### FAITS SAILLANTS DE 2014

- Depuis 2011, un montant équivalant à 1 % de nos excédents est investi afin de soutenir ou d'améliorer les initiatives liées à ce programme.
- On dénombre 500 000 visites depuis la mise en ligne de la section Coopmoi dans Desjardins.com.

### UN NOUVEL ESPACE POUR DIALOGUER AVEC VOUS

Le Laboratoire d'innovation, dans la section Coopmoi de Desjardins.com, est une première du genre dans le secteur des institutions financières canadiennes. Il nous permet :

- de consulter nos membres lors de la conception de nouveaux produits, services ou applications qui leur sont destinés ;
- d'avoir une rétroaction rapide pour nous aider à améliorer les solutions déjà mises en œuvre.

Les membres peuvent aussi participer à des sondages, tester des nouveautés et donner leurs impressions sur différents sujets.

## L'ÉDUCATION, UNE PRIORITÉ POUR LA FONDATION DESJARDINS

En 2014, la Fondation Desjardins a remis 729 bourses, prix et dons au Québec et en Ontario, pour une aide financière totale de 1 349 900 \$.

### CAMPAGNE D'ENTRAIDE DESJARDINS – PLUS DE 547 000 \$ RECUEILLIS

Les employés, les dirigeants et les retraités de Desjardins ont participé très activement à la 3<sup>e</sup> Campagne d'entraide Desjardins réalisée au profit de Centraide et de la Fondation Desjardins.

### UN FONDS POUR SOUTENIR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

En 2014, 80 % des sommes récoltées dans le cadre de la Campagne d'entraide ont été investies dans un fonds visant à soutenir la persévérance scolaire. La Fondation désire ainsi appuyer des projets d'envergure, dont la portée agit en amont des problèmes susceptibles d'engendrer le décrochage scolaire.

## PRÉPARER LES JEUNES ADULTES À PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS FINANCIÈRES

Le programme « Mes finances, mes choix<sup>MC</sup> » vise principalement les jeunes adultes de 16 à 25 ans qui, grâce au parcours éducatif proposé, sont en mesure de faire des choix de consommation éclairés et responsables, en tenant compte de différentes options.

Quelques-uns des résultats 2014 du programme « Mes finances, Mes choix »

- 4 575 participants uniques
- 68 caisses participantes
- 14 partenaires communautaires et 3 cégeps engagés

## PLUS DE 79 M\$ INVESTIS DANS DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Bon nombre de programmes de formation et d'éducation pour les dirigeants élus, gestionnaires et employés sont offerts par l'Institut coopératif Desjardins (ICD). Cette université d'entreprise procure un milieu d'apprentissage continu axé sur les enjeux et besoins prioritaires du Mouvement. C'est aussi un centre de transmission du savoir en matière de **coopération et d'éducation**.

En 2014, Desjardins a investi quelque **79 M\$** dans des activités de formation et de développement des personnes, ce qui correspond à **2,91 %** de sa masse salariale.

# VITALITÉ DES COLLECTIVITÉS

## 82,3 M\$

VERSÉS EN DONNS ET COMMANDITES

## DONNS, COMMANDITES ET PARTENARIATS PHILANTHROPIQUES

Le Mouvement Desjardins s'est démarqué encore cette année par son engagement dans les collectivités en versant quelque **82,3 M\$** au moyen de dons, de commandites, de partenariats philanthropiques et de bourses. Ce montant inclut les **34,8 M\$** qui ont été versés par le Fonds d'aide au développement du milieu.

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Desjardins contribue directement et indirectement au développement socioéconomique des collectivités dans l'ensemble du territoire québécois, au Canada et dans le monde, notamment par :

- son activité économique de proximité avec son vaste réseau de distribution et par la déconcentration de ses activités ;
- le soutien au développement des entreprises et à l'emploi dans les régions ;
- son engagement dans la réalisation de la mission d'organismes voués à la transition vers une économie plus verte.

### RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2014	2013	2012
Impôts sur le revenu	434 \$	439 \$	428 \$
Impôts indirects	1 044	960	817
Salaires versés	2 638	2 541	2 396
Avantages sociaux	562	584	634

## L'ENTREPRENEURIAT

Plusieurs programmes sont destinés à soutenir les entrepreneurs dans le développement de leur entreprise. Ces programmes revêtent différentes formes :

- investissements en capital de développement qui proviennent principalement de Capital régional et coopératif Desjardins ;
- programmes d'aide à la relève agricole, comme le Prêt Relève agricole Desjardins ;
- Prix Desjardins Entrepreneurs.

### INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT PAR DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE EN 2014

Investissements (au coût) en capital de développement au Québec	875 M\$
Investissements (au coût) dans des coopératives ou d'autres entreprises situées dans les régions ressources	270 M\$
Investissements (au coût) en capital de développement dans des régions dévitalisées du Québec	9 M\$
Nombre d'entreprises, de coopératives et de fonds appuyés au Québec	420

# QUELQUES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

## LES FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Les fonds d'aide au développement du milieu (FADM) sont une illustration concrète de l'esprit de solidarité qui anime les membres des caisses. En 2014, **34,8 M\$** ont été versés par le Fonds d'aide au développement du milieu pour soutenir les initiatives locales.

### UN EXEMPLE DE L'APPLICATION DU FADM

**Un projet participatif, coopératif et orientant à Saint-Lambert**

L'École secondaire de l'Agora possède désormais une cafétéria coopérative qui offre aux élèves des repas chauds et santé à prix modique. Le Bistro a d'ailleurs été choisi comme lauréat dans la catégorie Bioalimentaire et économie sociale lors de la finale locale du Concours québécois en entrepreneuriat en avril 2014. Ce projet, qui s'inscrit dans la philosophie de l'école, a vu le jour grâce à l'engagement des parents, des élèves et des organismes de la communauté, dont la Caisse Desjardins Charles-LeMoine qui appuie régulièrement les projets de l'école.

### ENCOURAGER LES INITIATIVES CITOYENNES

Les prix Ruralia-Desjardins visent à récompenser des projets issus d'initiatives citoyennes qui ont su mobiliser l'ensemble de la communauté rurale et se démarquer par leur aspect rassembleur et novateur.

## UNE MAISON DE JEUNES QUI STIMULE L'ENGAGEMENT SOCIAL

« Partenaires 12-18 : Des raccrocheurs de jeunes, des réveilleurs de leader du Centre-du-Québec » a remporté le 2<sup>e</sup> prix en 2014, lequel est assorti d'une bourse de 10 000 \$. Ce projet stimule l'engagement social des jeunes dans des projets qu'ils proposent et gèrent eux-mêmes.

Encadrés par un adulte accompagnateur, les jeunes forment un comité jeunesse imputable et responsable avec lequel ils bâtissent et font la promotion de différentes activités qui font appel à la participation d'autres jeunes ou d'autres instances de leur municipalité. Les projets mis de l'avant leur ont permis d'apprendre qu'en exerçant leur pouvoir de citoyen dans diverses actions bénévoles, ils ont la capacité d'améliorer leur qualité de vie.

En 2014, nous avons complété nos actions en développement durable avec nos initiatives environnementales. Les changements climatiques ont été au cœur de ce volet de notre engagement en responsabilité sociale.

## COOP CARBONE : UNE ILLUSTRATION CONCRÈTE DE L'INTERCOOPÉRATION

En 2011, avec quatre autres partenaires, Desjardins est devenu membre fondateur de la COOP Carbone. Cette coopérative offre depuis 2014 à des entreprises productrices de gaz à effet de serre (GES) :

- des services d'accompagnement lors d'un projet de réduction de GES ;
- des services de **regroupement**, de formation, de vigie et de réseautage. Les **regroupements** permettent notamment aux petites entreprises d'accéder au marché du carbone.

## INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

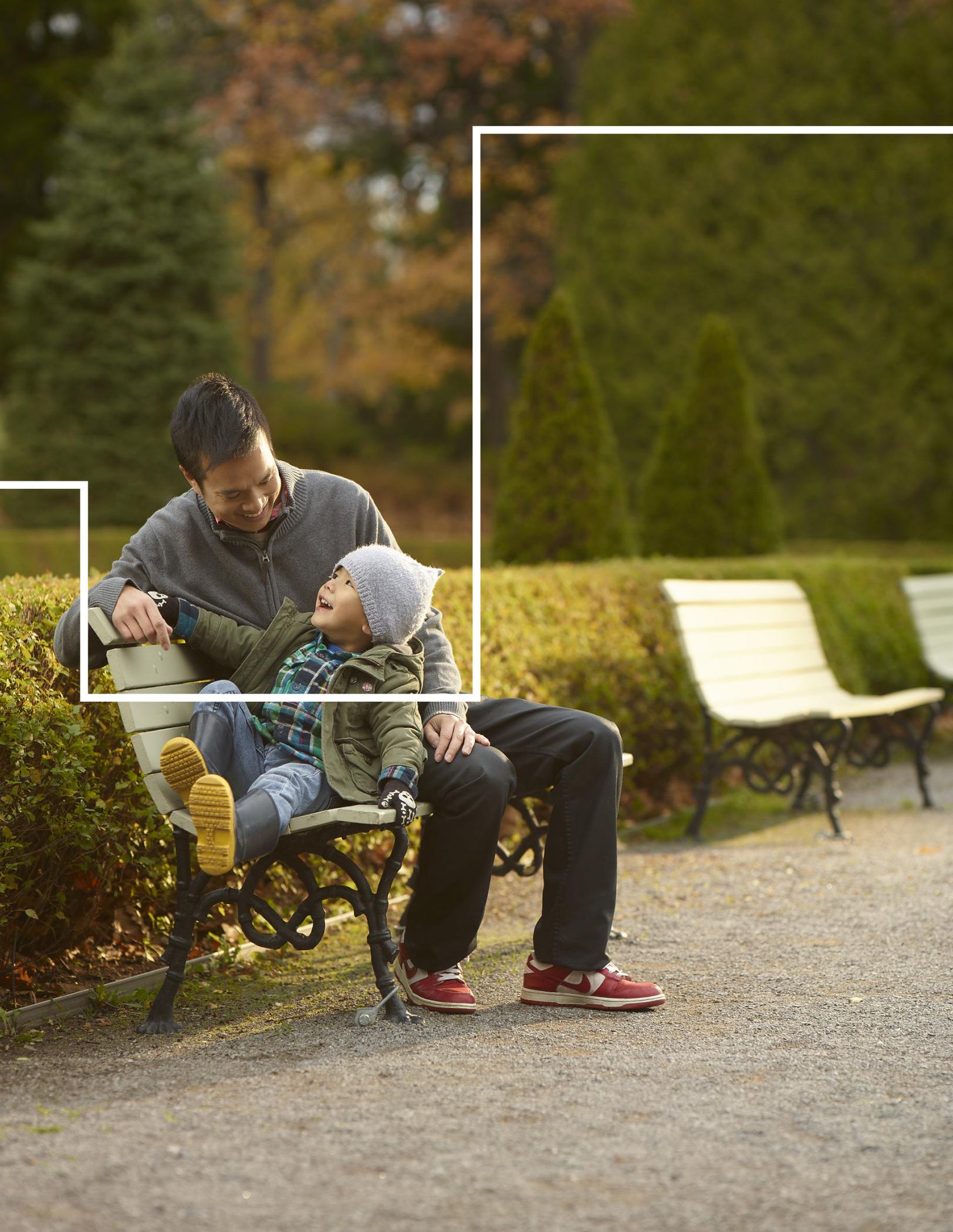
Desjardins est un pionnier en investissement socialement responsable (ISR) au Québec et au Canada et reste aujourd'hui l'un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'ISR au pays. En 2014, le Mouvement a soumis un actif de plus de **1,94 G\$** à des filtres positifs ou négatifs, aux niveaux social et environnemental.

## DÉPLACEMENTS PLUS ÉCOLOGIQUES

Depuis 2010, grâce à notre programme de transport alternatif « En mouvement autrement ! », nos employés sont encouragés à se déplacer autrement que seuls dans leur auto, que ce soit par la navette, le covoiturage, le transport en commun et les vélos Bixi.

## DESJARDINS GAGNANT DU DÉFI SANS AUTO 2014 – CATÉGORIE SUPRARÉGIONALE – POUR UNE 2<sup>E</sup> ANNÉE

- Près de 965 employés inscrits
- 50 tonnes de GES évitées en une seule journée



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

## QUELQUES FAITS SAILLANTS DE 2014

- Croissance de 8,2 % de l'actif total, qui totalisait 229,4 G\$ au 31 décembre 2014
- Augmentation de 6,1 G\$, ou de 6,7 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels, qui a atteint 97,5 G\$
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,34 %
- Hausse de 7,0 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 146,3 G\$
- Croissance de 36,5 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 370,8 G\$ à la fin de l'exercice 2014
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 % au 31 décembre 2014, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire

### BILAN ET INDICATEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

	2014	2013	2012
<b>Bilan</b>			
Actif	<b>229 387 \$</b>	212 005 \$	196 818 \$
Prêts nets	<b>150 454</b>	140 533	132 576
Dépôts	<b>146 324</b>	136 746	129 624
Capitaux propres	<b>18 893</b>	17 232	15 459
<b>Indicateurs</b>			
Biens sous gestion et sous administration <sup>(1)</sup>	<b>370 768 \$</b>	334 245 \$	306 956 \$
Ratio des fonds propres de la catégorie 1a <sup>(2)</sup>	<b>15,7 %</b>	15,7 %	s. o.
Ratio des fonds propres de la catégorie 1 <sup>(2)</sup>	<b>15,8 %</b>	15,7 %	16,8 %
Ratio du total des fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>17,9 %</b>	18,4 %	19,3 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	<b>0,34 %</b>	0,33 %	0,35 %
Prêts bruts/dépôts	<b>1,03</b>	1,03	1,03

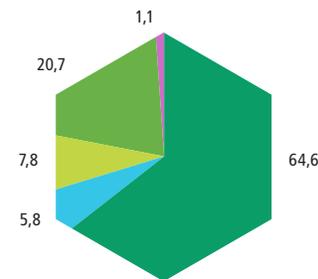
(1) Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) Les ratios de 2014 et de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle III, alors que ceux de 2012 avaient été calculés en vertu de Bâle II.

### RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2014

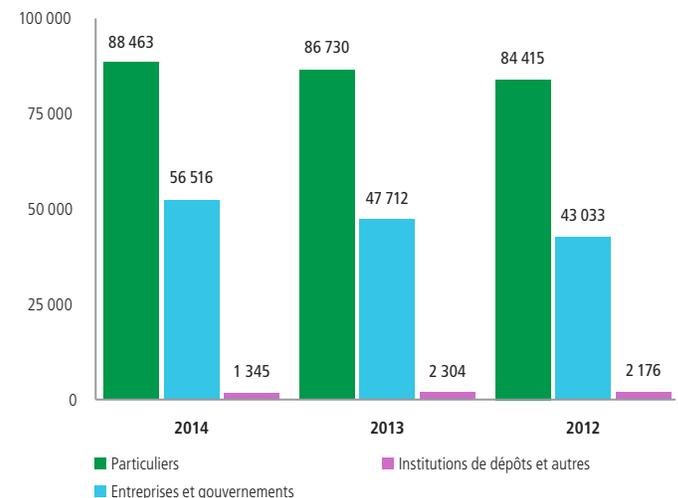
(en %)



- Hypothécaires résidentiels
- Sur cartes de crédit
- À la consommation et autres prêts aux particuliers
- Aux entreprises
- Aux gouvernements

### DÉPÔTS PAR CATÉGORIES

(en M\$)



# RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

## QUELQUES FAITS SAILLANTS DE 2014

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 593 M\$, soit un résultat supérieur à celui de l'an dernier
- Hausse de 5,9 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 12,7 G\$
- Indice de productivité de 73,4 % en comparaison avec 73,5 % en 2013

### RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	3 976 \$	3 857 \$	3 881 \$
Primes nettes	5 916	5 558	5 126
Autres revenus d'exploitation	2 762	2 536	2 293
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>12 654</b>	<b>11 951</b>	<b>11 300</b>
Revenus (pertes) de placement	2 581	(217)	1 178
<b>Revenu total</b>	<b>15 235</b>	<b>11 734</b>	<b>12 478</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	351	277	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 303	3 259	4 397
Frais autres que d'intérêts	6 554	6 229	5 908
Impôts sur les excédents	434	439	428
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>1 593 \$</b>	<b>1 530 \$</b>	<b>1 504 \$</b>
<b>Retour aux membres et à la collectivité</b>			
Ristournes aux membres	217 \$	171 \$	279 \$
Commandites et dons	82	81	85
	<b>299 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>364 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres	8,7 %	9,4 %	10,2 %
Indice de productivité	73,4	73,5	73,1

(1) Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

# FAITS SAILLANTS DES SECTEURS EN 2014

## QUELQUES FAITS SAILLANTS DE 2014

### PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- Excédents avant ristournes aux membres du secteur de 888 M\$, soit une hausse de 79 M\$, ou de 9,8 %
- Augmentation du crédit hypothécaire résidentiel permettant une hausse des parts de marché au Québec
- Croissance du volume d'affaires lié aux services de cartes de crédit de 8,7 % au 31 décembre 2014
- Croissance de 2,8 G\$ de l'épargne bilan au Québec et maintien du leadership dans cette province, avec des parts de marché estimées de 43 %

### GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- Augmentation de 5,7 % des excédents du secteur qui sont passés de 389 M\$ en 2013 à 411 M\$ en 2014
- Augmentation de 4,5 % des primes nettes d'assurance de personnes, qui ont totalisé 3,5 G\$ au 31 décembre 2014
- Hausse de 54,0 % des ventes nettes de produits d'épargne, qui sont passées de 3 581 M\$ au 31 décembre 2013 à 5 516 M\$ au 31 décembre 2014
- Hausse de 20,3 % des ventes d'assurance à l'extérieur du Québec, avec un total de 127,2 M\$ au 31 décembre 2014

### ASSURANCE DE DOMMAGES

- Excédents nets rajustés du secteur de 227 M\$ en hausse de 2,7 %, en excluant les frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm
- Progression de 143 M\$, ou de 6,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 2,3 G\$
- Augmentation des autres revenus d'exploitation de 15,2 % découlant de la croissance organique et des acquisitions réalisées par Western Financial Group Inc.
- Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 65,7 % en 2014, comparativement à 66,8 % en 2013

#### APPORT AUX EXCÉDENTS COMBINÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
Particuliers et Entreprises	888 \$	809 \$	813 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	411	389	231
Assurance de dommages <sup>(2)</sup>	180	212	200
Autres	114	120	260
	<b>1 593 \$</b>	1 530 \$	1 504 \$

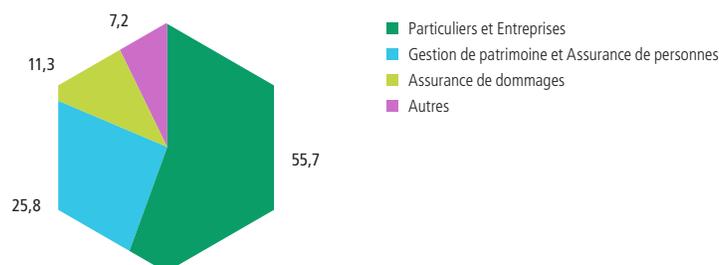
(1) Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) Excédents nets rajustés de 227 M\$ en 2014, excluant les frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

#### CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS

AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2014

(en %)



# COTES DE CRÉDIT ET ACQUISITION

## COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
<b>Caisse centrale Desjardins</b>				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
<b>Capital Desjardins inc.</b>				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Au cours de 2014, les quatre agences de notation ont confirmé les cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins.

Au cours du deuxième trimestre de 2014, Moody's a revu à la baisse ses perspectives pour le système bancaire canadien, qui sont passées de « stables » à « négatives », en raison de la baisse possible du niveau de soutien gouvernemental au secteur bancaire, qui demeure néanmoins parmi les mieux cotés au monde. Dans son communiqué, Moody's a confirmé les cotes des sept premières banques en importance au Canada, dont la Caisse centrale Desjardins. Moody's considère que la mise en place d'un régime de recapitalisation interne pourrait réduire le soutien gouvernemental. La perspective de Capital Desjardins inc. n'a pas été affectée par cette annonce et elle est demeurée « stable ».

Au cours du troisième trimestre de 2014, la firme de notation Standard & Poor's a révisé à la baisse ses perspectives relatives aux cotes des six grandes banques canadiennes, qui ont été ramenées de « stables » à « négatives », en raison de la possible diminution du soutien qui serait offert par le gouvernement fédéral aux banques qui souffriraient d'une crise financière. Standard & Poor's a affirmé que sa décision est basée sur l'idée que le régime fédéral proposé de recapitalisation des banques pourrait l'amener à réduire les cotes des institutions bancaires d'ici deux ans. Les perspectives des cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. n'ont pas été affectées par cette annonce et sont demeurées « stables ».

Le 23 janvier 2015, Fitch a confirmé les cotes de la Caisse Centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., assorties d'une perspective stable. Cela est le reflet de la capitalisation, de la qualité des actifs et de la stabilité des revenus du Mouvement Desjardins. Cette confirmation fut publiée par Fitch dans le cadre de sa revue périodique des institutions bancaires canadiennes.

LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS ET CAPITAL DESJARDINS INC. CONTINUENT DE BÉNÉFICIER DE COTES DE CRÉDIT QUI FIGURENT PARMI LES MEILLEURES DES GRANDES INSTITUTIONS BANCAIRES CANADIENNES ET INTERNATIONALES.

## ACQUISITION

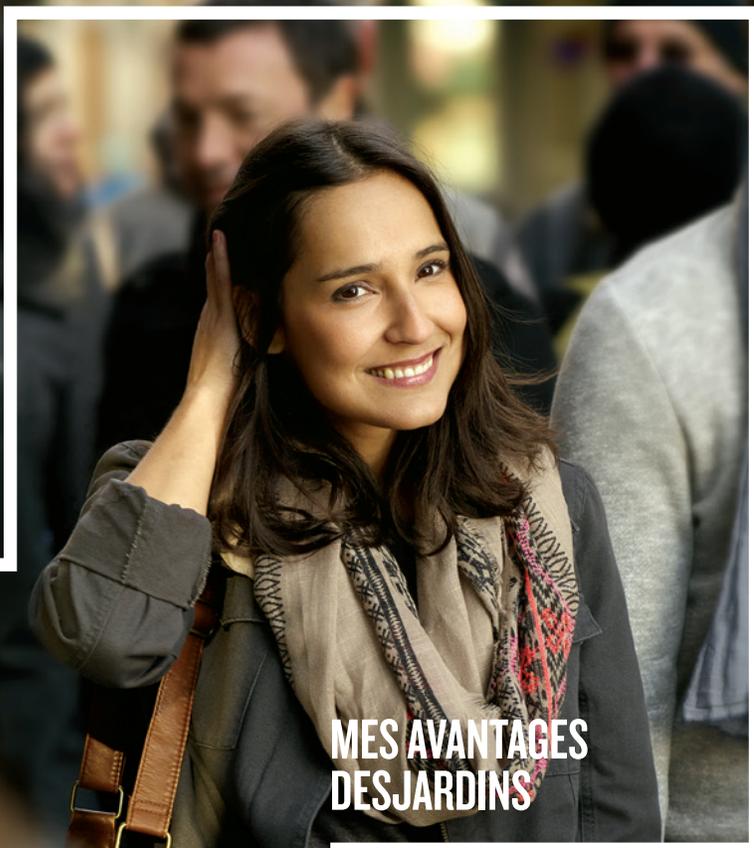
Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Mouvement Desjardins a achevé l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) ainsi que des actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Cette acquisition a fait du Mouvement Desjardins le deuxième assureur de dommages au Canada et lui permettra d'augmenter ses primes brutes souscrites annuelles d'approximativement 1,7 G\$ en 2015. Elle lui permettra aussi de hausser les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de personnes d'environ 140 M\$ en 2015. Cette transaction améliore également la diversification géographique des revenus et des risques du Mouvement, tout en lui conférant un avantage sur ses concurrents en raison de sa taille et en consolidant sa position sur le marché canadien. Plus de 1 900 employés au Canada et un réseau de près de 500 agents se sont joints au Mouvement Desjardins le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et continuent de servir plus de 1,2 million de clients en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick.

## DES MILLIERS DE PERSONNES AU SERVICE DE MILLIONS D'AUTRES

Année après année, c'est grâce au dévouement de nos 4 958 dirigeants et 45 966 employés que le Mouvement Desjardins continue à remplir sa mission. C'est par leur engagement à toujours mieux servir nos membres et clients et par leur adhésion aux valeurs et à la vision de Desjardins que nos membres et clients peuvent concrètement ressentir et profiter des avantages liés au fait d'être membre et client de Desjardins.

**Merci à tous nos dirigeants, gestionnaires et employés !**



**MES AVANTAGES  
DESJARDINS**

# RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS

## TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR.....	16		
<b>1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS</b>		<b>4.0 GESTION DES RISQUES</b>	
1.1 Profil et structure.....	21	4.1 Gestion des risques .....	67
1.2 Suivi des objectifs financiers.....	25	4.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.....	90
1.3 Évolution de la situation économique et de l'industrie .....	26	4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques .....	92
<b>2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>		<b>5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2014.....	29	5.1 Contrôles et procédures.....	93
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité .....	36	5.2 Information relative aux parties liées .....	94
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises .....	36	5.3 Événement important.....	94
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.....	40	5.4 Méthodes comptables critiques et estimations .....	95
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages .....	44	5.5 Modifications comptables futures.....	99
2.2.4 Rubrique Autres.....	47	5.6 Statistiques des cinq dernières années .....	101
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles .....	49		
<b>3.0 REVUE DU BILAN</b>			
3.1 Gestion du bilan .....	54		
3.2 Gestion du capital .....	57		
3.3 Arrangements hors bilan.....	64		

### SECTION 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2014. On y trouve également une description de l'environnement économique de 2014, les tendances de l'industrie, les perspectives économiques pour 2015, les objectifs financiers prioritaires ainsi que les perspectives financières pour 2015.

### SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2014. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2015 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

### SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

### SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

### SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les événements importants, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

## NOTE AU LECTEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2015, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2014, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. De l'information sur les contrôles et les procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2014.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale Desjardins) et de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/fr/ra\\_propos/investisseurs](http://www.desjardins.com/fr/ra_propos/investisseurs), bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

## MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés. À l'exception d'une modification à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins, les méthodes comptables utilisées n'ont pas différé de celles de 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées, ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

### Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

### Croissance des revenus d'exploitation

La croissance des revenus d'exploitation est utilisée comme mesure de croissance. Elle correspond à la variation en pourcentage des revenus d'exploitation, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

### Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Ces frais comprennent les coûts liés à la transaction, à l'intégration des activités ainsi que les frais de transformation. Pour les autres secteurs d'activité, ces coûts n'ont pas été significatifs.

Le tableau suivant présente la réconciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2014	2013	2012
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers combinés	180 \$	212 \$	200 \$
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts	47	9	-
<b>Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages selon le rapport de gestion</b>	<b>227 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>200 \$</b>

#### Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

#### Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

#### Prêts douteux bruts/prêts bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

#### Primes brutes souscrites

Les primes brutes souscrites sont utilisées comme mesure de croissance des activités d'assurance. Ils correspondent aux primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

#### Ratio combiné

Le ratio combiné est utilisé comme mesure de rentabilité du secteur de l'assurance de dommage. Il correspond aux frais de sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

#### Ratio des sinistres

Le ratio des sinistres est utilisé comme mesure de rentabilité. Il correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

#### Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

#### Revenus

##### *Revenus d'exploitation*

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

##### *Revenus de placement*

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

(en millions de dollars)	2014	2013	2012
<b>Présentation des revenus selon les états financiers combinés</b>			
Revenu net d'intérêts	3 976 \$	3 857 \$	3 881 \$
Primes nettes	5 916	5 558	5 126
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	498	499
Commissions sur prêts et cartes de crédit	597	549	517
Services de courtage et de fonds de placement	970	855	731
Honoraires de gestion et de services de garde	348	300	283
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 005	(667)	674
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	343	221	268
Revenus nets sur les autres placements	233	229	236
Revenus de change	84	61	63
Autres	265	273	200
<b>Revenu total</b>	<b>15 235 \$</b>	<b>11 734 \$</b>	<b>12 478 \$</b>
<b>Présentation des revenus selon le rapport de gestion</b>			
Revenu net d'intérêts	3 976 \$	3 857 \$	3 881 \$
Primes nettes	5 916	5 558	5 126
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	498	499
Commissions sur prêts et cartes de crédit	597	549	517
Services de courtage et de fonds de placement	970	855	731
Honoraires de gestion et de services de garde	348	300	283
Revenus de change	84	61	63
Autres	265	273	200
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>12 654</b>	<b>11 951</b>	<b>11 300</b>
Revenus de placement			
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 005	(667)	674
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	343	221	268
Revenus nets sur les autres placements	233	229	236
	<b>2 581</b>	<b>(217)</b>	<b>1 178</b>
<b>Revenu total</b>	<b>15 235 \$</b>	<b>11 734 \$</b>	<b>12 478 \$</b>

#### Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts bruts moyens.

#### Ventes d'assurances

Les ventes d'assurances sont utilisées comme mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Elles correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

#### Ventes nettes d'épargne

Les ventes nettes d'épargne sont utilisées comme mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Elles regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits manufacturés par les entités au sein du secteur, et sont constituées des dépôts diminués des retraits, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations, y compris celles du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme celles qui ont trait à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. Tel que mentionné à la page 16, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujéti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 93 et 94 de ce rapport de gestion et aux pages 189 à 206 du rapport annuel 2014 du Mouvement.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujéties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC.

#### Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation et de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujétira à des obligations supplémentaires. En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement Desjardins se verra imposer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Parmi les autres obligations importantes, notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement Desjardins a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. L'entrée en vigueur de la loi amendant le cadre législatif est présentement prévue pour la fin de 2015.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comportent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Ces règles ne sont pas applicables au Mouvement Desjardins, puisque celui-ci est régi par les lignes directrices sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF. Cette dernière n'a pas adopté de règles semblables et n'a pas fait part publiquement de ses intentions à cet égard.

Le 28 mars 2014, le gouvernement canadien a déposé la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* qui fait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces modifications devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2015. Tout en préparant la mise en œuvre de ces modifications législatives, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin de connaître la date d'entrée en vigueur du décret les mettant en application.

Le 1<sup>er</sup> août 2014, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique portant sur un régime proposé de protection des contribuables et de recapitalisation applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. La période de consultation s'est terminée en septembre 2014, mais aucune date de mise en œuvre n'a été fournie à ce jour. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins qui est réglementé par l'AMF, car le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé son intention sur ce sujet.

Le 16 décembre 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-43 – *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. Entre autres choses, cette loi modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Plus précisément, elle officialise le fait que la Banque du Canada ne peut consentir un prêt ou une avance à une société coopérative de crédit provinciale que si la province a consenti, par écrit, à indemniser la Banque pour les pertes découlant du prêt ou de l'avance que celle-ci pourrait subir. Les politiques de la Banque du Canada sur l'aide d'urgence exigeaient déjà de tels engagements d'indemnisation des provinces depuis 2009. La loi met également fin aux accords de soutien financier à la liquidité conclus notamment entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (remplacée par l'AMF). Les dispositions de la loi portant sur les exigences de l'aide d'urgence et sur l'entente fédérale-provinciale relative à l'assurance-dépôts ne sont pas encore en vigueur. Le Mouvement Desjardins s'attend à ce que des ententes satisfaisantes avec les deux ordres de gouvernement soient négociées avant que ces dispositions entrent en vigueur afin de ne pas affecter la stabilité du système financier canadien.

L'adoption en 2010 de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* a entraîné l'entrée en vigueur de plusieurs règles ayant des incidences sur le secteur des services financiers. Le Mouvement Desjardins effectue une surveillance active, car certaines de ces règles s'appliquent à lui en tant qu'institution financière étrangère exerçant des activités aux États-Unis, notamment celles qui concernent la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que celles qui ont trait à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les règles finales de mise en œuvre de la règle Volcker. La date limite pour se conformer à cette règle est le 21 juillet 2015. Il est à noter que ces règles finales exemptent la négociation des obligations gouvernementales, y compris les obligations étrangères, de l'application de la règle Volcker, alors que les règles initiales n'exemptaient que la négociation des obligations américaines. Selon l'analyse préliminaire des règles finales, les entités du Mouvement Desjardins seraient également exemptées de la mise en place d'un plan de conformité spécifique et de la production de mesures quantitatives des activités de risque, puisque les actifs consolidés de la filiale de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont inférieurs à 10 G\$.

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) est une loi américaine visant à contrer l'évasion fiscale aux États-Unis en imposant aux institutions financières l'obligation d'identifier et de qualifier leurs titulaires de comptes qui sont des contribuables américains aux fins de la déclaration de cette information aux autorités compétentes. Le 5 février 2014, un accord a été signé par les gouvernements canadien et américain afin de faciliter la déclaration de renseignements par les institutions financières canadiennes, entre autres, par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada. Cet accord et la FATCA sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le Mouvement Desjardins s'acquittera de toutes ses obligations légales pour se conformer à la FATCA en fonction des différents délais réglementaires.

La Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques a été présentée aux ministres des Finances des pays du G20 à la fin de septembre 2014, et le Canada a publié un communiqué dans lequel il confirme son approbation de cette dernière. Les obligations stipulées dans cette norme internationale sont basées sur celles de la FATCA, et il est prévu que les échanges d'information entre le Canada et les autres pays signataires débiteront au plus tard à la fin de 2018, sous réserve de l'adoption de la réglementation nécessaire. Le Mouvement Desjardins continuera de faire une vigie constante de l'évolution de ces futures exigences afin de s'assurer de les respecter lors de leur entrée en vigueur.

Le 18 février 2014, le Board of Governors of the Federal Reserve System a approuvé les règles finales visant le renforcement des normes prudentielles applicables aux sociétés de portefeuilles bancaires américaines et aux banques étrangères, qui entreront en vigueur en juillet 2016. Une évaluation est en cours afin de déterminer les incidences de ces règles sur le Mouvement Desjardins.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Accord de Bâle III), et il se prépare à leur mise en œuvre.

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.2 « Suivi des objectifs financiers », 1.3 « Évolution de la situation économique et de l'industrie », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » « planifier » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et des expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières ainsi que le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou des problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de ce dernier. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risques de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

# 1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

## 1.1 PROFIL ET STRUCTURE

### CE QUE NOUS SOMMES

Avec un actif de 229,4 G\$, le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Canada. Il regroupe, entre autres, 360 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 45 000 employés et sur l'engagement de près de 5 000 dirigeants élus.

Les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumés par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement.

### CE QUI NOUS CARACTÉRISE

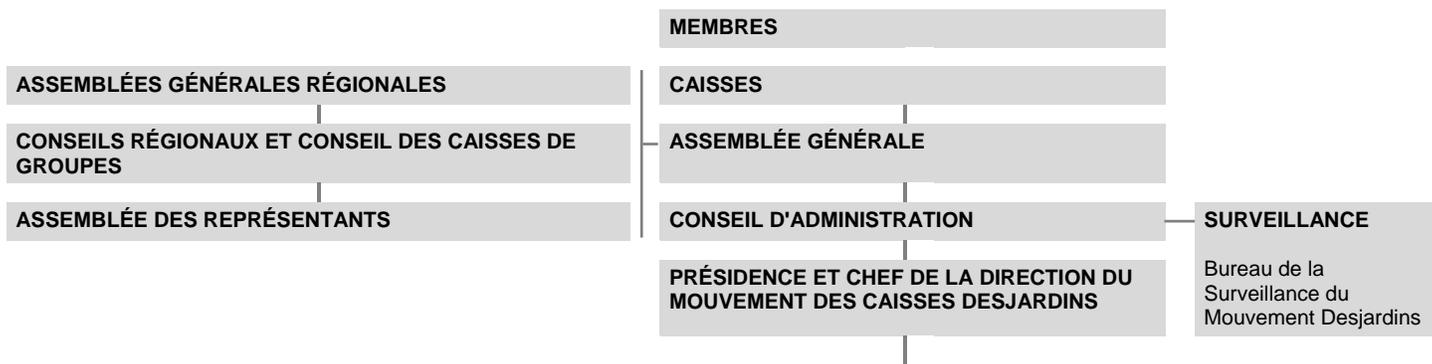
Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent.

La volonté du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation par l'entremise des assemblées générales régionales, des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

## STRUCTURE DU MOUVEMENT DES JARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



DIRECTION DU MOUVEMENT DES JARDINS ET DE LA FÉDÉRATION	SECTEURS D'ACTIVITÉ			
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	
<b>FONCTIONS DE SOUTIEN</b>	Opérations courantes, de convenance et d'épargne	Services de cartes et Monétique	Assurance pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance automobile
<b>Finances et Direction financière</b>	Financement	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Régimes d'assurance collective	Assurance moto et véhicule récréatif
<b>Performance, Gestion des risques, Conformité, Approvisionnement et Immobilier</b>	Offre intégrée aux entreprises	Marché des capitaux	Épargne pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance habitation
<b>Technologies et Services partagés</b>	Offre intégrée pour les marchés agricole et agroalimentaire	Services d'accès téléphonique et Internet	Épargne spécialisée	Assurance des entreprises
<b>Trésorerie et Relations avec les investisseurs</b>	Services spécialisés	Services de paie	Épargne-retraite collective	Assurance des animaux
<b>Ressources humaines</b>			Courtage et Gestion privée	Distribution de produits financiers
<b>Marketing, Expérience membre-client et Communications</b>				

## FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT

Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 593 M\$, soit un résultat supérieur à celui de l'an dernier.

Retour aux membres et à la collectivité de 299 M\$ comprenant les ristournes aux membres, les commandites et les dons.

Indice de productivité de 73,4 % en comparaison avec 73,5 % en 2013.

Hausse de 5,9 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 12,7 G\$.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 % au 31 décembre 2014, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire.

Croissance de 8,2 % de l'actif total, qui totalisait 229,4 G\$ au 31 décembre 2014.

Augmentation de 6,1 G\$, ou de 6,7 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels, qui a atteint 97,5 G\$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,34 %.

Hausse de 7,0 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 146,3 G\$.

Croissance de 36,5 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 370,8 G\$ à la fin de l'exercice 2014.

Signature d'une entente visant l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

## FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

### PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises de 888 M\$, soit une hausse de 79 M\$, ou de 9,8 %, comparativement à ceux l'exercice 2013.

Croissance de 10,3 % des encours des prêts aux entreprises qui s'élevaient à 30,4 G\$ au 31 décembre 2014.

Croissance du volume d'affaires lié aux services de cartes de crédit de 8,7 % au 31 décembre 2014.

Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, au Québec, avec des parts de marché respectives estimées de 36,1 % et de 23,5 %.

Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 5,6 millions de cartes de crédit et de 5,8 millions de cartes de débit émises au Canada.

Augmentation du crédit hypothécaire résidentiel permettant une hausse des parts de marché au Québec.

Croissance de 2,8 G\$ de l'épargne bilan au Québec et maintien du leadership dans cette province, avec des parts de marché estimées de 43 %.

Maintien du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts bruts de 0,33 % à 0,34 % reflétant une très grande qualité du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins.

### GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Augmentation de 5,7 % des excédents du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, qui sont passés de 389 M\$ en 2013 à 411 M\$ en 2014.

Hausse de 54,0 % des ventes nettes de produits d'épargne, qui sont passées de 3 581 M\$ au 31 décembre 2013 à 5 516 M\$ au 31 décembre 2014.

L'Assurance prêt protège maintenant plus de 1,2 million de Canadiens et est le régime d'assurance-crédit le plus important au Québec et le deuxième au Canada.

Hausse de 20,3 % des ventes d'assurance à l'extérieur du Québec, avec un total de 127,2 M\$ au 31 décembre 2014, par rapport à 105,7 M\$ au 31 décembre 2013.

Augmentation de 4,5 % des primes nettes d'assurance de personnes, qui ont totalisé 3,5 G\$ au 31 décembre 2014, par rapport à 3,3 G\$ au 31 décembre 2013.

### ASSURANCE DE DOMMAGES

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages de 227 M\$ en hausse de 2,7 %.

Progression de 143 M\$, ou de 6,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 2,3 G\$.

Augmentation des autres revenus d'exploitation de 15,2 % découlant de la croissance organique et des acquisitions réalisées par Western Financial Group Inc.

Croissance du nombre de polices en vigueur de près de 115 000 pour Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a atteint 2,3 M.

Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 65,7 % en 2014, comparativement à 66,8 % en 2013.

Résultat technique de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. positif pour une 22<sup>e</sup> année consécutive constituant une performance remarquable dans une industrie cyclique.

**TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	3 976 \$	3 857 \$	3 881 \$
Primes nettes	5 916	5 558	5 126
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	2 762	2 536	2 293
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>12 654</b>	<b>11 951</b>	<b>11 300</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(2)</sup>	2 581	(217)	1 178
<b>Revenu total</b>	<b>15 235</b>	<b>11 734</b>	<b>12 478</b>
Dotations à la provision pour pertes sur créances	351	277	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 303	3 259	4 397
Frais autres que d'intérêts	6 554	6 229	5 908
Impôts sur les excédents	434	439	428
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>1 593 \$</b>	<b>1 530 \$</b>	<b>1 504 \$</b>
<b>Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	888 \$	809 \$	813 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	411	389	231
Assurance de dommages	180	212	200
Autres	114	120	260
	<b>1 593 \$</b>	<b>1 530 \$</b>	<b>1 504 \$</b>
<b>Retour aux membres et à la collectivité</b>			
Ristournes aux membres	217 \$	171 \$	279 \$
Commandites et dons	82	81	85
	<b>299 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>364 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>(2)</sup>	8,7 %	9,4 %	10,2 %
Indice de productivité <sup>(2)</sup>	73,4	73,5	73,1

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».<sup>(3)</sup> Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 34 « Information sectorielle » des états financiers combinés.**TABLEAU 2 – BILAN ET INDICATEURS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)	2014	2013	2012
<b>Bilan</b>			
Actif	229 387 \$	212 005 \$	196 818 \$
Prêts nets	150 454	140 533	132 576
Dépôts	146 324	136 746	129 624
Capitaux propres	18 893	17 232	15 459
<b>Indicateurs</b>			
Biens sous gestion et sous administration <sup>(1)</sup>	370 768 \$	334 245 \$	306 956 \$
Ratio des fonds propres de la catégorie 1a <sup>(2)</sup>	15,7 %	15,7 %	s. o.
Ratio des fonds propres de la catégorie 1 <sup>(2)</sup>	15,8 %	15,7 %	16,8 %
Ratio du total des fonds propres <sup>(2)</sup>	17,9 %	18,4 %	19,3 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,34 %	0,33 %	0,35 %
Taux de dotation	0,24 %	0,20 %	0,19 %
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,03	1,03

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.<sup>(2)</sup> Les ratios de 2014 et de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle III, alors que ceux de 2012 avaient été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

## 1.2 SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

### OBJECTIFS FINANCIERS POUR L'HORIZON 2013-2016

Les ambitions stratégiques et financières pour la période 2013-2016 du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en janvier 2013 et visent la poursuite du développement du Mouvement en mettant de l'avant des priorités en matière de service, de croissance et d'efficacité.

L'orientation et les initiatives soutenant ces ambitions ont mené à l'adoption d'objectifs financiers prioritaires sur lesquels le Mouvement continuera de centrer ses efforts au cours des prochaines années afin de les atteindre à moyen terme.

Les objectifs financiers priorisés sont les suivants :

- Croissance des revenus d'exploitation entre 5 % et 10 %
- Indice de productivité inférieur à 70 %
- Croissance des excédents après impôts entre 5 % et 10 %
- Rendement des capitaux propres supérieur à 8 %
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1a supérieur à 15 %

### RETOUR SUR LES RÉSULTATS DE 2014

Au terme de la deuxième année du Plan stratégique 2013-2016, les revenus d'exploitation du Mouvement Desjardins ont augmenté de 5,9 %, soit un niveau qui se situe dans la fourchette visée à moyen terme. Cette augmentation est le résultat d'efforts consacrés à l'expérience client et de multiples initiatives en ce qui a trait à l'offre de nouveaux produits, et ce malgré un contexte de forte concurrence qui amène une compression des marges.

Le Mouvement Desjardins présente des excédents avant ristournes aux membres de 1 593 M\$, soit un montant supérieur aux attentes, grâce notamment à la performance de ses trois secteurs d'activité. Cette progression de 4,1 % des excédents combinés de 2014, marquée par une croissance des affaires et des investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement, s'est située légèrement sous la fourchette cible à moyen terme de 5 % à 10 % établie dans le plan stratégique 2013-2016.

L'indice de productivité du Mouvement est de 73,4 % au terme de l'exercice 2014. Ce résultat a été obtenu dans un contexte de croissance soutenue des affaires et de compression des marges alors que le Mouvement continue d'investir de façon significative afin de renforcer sa performance et sa productivité. L'objectif d'atteindre un indice de productivité inférieur à 70 % dans le cadre du plan stratégique 2013-2016 demeure toujours la cible au terme de l'année 2016. Un plan d'action est actuellement déployé à cet effet et la direction est confiante que les efforts actuels porteront leurs fruits et que l'amélioration de la productivité s'accroîtra.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,7 %, soit un niveau légèrement supérieur à l'objectif. Il a été affecté par la croissance des excédents avant ristournes aux membres, les investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ainsi que la hausse des capitaux propres moyens à la suite des récentes émissions de parts de capital de la Fédération.

Au 31 décembre 2014, le ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 % du Mouvement se situait au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans son Plan stratégique 2013-2016.

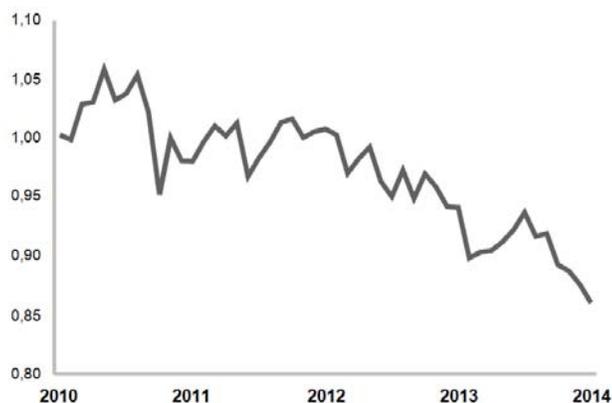
### PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2015 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité stable dans un contexte de forte concurrence sur le marché du financement et de la collecte d'épargne amenant une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité, le contrôle des coûts et la gestion rigoureuse du capital demeureront au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité.

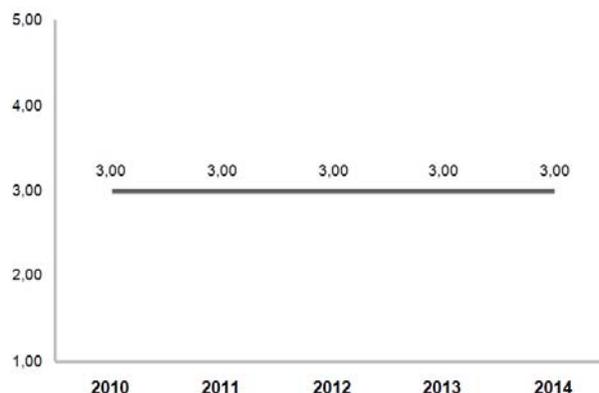
Les activités canadiennes de State Farm seront graduellement intégrées aux activités d'assurance de dommages et de personnes, ce qui concrétisera les ambitions du Mouvement Desjardins en matière de croissance, de service et de rentabilité dans l'ensemble du Canada. L'acquisition permettra au Mouvement d'augmenter ses primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de dommages d'approximativement 1,7 G\$ en 2015. Elle lui permettra aussi d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de personnes d'environ 140 M\$ en 2015. À la suite de cette acquisition, le ratio des fonds propres de la catégorie 1a pourrait passer temporairement sous la cible de 15 %, mais demeurera au-delà de l'exigence réglementaire.

## 1.3 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INDUSTRIE

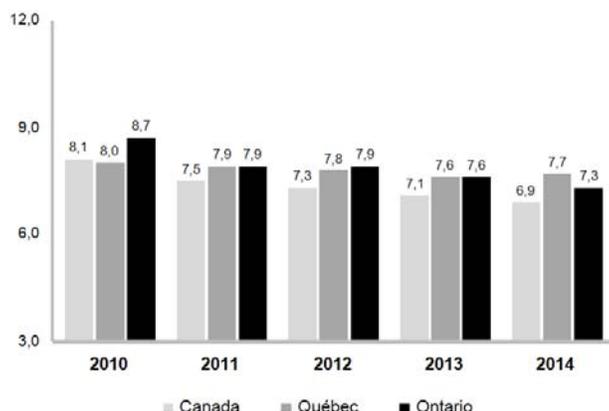
**ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US**  
(en \$ CA / \$ US)



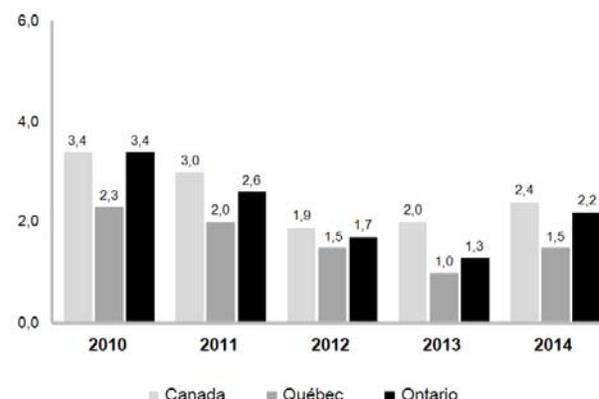
**ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL**  
(en %)



**ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE**  
(en %)



**ÉVOLUTION DU PIB**  
(en %)



### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2014

La performance de l'économie mondiale a été plutôt mitigée en 2014. Une stabilisation laissant espérer un nouvel élan de la croissance semblait se mettre en place au premier semestre, notamment dans les pays industrialisés. Toutefois, la croissance n'a pas été tout à fait à la hauteur des attentes. De nouveau, la progression de l'économie s'est montrée faible dans la zone euro, ce qui a exercé des pressions désinflationnistes plus prononcées. Les troubles provoqués par la crise ukrainienne et la chute des prix du pétrole, qui a eu lieu au second semestre, ont amplifié les incertitudes. La croissance eurolandaise est estimée à 0,8 % seulement pour 2014. Le Royaume-Uni a obtenu de meilleurs résultats et a accumulé des bons trimestres de croissance. La politique fiscale a eu une incidence négative au Japon, et après un bon début d'année, l'économie a enregistré deux trimestres consécutifs de décroissance. Le PIB réel nippon ne devrait afficher qu'une hausse de 0,2 %. Le ralentissement de l'économie s'est poursuivi dans la plupart des pays émergents. Pour l'ensemble de 2014, le gain du PIB réel n'a été que de 7,4 % en Chine, un ralentissement par rapport à la croissance de 7,7 % enregistrée en 2013. Ce gain est de plus en plus éloigné de la moyenne de 10,8 % obtenue de 2003 à 2011. La Russie et le Brésil ont connu une décroissance de leurs économies.

L'année 2014 a été relativement favorable pour les marchés financiers nord-américains. Le S&P 500 a terminé l'année avec un gain de plus 11 %, et la Bourse canadienne a progressé de 7,4 %, malgré un second semestre difficile pour le secteur énergétique. Les marchés obligataires ont aussi très bien fait alors que les taux d'intérêt ont fortement reculé sous l'influence des développements internationaux, en particulier des difficultés dans la zone euro et de l'effondrement des cours pétroliers. Les perspectives économiques sont plus favorables pour les États-Unis que pour les autres économies et ont entraîné un bond spectaculaire du dollar américain alors que le dollar canadien a été désavantagé par la chute des prix du pétrole.

Les États-Unis ont été affectés par un hiver très rude au début de 2014, et le PIB réel a enregistré au premier trimestre un recul de 2,1 % en rythme annualisé. Mis à part ce revers passager, l'économie américaine a obtenu de bons résultats, et l'année 2014 a marqué un certain déblocage. Le PIB réel a bondi de 4,6 % au printemps et de 5,0 % à l'été. Les entreprises se sont montrées davantage prêtes à investir et à embaucher. Le nombre d'employés a rejoint son sommet cyclique de 2008 en mai, et le marché du travail a enregistré sa meilleure année en matière d'embauches depuis 1999. La baisse des prix de l'essence depuis la mi-année a été un facteur positif pour l'économie américaine qui s'est manifesté par une amélioration de la confiance des ménages. On a aussi observé une croissance des ventes d'automobiles. L'absence de crise de politique budgétaire a également appuyé la conjoncture. Le secteur de l'habitation est toujours sur une tendance haussière, mais sa progression a été plutôt lente et volatile. La confiance des constructeurs de maisons s'est grandement améliorée au cours de l'année. La croissance annuelle du PIB réel s'est établie à 2,4 % en 2014.

Au Canada, la croissance économique s'est légèrement accélérée en 2014, avec une hausse prévue du PIB réel de 2,4 %. Les bienfaits combinés de l'amélioration de la demande américaine et de la dépréciation du dollar canadien ont entraîné une croissance plus rapide des exportations. Le secteur de la fabrication a été à l'avant-scène de cette embellie et, a notamment permis une remontée de l'économie ontarienne. Après un début d'année plus difficile, la progression des investissements non résidentiels s'est améliorée à compter du printemps grâce à une confiance plus élevée des entreprises et à une plus grande utilisation des capacités de production existantes. Les dépenses de consommation des ménages se sont aussi accélérées, principalement celles qui sont liées aux achats de biens durables, qui ont été stimulés par les ventes vigoureuses d'automobiles et de meubles. Les taux d'intérêt sont demeurés très bas tout au long de l'année, et le marché du travail s'est bien porté, avec un taux de chômage qui est passé d'une moyenne de 7,1 % en 2013 à 6,9 % en 2014. Globalement, le marché immobilier a poursuivi son ascension, mais des disparités régionales importantes sont apparues avec un ralentissement notable au Québec et dans les provinces maritimes, mais une hausse en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Cela dit, l'année 2014 s'est terminée sur une note négative en raison de la baisse prononcée des prix de l'énergie. Si les effets néfastes de cette réduction se sont fait légèrement sentir à la fin de 2014, ce sont davantage les perspectives de 2015 qui en sont affectées.

Au Québec, l'année 2014 a été décevante à plusieurs égards pour l'économie. La création d'emplois attendue ne s'est pas réalisée, et le taux de chômage a monté légèrement pour s'établir en moyenne à 7,7 %. La confiance des ménages est demeurée faible malgré la baisse des prix du pétrole. Les ventes au détail ont affiché une hausse modeste de 2,7 %, tandis que l'inflation s'est limitée à 1,4 %. Le marché résidentiel québécois est demeuré relativement stable. Les mises en chantier n'ont que faiblement progressé, les ventes de propriétés existantes ont plafonné et les prix moyens ont augmenté de 1,3 %. Avec la baisse des investissements des entreprises et les dépenses gouvernementales plus restreintes, la demande intérieure a manqué de points d'appui. Le redressement des exportations a toutefois changé la donne, et permis une croissance du PIB réel de 1,5 % en 2014, comparativement à 1,0 % en 2013.

## DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

L'industrie financière canadienne n'a pas connu de bouleversements importants en 2014. On y dénombre un peu moins de 700 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de 50 % font partie du Mouvement Desjardins. On compte également quelque 83 institutions bancaires canadiennes et étrangères. Les sociétés d'assurance sont également des acteurs de premier plan de l'industrie. En 2014, il y en avait un peu plus de 300 en activité partout au Canada. Certaines d'entre elles sont présentes à la fois dans le secteur de l'assurance de dommages et dans celui de l'assurance de personnes. Toutefois, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisait dans la première catégorie.

Dans le secteur de l'assurance de personnes, on compte quelques joueurs clés, dont les cinq plus importants accaparaient une part de marché correspondant à près de 77 % des primes perçues dans cette industrie au Canada. Avec l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, notamment celles d'assurance de personnes, le Mouvement Desjardins a consolidé sa position et est demeuré à la cinquième position en 2014. Le secteur de l'assurance de dommages, pour sa part, est un peu moins concentré et comporte un nombre d'institutions d'importance un peu plus élevé. Ainsi, les cinq principales sociétés représentaient environ 42 % de cette industrie. Le Mouvement Desjardins occupait le septième rang en 2014, mais avec l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm, il accèdera au deuxième rang des assureurs de dommages au Canada en 2015.

Un climat d'incertitude a continué de planer sur l'économie mondiale en 2014. Par contre, l'économie américaine a repris du tonus, surtout à compter du printemps. Le Canada a profité de cette embellie, notamment du côté des exportations. Toutefois, ce contexte économique et financier teinté d'hésitation n'a pas altéré la qualité du système financier canadien. Ce dernier a été classé, pour la septième année consécutive, au premier rang au chapitre de la stabilité par le Forum économique mondial. Par ailleurs, selon la liste des World's Strongest Banks, publiée en juin 2014 par l'agence d'information financière Bloomberg, le Mouvement Desjardins se classait deuxième au monde et premier en Amérique du Nord.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2015

La baisse des prix du pétrole devrait avoir un effet positif sur la croissance mondiale, mais créerait des gagnants et des perdants. Du côté des gagnants, on retrouverait la plupart des pays industrialisés qui sont importateurs nets de pétrole. La Chine devrait aussi en profiter. Chez les perdants, la Russie et le Brésil se retrouveraient en tête de liste. L'effet serait plus neutre sur les économies émergentes, où les prix de l'essence sont souvent contrôlés ou subventionnés. Ses effets sur l'évolution des indices de prix à la consommation devraient être particulièrement importants. L'inflation mondiale présenterait encore une tendance baissière, et plusieurs économies pourraient connaître momentanément une déflation, ce qui inquiéterait les banques centrales. Certaines, comme la Banque centrale européenne, ont déjà commencé à réagir plus fermement, mais la croissance demeurerait lente dans la zone euro. Malgré les effets positifs de la baisse des prix du pétrole sur la production chinoise, on pourrait s'attendre à ce que cette économie ralentisse encore un peu en 2015, pour atteindre une croissance de 7,2 %. La hausse du PIB réel mondial devrait être de 3,5 % en 2015.

Les États-Unis devraient continuer de profiter de la baisse des prix de l'essence, et la hausse de la confiance qui y est en partie rattachée devrait avoir de plus en plus d'effet sur l'économie réelle, notamment du côté de la consommation. La croissance de l'emploi devrait encore être au rendez-vous, et un gain de près de 2 500 000 postes est prévu pour 2015. Le taux de chômage pourrait même rejoindre la fourchette de long terme établie par la Réserve fédérale (Fed). L'investissement non résidentiel devrait continuer à croître, et le secteur de l'habitation devrait profiter d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt hypothécaires. La situation est un peu plus inquiétante en ce qui a trait à l'inflation qui est lourdement affectée par la chute des prix de l'essence. La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation devrait être négative tout au long du premier semestre. Toutefois, l'inflation de base qui exclut les aliments et l'énergie devrait demeurer stable, ce qui conforterait la Fed. La bonne croissance de l'économie, l'amélioration continue du marché du travail et une hausse espérée des salaires devraient inciter la Fed à amorcer un relèvement des taux directeurs avant la fin de l'année.

Au Canada, un gain de 2,0 % du PIB réel est attendu pour 2015, comparativement à une hausse de 2,4 % en 2014. Le Canada étant un exportateur net d'énergie, cette détérioration s'expliquerait par les effets néfastes de la baisse importante des prix du pétrole survenue dans les derniers mois de 2014 et au début de 2015. Après un premier semestre qui devrait être plus difficile au chapitre de la croissance économique, la remontée graduelle des prix du pétrole attendue à compter de la mi-2015 devrait permettre une accélération de la progression du PIB réel dans la deuxième moitié de l'année. Puisque les dépenses du secteur pétrolier et gazier représentent près de 30 % des investissements totaux des entreprises canadiennes, les investissements non résidentiels devraient particulièrement souffrir, alors que plusieurs producteurs d'énergie reporteraient ou annuleraient certains projets d'expansion. Les revenus et la richesse globaux devraient également être affectés, ce qui pourrait se traduire par des dépenses de consommation moins élevées. Cela dit, les conséquences négatives seraient très différentes d'une région à l'autre. Les provinces productrices de pétrole, soit l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador, seraient particulièrement touchées. Les autres provinces profiteraient davantage des bienfaits de la valeur plus faible du dollar canadien sur les exportations hors énergie et de la réduction des prix de l'essence sur les dépenses des ménages ainsi que sur les coûts de production de plusieurs entreprises, en particulier dans le secteur de la fabrication. Ainsi, l'Ontario devrait connaître la croissance économique la plus rapide au pays en 2015, avec une hausse du PIB réel de 2,8 %, contre 2,2 % en 2014. Dans ces conditions, après avoir abaissé ses taux d'intérêt directeurs au début de 2015, la Banque du Canada devrait opter pour le statu quo au moins jusqu'à la fin de l'année et reporter ainsi les hausses de taux à 2016. Cela pourrait continuer d'exercer des pressions baissières sur les taux obligataires canadiens à court terme. Toutefois, l'amorce d'un resserrement monétaire aux États-Unis devrait entraîner une remontée des taux obligataires nord-américains à moyen terme. Étant donné le contexte international, l'augmentation des taux s'annonce toutefois très graduelle et limitée. L'environnement de bas taux d'intérêt risque ainsi de perdurer encore longtemps.

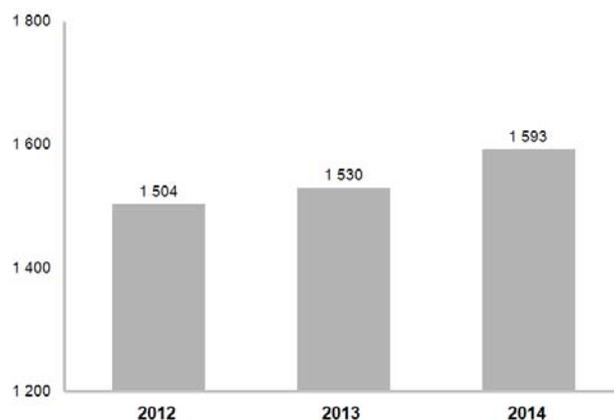
Au Québec, la combinaison de la croissance prévue du marché du travail et des faibles taux d'intérêt devrait entretenir la demande de maisons neuves et existantes en 2015. Par contre, le surplus d'appartements en copropriété, qui a crû l'an dernier, et la remontée des taux d'occupation des logements locatifs devraient limiter les nouveaux projets de construction. Globalement, les mises en chantier et les ventes de propriétés existantes devraient demeurer assez stables dans la province. La situation d'équilibre qui persisterait sur le marché de la revente se traduirait par une hausse du prix moyen d'environ 1 % encore en 2015.

Enfin, selon une estimation du Mouvement Desjardins, la chute des prix de l'essence dégagerait une économie potentielle de plus de 2 G\$ par année au Québec pour les ménages, les entreprises et les administrations publiques. Malgré ce répit, aucune accélération des dépenses de consommation n'est prévue en 2015 puisque le contexte budgétaire des divers ordres de gouvernement inciterait encore à la prudence. Le vent devrait être plus favorable pour les entreprises. L'accélération des exportations devrait se poursuivre grâce à la vigueur des économies américaine et ontarienne. La faiblesse du dollar canadien et des prix de l'énergie serait aussi globalement positive pour les entreprises de la province. Une remontée des investissements est donc attendue au fil des prochains trimestres. Compte tenu de la meilleure contribution des entreprises à la croissance économique, la croissance du PIB réel devrait s'accélérer et celui-ci devrait atteindre 1,7 % en 2015.

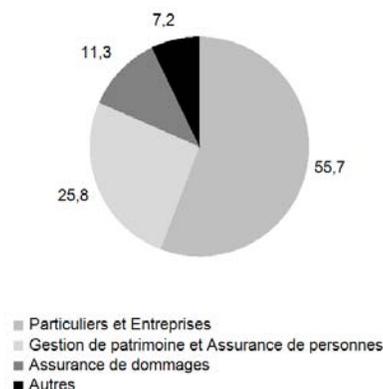
# 2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

## 2.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014

### EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES (en M\$)



### CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2014 (en %)



### TABLEAU 3 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	3 976 \$	3 857 \$	3 881 \$
Primes nettes	5 916	5 558	5 126
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	2 762	2 536	2 293
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>12 654</b>	<b>11 951</b>	<b>11 300</b>
Revenus (pertes) de placement <sup>(2)</sup>	2 581	(217)	1 178
<b>Revenu total</b>	<b>15 235</b>	<b>11 734</b>	<b>12 478</b>
Dotations à la provision pour pertes sur créances	351	277	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	6 303	3 259	4 397
Frais autres que d'intérêts	6 554	6 229	5 908
Impôts sur les excédents	434	439	428
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>1 593 \$</b>	<b>1 530 \$</b>	<b>1 504 \$</b>
<b>Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	888 \$	809 \$	813 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	411	389	231
Assurance de dommages	180	212	200
Autres	114	120	260
	<b>1 593 \$</b>	<b>1 530 \$</b>	<b>1 504 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(3)</sup> Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 34 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

### EXCÉDENTS DE 2014

Pour l'exercice 2014, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 593 M\$, comparativement à 1 530 M\$ pour l'exercice 2013, soit une augmentation de 63 M\$, ou de 4,1 %. L'exercice a été marqué par une croissance des affaires et des investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Le contexte de forte concurrence, qui crée une compression des marges, a perduré au cours de l'année ce qui a limité la hausse du revenu net d'intérêts.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 888 M\$, ou à 55,7 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 411 M\$ et de 180 M\$, qui représentent 25,8 % et 11,3 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution a été de 114 M\$, ou de 7,2 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,7 %, par rapport à 9,4 % pour l'exercice de 2013. Cette baisse est due aux investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ainsi qu'à la hausse des capitaux propres moyens à la suite des récentes émissions de parts de capital de la Fédération. La croissance des excédents avant ristournes aux membres a permis d'atténuer cette diminution.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins s'est donné la mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi en 2014. À cet effet, le montant provisionné de ristournes s'est élevé à 217 M\$ pour l'exercice financier 2014, comparativement à 171 M\$ pour la même période l'an dernier. En ajoutant à ce montant la somme de 82 M\$ remise à divers organismes sous forme de dons et de commandites, le retour à la collectivité s'est élevé à 299 M\$ en 2014, comparativement à 252 M\$ en 2013.

## REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 4, se sont établis à 12 654 M\$, en hausse de 703 M\$, ou de 5,9 %, par rapport à 2013.

### TABLEAU 4 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	3 976 \$	3 857 \$	3 881 \$
Primes nettes	5 916	5 558	5 126
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 7)	2 762	2 536	2 293
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>12 654 \$</b>	<b>11 951 \$</b>	<b>11 300 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

### Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif dans le tableau 5, alors que le tableau 6 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

La marge nette d'intérêt, exprimée en pourcentage de l'actif moyen, s'est établie à 2,38 % en 2014, comparativement à 2,45 % pour 2013, ce qui constitue un fléchissement de 7 points de base. La forte concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, a eu une incidence négative sur la marge nette.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 976 M\$ à la fin de 2014, en hausse de 119 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'année précédente.

#### Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 5 866 M\$ en 2014, soit une hausse de 144 M\$, ou de 2,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 9,6 G\$, ou de 6,4 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 378 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que le repli de 14 points de base du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer ces derniers de 234 M\$.

#### Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts se sont chiffrés à 1 890 M\$ en 2014, en hausse de 25 M\$, ou de 1,3 %, par rapport à l'exercice précédent. La croissance de 8,0 G\$, ou de 5,9 %, de la moyenne de l'approvisionnement en fonds provenant des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées a fait augmenter ces frais de 92 M\$, alors que la diminution de 5 points de base du coût moyen des dépôts a entraîné une baisse de ces frais de 67 M\$.

**TABLEAU 5 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014			2013 <sup>(1)</sup>		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
<b>Actif</b>						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	18 258 \$	335 \$	1,83 %	17 776 \$	313 \$	1,76 %
Prêts	142 342	5 531	3,89	133 233	5 409	4,06
Total de l'actif portant intérêt	160 600	5 866	3,65	151 009	5 722	3,79
Autres actifs	6 345	-	-	6 280	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>166 945 \$</b>	<b>5 866 \$</b>	<b>3,51 %</b>	<b>157 289 \$</b>	<b>5 722 \$</b>	<b>3,64 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Passif portant intérêt						
Dépôts	140 912 \$	1 753 \$	1,24 %	132 636 \$	1 708 \$	1,29 %
Emprunts et obligations subordonnées	2 776	137	4,94	3 075	157	5,11
Total du passif portant intérêt	143 688	1 890	1,32	135 711	1 865	1,37
Autres passifs	10 175	-	-	9 249	-	-
Capitaux propres	13 082	-	-	12 329	-	-
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>166 945 \$</b>	<b>1 890 \$</b>	<b>1,13 %</b>	<b>157 289 \$</b>	<b>1 865 \$</b>	<b>1,19 %</b>
Revenu net d'intérêts		3 976 \$			3 857 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,38 %			2,45 %

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.**TABLEAU 6 – INCIDENCES SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014		Augmentation (diminution)		
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
<b>Actif</b>					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	482 \$	0,07 %	22 \$	8 \$	14 \$
Prêts	9 109	(0,17)	122	370	(248)
Variation du revenu d'intérêts			144	378	(234)
<b>Passif</b>					
Dépôts	8 276	(0,05)	45	107	(62)
Emprunts et obligations subordonnées	(299)	(0,17)	(20)	(15)	(5)
Variation des frais d'intérêts			25	92	(67)
<b>Variation du revenu net d'intérêts</b>			<b>119 \$</b>	<b>286 \$</b>	<b>(167)\$</b>

**Primes nettes**

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 358 M\$, ou de 6,4 %, pour s'établir à 5 916 M\$ au 31 décembre 2014.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

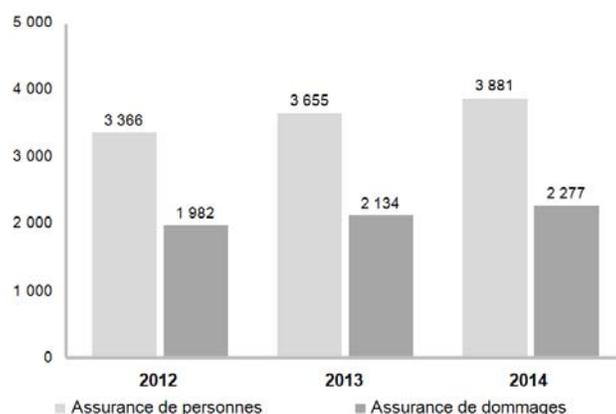
L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 3 881 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 3 655 M\$ pour l'exercice 2013, soit une hausse de 6,2 %. Cette croissance provient essentiellement du développement des affaires. Les primes d'assurance ont augmenté de 153 M\$ et les primes de rentes ont progressé de 73 M\$. La signature d'importants nouveaux contrats en 2014 explique principalement la croissance des primes de rentes collectives. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 4,6 % et ont atteint 3 501 M\$. Cette progression provient surtout des activités d'assurance collective, dont l'augmentation s'est chiffrée à 128 M\$.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a généré des revenus de primes nettes de 2 277 M\$ en 2014, comparativement à 2 134 M\$ en 2013, soit une hausse de 6,7 %. Cette augmentation est attribuable à la progression des primes nettes découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

**PRIMES NETTES<sup>(1)</sup>**

(en M\$)



<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

**Autres revenus d'exploitation****TABLEAU 7 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498 \$	498 \$	499 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	597	549	517
Services de courtage et de fonds de placement	970	855	731
Honoraires de gestion et de services de garde	348	300	283
Revenus de change	84	61	63
Autres	265	273	200
<b>Total des autres revenus d'exploitation</b>	<b>2 762 \$</b>	<b>2 536 \$</b>	<b>2 293 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 762 M\$ pour 2014, soit une augmentation de 226 M\$, ou de 8,9 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, ont totalisé 597 M\$ en 2014, soit une hausse de 48 M\$, ou de 8,7 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 970 M\$, soit une hausse de 115 M\$, ou de 13,5 %. Cette croissance s'explique en partie par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits, la constatation des revenus de courtage à la suite notamment d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc. réalisée au deuxième trimestre de 2013 et l'accroissement des activités liées aux marchés des capitaux. L'augmentation des revenus de commissions découlant principalement de la croissance organique et des acquisitions réalisées par Western Financial Group Inc. a également contribué à cette hausse qui a été atténuée par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde ont totalisé quant à eux 348 M\$ en 2014, soit une hausse de 48 M\$, ou de 16,0 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion.

**REVENUS DE PLACEMENT****TABLEAU 8 – REVENUS DE PLACEMENT**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013	2012
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 005 \$	(667)\$	674 \$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	343	221	268
Revenus nets sur les autres placements	233	229	236
<b>Total des revenus (pertes) de placement</b>	<b>2 581 \$</b>	<b>(217)\$</b>	<b>1 178 \$</b>

Les revenus de placement se sont chiffrés à 2 581 M\$ pour 2014, soit une hausse de 2 798 M\$, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont augmenté de 2 672 M\$. Cette hausse est majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations et de celui des instruments financiers dérivés découlant en grande partie des fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes qui ont évolué dans des directions opposées au cours des exercices 2013 et 2014. En raison de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs, cette hausse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. De plus, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements ont augmenté, car les gains réalisés sur la vente de placements ont été plus importants en 2014.

## REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 15 235 M\$, en hausse de 3 501 M\$, ou de 29,8 %, par rapport à 2013.

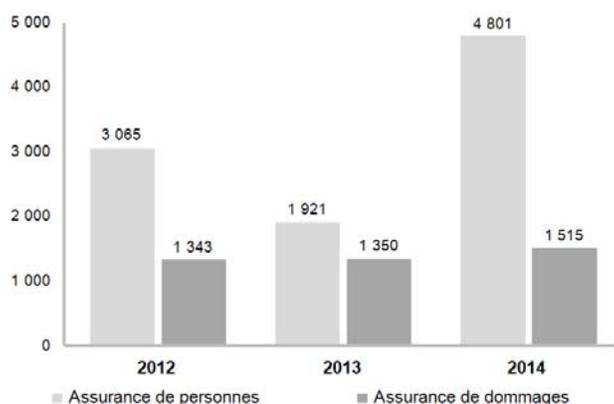
## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 351 M\$ pour 2014, en hausse de 74 M\$, ou de 26,7 %, par rapport à l'exercice précédent. Durant cette période, le taux de dotation a progressé, passant de 0,20 % en 2013 à 0,24 % en 2014. Cette variation s'explique principalement par l'évolution du profil de risque et par la prise de provisions collectives due à la croissance du portefeuille de prêts et des engagements hors bilan. Malgré cette hausse, le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2014, soit une très légère hausse par rapport à celui de 0,33 % qui avait été enregistré au terme de la période correspondante en 2013.

## SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

### SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE <sup>(1)</sup>

(en M\$)



<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 303 M\$, en hausse de 3 044 M\$, ou de 93,4 %, par rapport à l'exercice 2013.

### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 4 801 M\$, en hausse de 2 880 M\$, comparativement à l'exercice 2013. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 2 754 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 2 571 M\$. L'augmentation de 86 M\$ des primes de rentes collectives a aussi contribué à la hausse des provisions techniques. Ces charges ont également été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des affaires.

## Secteur Assurance de dommages

Les charges du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 515 M\$ en 2014, par rapport à 1 350 M\$ en 2013, ce qui représente une augmentation de 165 M\$, ou de 12,2 %. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages du secteur a été de 65,7 % pour l'exercice 2014, comparativement à 66,8 % en 2013. Cette baisse s'explique principalement par un ratio des sinistres inférieur en assurance de biens et en assurance des entreprises en raison des conditions climatiques favorables. Elle est compensée, en partie, par une augmentation du ratio des sinistres en assurance automobile principalement attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années précédentes, qui a été inférieure à celle de 2013. Ces charges ont également été affectées par une hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des affaires.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 554 M\$, par rapport à 6 229 M\$ en 2013, soit une hausse de 325 M\$, ou de 5,2 %. Cette augmentation s'explique principalement par les sommes engagées dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les autres composantes du Mouvement ont permis de contenir cette augmentation. Les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par l'indexation annuelle des salaires et la croissance des affaires.

## SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 75 M\$, ou de 2,4 %, pour atteindre 3 200 M\$ en 2014. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires et aux avantages sociaux. Cette augmentation a été atténuée par une baisse de la charge de retraite. Ce poste de dépenses a représenté 48,8 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui qui avait été enregistré en 2013. Pour 2014, les salaires se sont chiffrés à 2 637 M\$, comparativement à 2 541 M\$ en 2013, soit une augmentation de 3,8 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a baissé en raison principalement de la diminution de la charge de retraite et il est passé de 23,0 % en 2013 à 21,3 % en 2014.

## AUTRES FRAIS

Pour 2014, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 598 M\$, par rapport à 570 M\$ en 2013, soit une hausse de 28 M\$, ou de 4,9 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique. Les dépenses liées aux ententes de services et d'impartition ont atteint 256 M\$ en 2014, soit une augmentation de 24 M\$, ou de 10,3 %, par rapport à 2013 s'expliquant par la croissance des affaires.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 217 M\$, en hausse de 202 M\$, ou de 10,0 %, comparativement à 2013. Cette augmentation s'explique notamment par des sommes engagées dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Elles ont également été marquées par des frais de commissions supérieurs ainsi que l'utilisation accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS par les clients des Services de cartes et Monétique. L'ajout des frais de Qtrade Canada Inc. à la suite d'une prise de participation dans celle-ci au deuxième trimestre de 2013 a également contribué à cette hausse.

## INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance, s'est élevé à 73,4 % pour 2014, comparativement à 73,5 % l'an dernier. La période a été marquée par la pression à la hausse sur les frais autres que d'intérêts découlant des nombreux projets en cours. Toutefois, les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses ainsi que le contrôle serré des frais autres que d'intérêts dans un contexte de progression soutenue des affaires ont fait en sorte que les revenus d'exploitation ont augmenté plus rapidement que les frais autres que d'intérêts.

## TABLEAU 9 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2014	2013	2012
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 638 \$	2 541 \$	2 396 \$
Avantages sociaux	562	584	634
	3 200	3 125	3 030
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	598	570	519
Ententes de services et impartition	256	232	228
Communications	283	287	271
Autres	2 217	2 015	1 860
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>6 554 \$</b>	<b>6 229 \$</b>	<b>5 908 \$</b>
Indice de productivité du Mouvement Desjardins <sup>(1)</sup>	73,4 %	73,5 %	73,1 %

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

## IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières, qui sont de grandes sociétés publiques. Chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées. De plus, ces entités bénéficient, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. En raison de changements législatifs survenus en 2013, les taux réduits prévus dans le régime d'imposition fédéral et applicables aux caisses de crédit seront éliminés graduellement d'ici 2017.

Par ailleurs, les entités du Mouvement, qui ne sont pas des coopératives de services financiers, sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2014 présentée à l'état combiné du résultat a totalisé 434 M\$, soit un montant comparable à celui de l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il s'est élevé à 21,4 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 alors qu'il avait été de 22,3 % en 2013. La note complémentaire 29 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2014, les entités du Mouvement ont versé 1 044 M\$ en impôts indirects, comparativement à 960 M\$ en 2013.

## COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2013 ET 2012

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012. Rappelons que les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au terme de l'exercice 2013, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, comparativement à 1 504 M\$ pour l'exercice 2012. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 9,4 %, par rapport à 10,2 % en 2012. Cette diminution avait été occasionnée par l'augmentation des capitaux propres découlant de l'émission de parts de capital par la Fédération.

### Résultats sectoriels

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était chiffrée à 809 M\$, ou à 52,9 % des excédents de 2013. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 389 M\$ et de 212 M\$ représentant 25,4 % et 13,9 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 120 M\$, ou de 7,8 % des excédents.

Pour l'exercice financier 2013, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises étaient comparables à ceux de l'exercice 2012.

Les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes avaient augmenté de 158 M\$, ou de 68,4 %, par rapport à l'exercice 2012. Cette hausse était essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes. La croissance de la rentabilité de ces activités était principalement due à la croissance des affaires, à la présence d'un contexte de marché favorable tout au long de 2013, à des gains d'expérience et à la révision de certaines hypothèses actuarielles.

Les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages avaient crû de 12 M\$, ou de 6,0 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2012. Cette augmentation s'expliquait principalement par la hausse des primes nettes et la diminution du taux de sinistralité.

### Résultats combinés

Au combiné, les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'établissaient à 11 951 M\$ à la fin de 2013, en hausse de 651 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à 2012. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 857 M\$ à la fin de 2013, en baisse de 24 M\$, ou de 0,6 %, par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'expliquait par la forte concurrence dans le marché, qui créait une compression des marges, et les faibles taux d'intérêt qui avaient eu une incidence négative sur la marge nette.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 432 M\$, ou de 8,4 %, pour s'établir à 5 558 M\$ au 31 décembre 2013. Les primes nettes d'assurance de personnes affichaient une hausse de 8,6 % par rapport à 2012 et atteignaient 3 655 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 2 134 M\$ en 2013, comparativement à 1 982 M\$ en 2012, soit une hausse de 1,2 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 2 536 M\$ pour 2013, soit une augmentation de 243 M\$, ou de 10,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus générés par les commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, avaient totalisé 549 M\$ en 2013, soit une hausse de 32 M\$, ou de 6,2 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 855 M\$, soit une augmentation de 124 M\$, ou de 17,0 %, attribuable principalement à la croissance des activités de courtage, y compris celles de Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement avait pris une participation au deuxième trimestre de 2013, à la progression d'actifs sous gestion, à l'augmentation des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance et à la hausse des revenus liés à différents programmes. Les revenus figurant au poste « Autres » avaient augmenté de 73 M\$, ou de 36,5 %, par rapport à 2012, pour atteindre 273 M\$.

Cette hausse s'expliquait en partie par les revenus générés par l'accroissement des revenus de quote-part de sociétés en commandite et les récentes acquisitions ainsi que la hausse des revenus liés à la gestion d'actifs titrisés. Ces derniers avaient toutefois été compensés par des revenus inférieurs dégagés par les autres instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de cette activité, qui sont présentés dans le revenu net d'intérêts ainsi qu'au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Les revenus de placement avaient diminué de 1 395 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat avaient diminué de 1 341 M\$, ou de 199,0 %, et avaient affiché une perte de 667 M\$ pour l'exercice 2013. Cette baisse était principalement attribuable à la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de 1 207 M\$ de la juste valeur des actifs soutenant les passifs, qui avait été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques et la variation négative de 111 M\$ de la juste valeur des portefeuilles de BTAA, nette des positions de couverture. Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements avaient diminué, puisque les gains réalisés sur la disposition de placements en 2013 avaient été moindres que ceux de l'année précédente.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 277 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 14,9 %, par rapport à 2012. Cette variation s'expliquait par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue de l'exercice 2013, soit un ratio comparable à celui qui avait été observé à la fin de 2012. Le ratio du Mouvement demeurait l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient diminué de 1 138 M\$, ou de 25,9 %, et s'établissaient à 3 259 M\$ au 31 décembre 2013. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 1 921 M\$, en baisse de 1 144 M\$, ou de 37,3 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette variation s'expliquait surtout par une diminution de 1 334 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 207 M\$. De plus, des changements d'hypothèses d'évaluation avaient été effectués dans le cours normal des affaires et avaient réduit les frais de 56 M\$, alors qu'ils les avaient fait augmenter de 60 M\$ en 2012. En contrepartie, ces charges avaient été affectées par une hausse des prestations en lien avec la croissance des volumes d'affaires. Quant aux charges du secteur Assurance de dommages, elles avaient totalisé 1 350 M\$ en 2013, soit un montant comparable à celui de 2012. Cette stabilité découlait de l'effet combiné de la croissance des affaires et d'une amélioration du taux de sinistralité, qui s'était établi à 65,5 % en 2013, en regard de 69,1 % au terme de l'exercice 2012. Cette amélioration du taux de sinistralité s'expliquait essentiellement par la diminution de la sinistralité automobile en Ontario et la hausse des taux d'intérêt utilisés dans l'établissement des provisions, malgré la détérioration de la sinistralité en assurance de biens en Ontario.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 6 229 M\$ par rapport à 5 908 M\$ en 2012, en hausse de 321 M\$, ou de 5,4 %. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les autres composantes du Mouvement Desjardins avaient permis de contenir cette augmentation occasionnée par la progression soutenue des affaires.

## 2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

### 2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

#### PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à buts non lucratifs et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, de placements mobiliers, de cartes de débit et de crédit, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 67 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

## ACTIVITÉS

Les activités liées aux opérations courantes, de convenance et d'épargne regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont les traites et les coffrets de sûreté. Elles englobent également l'épargne fluctuante, y compris les comptes avec opérations et d'épargne stable ainsi que l'épargne à terme. L'offre de ce secteur se décline également en activités axées sur l'accompagnement des petites, des moyennes et des grandes entreprises à tous les stades de leur croissance tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités des **Services de cartes et Monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec complétés par de l'accompagnement à chacune des étapes de leur croissance. Par l'entremise de Desjardins Capital de risque inc. qui gère les actifs de Capital régional et coopératif Desjardins, le secteur appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts, et valorise et contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

## RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Augmentation de la satisfaction des membres et des clients en simplifiant et en rehaussant leur expérience :
  - Implantation sur le site AccèsD d'un outil d'aide contextuelle, « Assistant AccèsD », permettant de faciliter la réalisation des transactions sur ce site.
  - Nouveauté en matière de prévention de fraudes par carte de débit : les membres peuvent désormais changer leur numéro d'identification personnelle à un guichet automatique Desjardins à la suite d'un blocage préventif de leur carte s'ils ne détectent aucune fraude dans leur compte, puis continuer à utiliser leur carte normalement.
  - Lancement de l'application Paiement mobile avec Bell, Rogers et Virgin afin de permettre aux détenteurs d'une carte de crédit Visa Desjardins d'effectuer leurs paiements en toute sécurité en passant simplement leur téléphone devant un lecteur chez un grand nombre de commerçants.
  - Lancement de nouveautés de la gamme de cartes pour les particuliers rendant la gamme plus accessible, plus simple et plus avantageuse pour les membres. Les remises en argent de la nouvelle carte Remises Visa Desjardins et les généreuses récompenses de la nouvelle carte Platine Prestige Visa Desjardins répondent aux besoins actuels de nos membres.
  - Offre de plusieurs avantages aux membres Desjardins, dont la trousse de démarrage pour accompagner les nouveaux entrepreneurs.
- Fidélisation des membres et des clients et croissance de leur nombre par des offres et des partenariats distinctifs :
  - Lancement de l'application d'épargne spontanée Hop-Ép@rgne qui permet les virements dans un compte d'épargne à intérêt élevé en quelques minutes.
  - Ouverture, à proximité du campus de l'Université de Montréal, de l'espace 360<sup>d</sup>, un tout nouveau concept de centre de services financiers destiné aux personnes âgées de 18 à 30 ans.
  - Lancement de l'offre Habitation verte qui récompense l'achat d'une maison neuve et la rénovation écologique.
  - Mise en place d'une offre à l'intention de la relève agricole comprenant une démarche d'accompagnement et des outils adaptés à ce secteur.
  - Mise en place d'une offre complète et adaptée à l'intention des concessionnaires automobiles.
  - Renouvellement du partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec relativement au Fonds Capital croissance PME visant à appuyer le développement et la croissance des PME du Québec.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Dans l'industrie canadienne des services bancaires, le volume de l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 2 427 G\$ à la fin de 2014, alors que celui de l'épargne personnelle bilan fluctuante et non fluctuante atteignait environ 1 212 G\$.

En 2014, la demande de crédit hypothécaire résidentiel a ralenti au Québec. En effet, le marché a affiché une progression annuelle estimée à 4,7 % au 31 décembre 2014, comparativement à 5,5 % à la fin de 2013. Le recul des transactions immobilières dans le secteur de la revente de maisons existantes a été atténué par le regain de la construction d'habitations neuves. Au chapitre du crédit à la consommation, la croissance annuelle des prêts était estimée à 3,7 % au 31 décembre 2014, soit un accroissement un peu moins rapide que celui qui avait été observé à la fin de 2013, qui était de 3,9 %. La demande de crédit commercial et industriel au Québec s'est essoufflée en 2014, avec une hausse annuelle estimée à 7,2 % au 31 décembre, par rapport à une poussée de 9,4 % à la fin de 2013. Dans le cas du crédit agricole, un ralentissement est également observé au Québec, alors que le financement en cours dans ce domaine s'était accru de 5,6 % sur une base annuelle au 31 décembre 2014, en regard d'une croissance de 7,0 % l'année précédente.

Au chapitre de la collecte d'épargne personnelle bilan au Québec, une légère accélération a été enregistrée en 2014. En effet, l'encours dans ce domaine a affiché une progression annuelle de 3,5 %, comparativement à une croissance de 2,8 % observée à la fin de 2013. Les produits d'épargne bilan ont continué de souffrir de la faiblesse des taux d'intérêt et de l'essor des marchés boursiers.

Les inquiétudes et risques liés à la situation internationale influencent l'environnement économique et financier canadien dans lequel le secteur d'activité Particuliers et Entreprises du Mouvement Desjardins évolue. À cet égard, soulignons qu'en raison des impacts négatifs attendus de la chute abrupte des cours pétroliers sur l'économie canadienne, la Banque du Canada a abaissé de 25 points de base ses taux directeurs en janvier 2015. Rappelons que ceux-ci n'avaient pas été modifiés depuis septembre 2010. Cependant, l'économie canadienne devrait tout de même reprendre de la vigueur plus tard dans la deuxième moitié de 2015, devant l'essor de ses exportations qui profiteront de l'élan de l'économie américaine et de la dépréciation du dollar canadien. Toutefois, comme les pressions inflationnistes seront peu présentes, la Banque du Canada bénéficiera d'une certaine marge de manœuvre, de sorte que la remontée de ses taux ne devrait commencer qu'en 2016. Le contexte de faibles taux d'intérêt devrait donc continuer d'exercer de la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

La concurrence continue de s'intensifier, et les différents acteurs de l'industrie déploient des stratégies qui vont au-delà des incitatifs pour attirer de nouveaux clients, comme des cadeaux ou des remises en argent. Les banques adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs nouveaux clients et à mieux les reconnaître. De plus, on continue d'observer chez les prêteurs commerciaux un assouplissement généralisé des conditions de crédit offertes aux entreprises canadiennes.

En plus des campagnes de marketing, l'industrie continue de miser sur des stratégies de développement de points de service et d'autres canaux afin d'augmenter l'offre dans les canaux virtuels et complémentaires. À cet effet, elle consacre beaucoup d'efforts sur le plan des technologies. On note également la mise en place d'outils en ligne destinés aux entreprises permettant à ces dernières d'améliorer la gestion de leurs activités.

L'industrie des services financiers demeure préoccupée par la satisfaction des clients. De plus en plus exigeants, ceux-ci s'attendent à une relation privilégiée et de qualité, à une tarification avantageuse et à un accès plus facile au crédit. Dans ce contexte, les facteurs clés de succès sont encore liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques des clientèles, à leur accompagnement et à la qualité du service. Parallèlement, les acteurs autres que les banques ont non seulement un effet à la hausse sur les attentes des consommateurs, mais également sur l'industrie. Les initiatives de ces acteurs s'intensifient (notamment celles de géants de la technologie, comme Google, Apple, Facebook et Amazon) et ne peuvent plus passer sous le radar (particulièrement en matière de portefeuilles mobiles et d'outils de paiement intégrés).

Malgré cette forte concurrence et l'évolution de l'industrie, le Mouvement Desjardins demeure un leader dans les services aux particuliers et aux entreprises. En effet, il est un chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et un acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché respectives estimées à 36,1 % et à 23,5 %. Premiers émetteurs de cartes au Québec, et cinquièmes au Canada, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 5,6 millions de cartes de crédit et de 5,8 millions de cartes de débit émises au Canada. Au chapitre de l'épargne personnelle bilan, le Mouvement Desjardins est également en tête de liste au Québec, avec une part de marché estimée à 43,0 %. Finalement, avec des parts respectives estimées à 23,3 % et à 41,4 % du crédit commercial et industriel et du crédit agricole, il occupe une place de premier plan dans le marché des entreprises au Québec.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2015

Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels. Pour ce faire, des normes de service élevées et l'augmentation de la satisfaction des membres et des clients seront au cœur de ses priorités de la prochaine année. L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants, ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend apporter sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance pérenne. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Les priorités de ce secteur pour 2015 visent une prestation de services de haut niveau auprès de ses membres et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité. Plus particulièrement, il entend :

- créer de la valeur pour les membres et les clients en mettant l'accent sur leur satisfaction et en établissant avec eux une relation durable et évolutive;
- viser l'excellence du service aux membres et aux clients en concevant et en mettant en place des améliorations concrètes en lien avec les commentaires des membres tant dans le réseau que dans les secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins;
- poursuivre la promotion des leviers distinctifs : Avantages membres Desjardins et éducation financière;
- accroître le nombre de membres et de clients, la détention de produits et les volumes d'affaires en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles prioritaires;
- maintenir et consolider le leadership du secteur;
- innover pour simplifier et rehausser l'offre et les fonctionnalités dans les canaux virtuels afin de renforcer la relation avec les membres et clients;
- poursuivre la croissance pancanadienne du secteur Monétique;
- poursuivre le déploiement du centre d'affaires en ligne pour une prise en charge optimale des petites entreprises;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

### TABLEAU 10 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

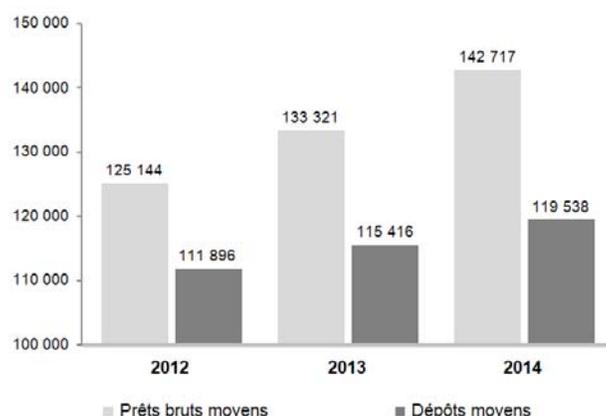
(en millions de dollars et en pourcentage)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	3 764 \$	3 678 \$	3 690 \$
Autres revenus d'exploitation	1 895	1 771	1 696
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>5 659</b>	<b>5 449</b>	<b>5 386</b>
Revenus de placement	57	51	58
<b>Revenu total</b>	<b>5 716</b>	<b>5 500</b>	<b>5 444</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	351	277	241
Frais autres que d'intérêts	4 197	4 194	4 140
Impôts sur les excédents	280	220	250
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>888</b>	<b>809</b>	<b>813</b>
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	160	126	206
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>728 \$</b>	<b>683 \$</b>	<b>607 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	727 \$	681 \$	606 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	2	1
<b>Indicateurs</b>			
Prêts bruts moyens <sup>(2)</sup>	142 717 \$	133 321 \$	125 144 \$
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	119 538	115 416	111 896
Taux de dotation <sup>(2)</sup>	0,25 %	0,21 %	0,19 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts <sup>(2)</sup>	0,34	0,33	0,36

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

### PRÊTS BRUTS ET DÉPÔTS MOYENS

(en M\$)



### Comparaison des exercices 2014 et 2013

Pour l'exercice 2014, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 888 M\$, en hausse de 79 M\$, ou de 9,8 %, comparativement à ceux de la même période en 2013. Ce résultat s'explique principalement par la croissance des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur les revenus, jumelée aux efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses Desjardins.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 5 659 M\$, en hausse de 210 M\$, ou de 3,9 %. Ils ont été marqués par une augmentation du revenu net d'intérêts de 86 M\$, ou de 2,3 %, qui s'explique principalement par la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts, qui a été de 10,1 G\$, ou de 7,3 %, depuis un an. Cependant, la forte concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, a limité la hausse du revenu net d'intérêts.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 124 M\$, ou de 7,0 %, comparativement à la même période en 2013, pour s'élever à 1 895 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, tels les fonds Desjardins, la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que l'augmentation des activités liées aux marchés des capitaux. Elle a cependant été atténuée par la diminution des revenus liés à certains programmes.

Les revenus de placement ont atteint 57 M\$, en hausse de 6 M\$, comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2013. Cette augmentation résulte en grande partie de gains sur la disposition de valeurs mobilières liées aux excédents de liquidités du réseau des caisses survenue au cours du premier semestre de 2014. La hausse a cependant été atténuée par la baisse des revenus de négociation du secteur Entreprises.

Le revenu total s'est élevé à 5 716 M\$, soit une croissance de 216 M\$, ou de 3,9 %, par rapport à l'exercice 2013.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 351 M\$ pour l'exercice 2014, en hausse de 74 M\$, ou de 26,7 %, par rapport à celle de l'exercice 2013. Durant cette période, le taux de dotation a progressé, passant de 0,21 % en 2013 à 0,25 % en 2014. Cette variation s'explique principalement par l'évolution du profil de risque et par la prise de provisions collectives due à la croissance du portefeuille de prêts et des engagements hors bilan. Malgré cette hausse, le secteur Particuliers et Entreprises continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2014, soit une très légère hausse par rapport à celui de 0,33 % qui avait été enregistré au terme de la période correspondante en 2013.

Les frais autres que d'intérêts sont demeurés stables et se sont élevés à 4 197 M\$. Ils ont été marqués par les efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses, la diminution de la charge de retraite ainsi que la baisse des dépenses liées à certains programmes. Ces effets baissiers ont été contrebalancés par la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ainsi que par l'indexation annuelle des salaires.

## 2.2.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

### PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Depuis janvier 2015, il comprend également les anciennes activités canadiennes en assurance de personnes de State Farm.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de manufacture et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes et de rentes de plus de 3,8 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne-retraite tant sur une base individuelle que collective. Les produits et les services de cette filiale sont offerts aux membres du Mouvement Desjardins ainsi qu'à d'autres clientèles partout au Canada.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 67 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

### ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives, des groupes et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration de régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer sa retraite, planifier un voyage ou financer les études de ses enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et aux clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

## RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration de l'expérience des membres et des clients grâce à la diversification de l'offre :
  - **Stratégies d'assurance personnalisées pour la clientèle aisée et fortunée** et axées sur la création de richesse intergénérationnelle ainsi que l'accès au capital d'assurance vie en cas de perte d'autonomie.
  - Deux nouvelles **offres combinées pour les membres aisés et fortunés du Québec** comprenant des stratégies et des conseils qui combinent des produits d'investissement et d'assurance de personnes.
  - **Optimisation du Service Prestige** afin d'assurer une prestation de service de haute qualité prévoyant le traitement prioritaire et privilégié des demandes d'assurance des membres et des clients aisés, fortunés ou propriétaires d'entreprises.
  - **Réclamation 360°**, une application mobile disponible pour les appareils iPhone, iPad, et iPod touch ainsi que les téléphones et tablettes sous environnement Android. Cette application facilite et accélère les réclamations liées à la santé, et permet aux clients d'accéder facilement à de l'information spécifique à leur dossier.
  - **QUATTRA<sup>mc</sup>**, une assurance voyage annuelle conçue spécialement pour les voyageurs âgés de 61 ans et plus qui n'ont qu'à remplir une seule fois un questionnaire médical qui sera valide pendant quatre ans.
  - **RVER Desjardins**, un régime volontaire d'épargne-retraite, simple, accessible et intégré qui complète parfaitement d'autres offres du Mouvement Desjardins pour répondre toujours mieux aux différents besoins des chefs d'entreprises.
- Bonification des Avantages membres Desjardins :
  - **Assistance succession**, un service ajouté à la nouvelle approche de planification, de protection et de transfert du patrimoine qui permet aux caisses d'utiliser une démarche proactive et intégrée en matière de planification des successions, de soutien aux liquidations et de gestion des actifs légués.
- Reconnaissances reçues :
  - Prix **J. D. Power** pour la qualité du service offert aux clients pour **Desjardins Courtage en ligne** (Disnat).
  - Deux prix des **Structured Retail Products** pour les placements garantis liés aux marchés (**PGLM**) pour la troisième année consécutive : Best Sales, Canada et Best Sales Canada–GICs. Le Mouvement offre la gamme la plus diversifiée de PGLM au Canada.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes se profile sur le patrimoine financier discrétionnaire des ménages canadiens. Ce patrimoine représentait, à la fin de 2013, un encours total de 3 416 G\$. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 5,7 % au cours des trois dernières années et de 9,6 % au cours de la dernière année. La performance des marchés boursiers a principalement favorisé cette croissance.

Une division de la gestion de patrimoine fait maintenant partie de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et de services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planifications financière, fiscale et successorale des différents segments de la clientèle aisée et fortunée, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir cette clientèle et de la fidéliser.

Dans ce contexte de besoins exigeants, le conseiller financier occupe plus que jamais une place prépondérante quant à l'information pertinente, à la vente et au suivi relationnel. Qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », il conserve la même importance auprès des clients afin d'assurer la profitabilité durable de leur portefeuille. L'industrie répond également de façon proactive aux désirs d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et des réseaux sociaux.

Cinq grandes sociétés ont accaparé 77,0 % du marché de l'industrie canadienne de l'assurance de personnes en 2013. Ce contexte illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Cette dernière a dû composer de nouveau en 2014 avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une légère croissance économique canadienne. Elle a tout de même progressé à un rythme de 3,5 % au cours des trois dernières années et a enregistré en 2013 un revenu de primes de 92,2 G\$. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie occupe la deuxième position au Québec et se classe au cinquième rang au Canada en matière de primes souscrites. Plus de 21 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un volume d'affaires totalisant 4,1 billions \$. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé en 2013 des prestations se chiffrant à 73,1 G\$.

Les produits d'assurance de personnes continuent d'être distribués de façon traditionnelle, c'est-à-dire à l'intérieur d'une relation de conseil et de rencontres en personne, dans une proportion de 86,1 % des cas. Les succursales des établissements de crédit, les centres d'appels, les agences et Internet ont également servi en tant que réseaux de distribution.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2015

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise à se positionner comme un chef de file en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs. Pour ce faire, il s'appuie sur une offre distinctive combinant des placements, de l'assurance et des services-conseils. Il entend également conserver son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne. Il se concentre à la fois sur la croissance rentable de ses activités et le maintien de son excellente solidité financière.

Se différencier par une excellente expérience client afin d'accroître la satisfaction des membres des caisses et des clients constitue l'un des axes stratégiques prioritaires de ce secteur. Sa croissance stratégique proviendra d'une meilleure exploitation de ses attributs sur le plan de la distribution. Il tirera ainsi pleinement profit des possibilités offertes par le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, il réduira ses coûts unitaires et bénéficiera de gains d'efficacité, qui se traduiront par des avantages pour les membres et les clients.

Les priorités de ce secteur pour 2015 sont :

- Proposer aux membres et aux clients une offre intégrée et adaptée particulièrement à leurs besoins afin de leur faire vivre une expérience client exceptionnelle;
- Assurer l'évolution de l'offre de produits pour mieux l'adapter aux besoins particuliers de chaque segment de clientèle, tout en prenant en considération la présence de réseaux de distribution diversifiés;
- Accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur des offres de services concurrentielles et des partenariats d'affaires solides;
- Faire évoluer l'ensemble des systèmes en associant le plan de modernisation des infrastructures technologiques et le cycle de vie des technologies;
- Améliorer l'efficacité des activités en optimisant les processus clés afin de mieux répondre aux attentes variées des membres et des clients;
- Finaliser l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

### TABLEAU 11 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013	2012
Revenu net d'intérêts	2 \$	3 \$	3 \$
Primes nettes	3 881	3 655	3 366
Autres revenus d'exploitation	1 162	1 014	880
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>5 045</b>	<b>4 672</b>	<b>4 249</b>
Revenus (pertes) de placement	2 193	(452)	734
<b>Revenu total</b>	<b>7 238</b>	<b>4 220</b>	<b>4 983</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	4 801	1 921	3 065
Frais autres que d'intérêts	1 929	1 777	1 628
Impôts sur les excédents	97	133	59
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>411 \$</b>	<b>389 \$</b>	<b>231 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	370 \$	392 \$	183 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	41	(3)	48
<b>Indicateurs</b>			
Ventes nettes d'épargne <sup>(1)</sup>	5 516 \$	3 581 \$	2 734 \$
Ventes d'assurance <sup>(1)</sup>	457	463	464

<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

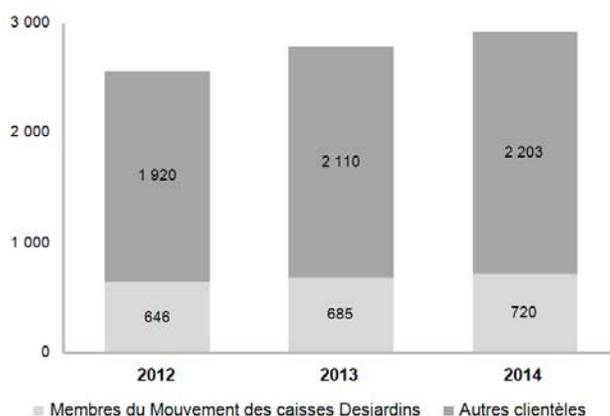
### TABLEAU 12 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

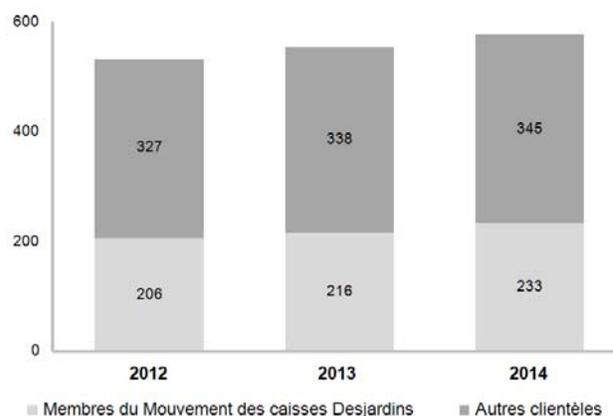
(en millions de dollars)	2014	2013	2012
Prestations d'assurance et de rentes	2 754 \$	2 602 \$	2 436 \$
Variation des provisions techniques	1 928	(826)	508
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	119	145	121
<b>Total</b>	<b>4 801 \$</b>	<b>1 921 \$</b>	<b>3 065 \$</b>

**PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE  
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**

(en M\$)

**PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE  
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**

(en M\$)

Comparaison des exercices 2014 et 2013

Au 31 décembre 2014, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 411 M\$, en hausse de 22 M\$, ou de 5,7 %, par rapport à l'année 2013. Cette hausse est en grande partie attribuable à la variation de la juste valeur d'instruments financiers liés à la participation détenue dans Qtrade Canada Inc. qui avait affecté défavorablement les résultats de l'exercice 2013. Cette hausse a cependant été atténuée par les activités d'assurance de personnes qui ont connu notamment des gains d'expériences moins élevés en 2014.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 045 M\$, en hausse de 373 M\$, ou de 8,0 %, par rapport à l'année 2013. Les primes d'assurance, qui ont augmenté de 153 M\$, et les primes de rentes, en hausse de 73 M\$, ont totalisé 3 881 M\$. La signature d'importants nouveaux contrats en 2014 explique principalement la croissance des primes de rentes collectives. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 4,6 % et atteint 3 501 M\$. Elles ont connu une croissance de 4,4 % au Québec tandis qu'elles ont augmenté de 4,9 % dans les autres provinces canadiennes. Cette progression provient surtout des activités d'assurance collective, dont l'augmentation s'est chiffrée à 128 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 5,1 % tandis que celles des autres clientèles ont crû de 4,4 %.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 148 M\$, ou de 14,6 %, pour s'établir à 1 162 M\$ au terme de l'année 2014 en raison de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la hausse des ventes nettes d'épargne. Ces dernières ont augmenté de 1,9 G\$, ou de 54,0 % en 2014. La hausse des revenus de courtage à la suite, notamment, d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc. réalisée au deuxième trimestre de 2013 a également contribué à la hausse des autres revenus d'exploitation.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 2 645 M\$ comparativement à l'année 2013, en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette hausse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations et de celui des instruments financiers dérivés découlant en grande partie des fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes, qui ont évolué dans des directions opposées au cours des exercices 2013 et 2014. De plus, les gains réalisés lors de dispositions de placements ont été plus importants en 2014 et l'année 2013 avait été marquée par une variation négative de la juste valeur d'instruments financiers liés à la participation détenue dans Qtrade Canada Inc.

Le revenu total s'est élevé à 7 238 M\$, soit une augmentation de 3 018 M\$, ou de 71,5 %, comparativement à l'année 2013.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 4 801 M\$, en hausse de 2 880 M\$, ou de 149,9 %, comparativement à 2013. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 2 754 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 2 571 M\$. L'augmentation de 86 M\$ des primes de rentes collectives a aussi contribué à la hausse des provisions techniques. Ces charges ont également été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts atteignaient 1 929 M\$ au 31 décembre 2014, en hausse de 152 M\$, ou de 8,6 %, par rapport à la même date en 2013. Cette augmentation résulte principalement de la progression depuis un an de 3,7 G\$, ou de 22,5 %, de l'encours moyen des Fonds Desjardins ayant eu un effet à la hausse sur les frais de gestion, notamment la rémunération versée aux caisses, des dépenses liées à la croissance des activités de courtage provenant de la prise d'une participation dans Qtrade Canada Inc. ainsi que des salaires et des avantages sociaux liés à la croissance des affaires.

## 2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

### PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de Western Financial Group Inc. Depuis janvier 2015, il comprend également les anciennes activités canadiennes en assurance de dommages de State Farm. Le Mouvement Desjardins bénéficie ainsi d'un réseau supplémentaire de plus de 500 agences additionnelles pour distribuer non seulement de l'assurance de dommages, mais aussi plusieurs autres produits financiers.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose une gamme de produits d'assurance automobile et de biens au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois.

Les produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'application pour téléphones mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de deux millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché individuel sous la bannière Desjardins Assurances générales inc. et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle.

Pour sa part, Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant plus de 790 000 clients dans l'Ouest canadien. Les produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers couvrant environ 160 points de vente, et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. De plus, Western Financial Group Inc. offre ses propres produits d'assurance vie et d'assurance des animaux.

Le secteur Assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies, ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance lancée dans certains marchés urbains.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 67 de la section Gestion des risques de ce rapport de gestion.

### ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure, déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises du Québec. Les secteurs servis sont les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs ainsi que les immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

Les activités d'**assurance des animaux** répondent aux besoins d'assurance santé des propriétaires de chiens et de chats domestiques. Western Financial Group Inc. possède les permis pour souscrire cette assurance dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

## RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration significative de la satisfaction des membres et des clients découlant de la simplification et du rehaussement de leur expérience :
  - Maintien d'un haut niveau de qualité du service des centres de contact avec la clientèle au cours des périodes de forte affluence et lors de pertes liées à des situations exceptionnelles;
  - Performance très élevée en matière de rétention des clients;
  - Trois premières places de l'étude de J. D. Power portant sur la satisfaction de la clientèle.
- Mise en œuvre des Avantages membres Desjardins :
  - Assistance routière gratuite et remise annuelle de 50 \$ par assuré pour les membres âgés de 25 ans et moins;
  - Remise annuelle de 40 \$ par assuré d'un véhicule récréatif.
- Reconnaissance prestigieuse pour le programme Ajusto dans le cadre du concours d'envergure internationale Efma-Accenture Innovation Awards :
  - Troisième prix de la catégorie « Analytique client et mégadonnées » qui vise à récompenser les innovations des institutions financières dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de l'information récoltée auprès de leurs clients afin de proposer des offres adaptées et d'améliorer les interactions. Plus de 250 institutions financières provenant de 69 pays ont soumis 600 projets ou initiatives dans le cadre de ce concours;
  - Reconnaissance confirmant l'engagement en matière de télématique du secteur Assurance de dommages ainsi que son leadership dans ce domaine sur la scène canadienne.
- Fin de l'implantation d'un nouveau système téléphonique intégré et ajout d'un outil de reconnaissance des clients dans le cadre du projet de modernisation des centres de contact avec la clientèle.
- Signature d'une entente visant l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2013, le total des primes directes souscrites s'élevait à 46,1 G\$, dont 61,9 % d'assurance des particuliers et 38,1 % d'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers représentent une part de marché de 65,3 %, par rapport à 24,4 % pour les assureurs directs et à 10,3 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 62,7 % du marché, comparativement à 37,0 % pour les courtiers et à 0,3 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 4,3 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose, d'une part, sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que, d'autre part, sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tend à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

Le marché ontarien représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne, et l'assurance automobile y est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme et une baisse significative de l'achalandage ont contribué au ralentissement de la croissance des assureurs observée depuis la mi-2012. Le niveau élevé des coûts d'indemnisation demeure un enjeu politique, particulièrement dans la région de Toronto. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan vise à inciter les assureurs à réduire leurs taux et comporte un objectif de réduction des primes d'assurance automobile de 15 % d'ici août 2015. La fraude demeure une préoccupation importante en Ontario, et les assureurs, le gouvernement de même que les autorités réglementaires continuent de mettre en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2013, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 63,5 % du marché, soit une hausse de 4 points de base depuis 2009, tandis que les cinq plus grands représentaient 42,1 % du marché, comparativement à 36,0 % en 2009. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

La concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts. L'intensification des efforts de marketing se poursuit, et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. Le développement de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour faire face à l'évolution de la sinistralité et à la couverture de nouveaux risques assurables.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et aux clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à la distribution, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. Le Mouvement Desjardins occupe une place enviable dans le marché de l'assurance de dommages au Canada et se classait au septième rang en 2013 grâce à une croissance organique annuelle de 6,7 % de ses primes brutes souscrites. Avec l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm, il accédera au deuxième rang des assureurs de dommage au Canada en 2015.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2015

Le secteur Assurance de dommages entend se différencier en offrant un service proche et engagé aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins. La poursuite d'initiatives pour rehausser l'expérience client vise à accroître la proportion de sa clientèle qui recommanderait de faire affaire avec le Mouvement. Ces initiatives mettent l'expérience client au cœur de l'ensemble des réflexions de l'organisation et permettront de transformer les clients en véritables « promoteurs » de ce dernier.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec et d'améliorer la position du Mouvement Desjardins en Ontario et dans les provinces de l'Ouest.

Au Québec, il entend continuer de croître en profitant pleinement de son appartenance au Mouvement. De plus, il désire poursuivre le développement de son segment Entreprises en élargissant notamment son offre de produits pour les moyennes entreprises. En Ontario, il consacrera des efforts à l'accroissement de la notoriété et de la présence de la marque Desjardins. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. mettra en priorité sur son plan de croissance organique dans son marché. L'intégration des activités canadiennes de State Farm vise l'atteinte de la taille nécessaire pour réduire les coûts unitaires et accroître l'accès au marché en augmentant la capacité de distribution à l'échelle du pays.

En appui à la croissance rentable, les priorités stratégiques de ce secteur pour 2015 sont décrites ci-après.

### Pour Desjardins Groupe d'assurances générales inc. :

- Capitaliser sur la nouvelle taille de l'organisation dans le but de renforcer les compétences clés;
- Poursuivre le modèle de *caissassurance* tout en simplifiant et en rehaussant l'expérience client;
- Continuer à tirer le plein potentiel des acquisitions, dont celle des activités canadiennes de State Farm;
- Se réinventer pour offrir aux membres et aux clients un modèle d'assurance omnicanal axé sur les comportements et la prévention des risques;
- Moderniser et adapter l'organisation et ses systèmes pour augmenter l'agilité, la vitesse de réponse au marché et la performance.

### Pour Western Financial Group Inc. :

- Favoriser une forte croissance organique tout en demeurant ouvert à une croissance par acquisitions afin de demeurer le réseau de courtiers le plus important de l'Ouest canadien;
- Poursuivre des initiatives de développement conjoint avec les différentes composantes du Mouvement Desjardins afin de renforcer la présence de ce dernier dans l'Ouest canadien.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

**TABLEAU 13 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2014	2013	2012
Revenu net d'intérêts	- \$	7 \$	11 \$
Primes nettes	2 277	2 134	1 982
Autres revenus d'exploitation	190	165	133
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>2 467</b>	<b>2 306</b>	<b>2 126</b>
Revenus de placement	152	88	142
<b>Revenu total</b>	<b>2 619</b>	<b>2 394</b>	<b>2 268</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 515	1 350	1 343
Frais autres que d'intérêts	855	766	668
Impôts sur les excédents	69	66	57
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>180 \$</b>	<b>212 \$</b>	<b>200 \$</b>
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts <sup>(1)</sup>	47	9	-
<b>Excédents nets rajustés de l'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>227 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>200 \$</b>
selon les excédents nets de l'exercice :			
Part revenant au Groupe	168 \$	193 \$	179 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	12	19	21
<b>Indicateurs</b>			
Primes brutes souscrites <sup>(1)(2)</sup>	2 391 \$	2 285 \$	2 128 \$
Ratio des sinistres <sup>(1)(3)</sup>	65,7 %	66,8 %	68,8 %
Ratio des frais <sup>(1)</sup>	28,1	26,4	25,5
Ratio des frais rajusté <sup>(1)</sup>	25,3	25,8	25,5
Ratio combiné <sup>(1)(3)</sup>	93,8	93,2	94,3
Ratio combiné rajusté <sup>(1)(3)</sup>	91,0	92,6	94,3

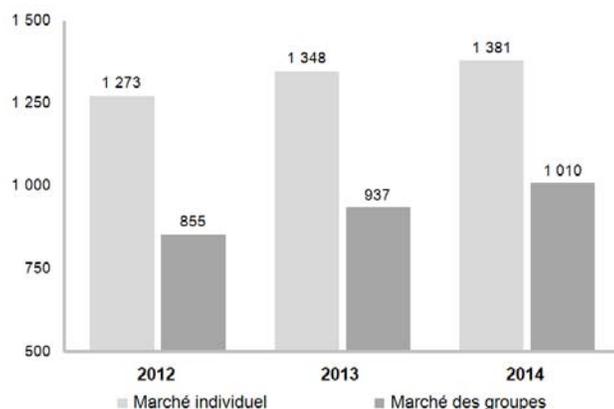
<sup>(1)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(2)</sup> Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

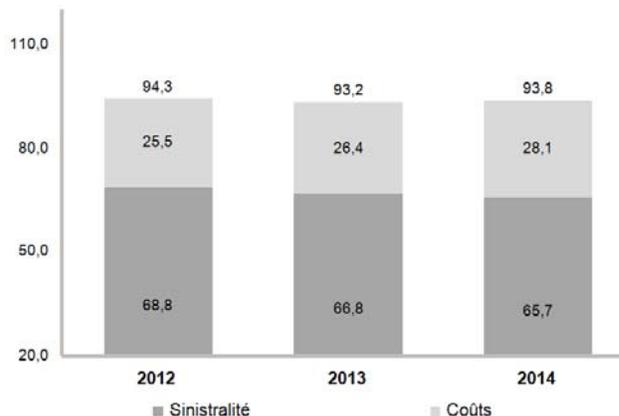
<sup>(3)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**PRIMES BRUTES SOUSCRITES**

(en M\$)

**RATIO COMBINÉ<sup>(1)</sup>**

(en % des primes nettes acquises)



<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**Comparaison des exercices 2014 et 2013**

Pour l'exercice 2014, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 180 M\$, soit une baisse de 32 M\$, ou de 15,1 %, comparativement à 2013. Les excédents nets rajustés ont atteint 227 M\$, en hausse de 2,7 %, comparativement à ceux de l'exercice 2013 principalement en raison de la croissance des affaires.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 2 467 M\$, soit une hausse de 161 M\$, ou de 7,0 %. Cette augmentation est attribuable à la progression des primes nettes découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 25 M\$, ou de 15,2 %, essentiellement en raison de la hausse des revenus de commissions de Western Financial Group Inc. découlant de la croissance organique et des acquisitions réalisées.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 64 M\$ par rapport à ceux enregistrés lors de la période correspondante en 2013. Cette progression s'explique essentiellement par une hausse de la valeur des titres à revenus fixes dans le contexte de la baisse des taux d'intérêt survenue depuis le début de l'année, comparativement à une variation négative de leur valeur enregistrée durant la même période en 2013. Cette augmentation de valeur a été essentiellement compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres entraînée par les stratégies d'appariement.

Le revenu total s'est élevé à 2 619 M\$ pour l'exercice 2014, soit une progression de 225 M\$, ou de 9,4 %, par rapport à l'exercice 2013.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 515 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 165 M\$, ou de 12,2 %, comparativement à l'exercice 2013. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages du secteur a été de 65,7 % pour l'exercice 2014, comparativement à 66,8 % en 2013. Cette baisse s'explique principalement par un ratio des sinistres inférieur en assurance de biens et en assurance des entreprises en raison des conditions climatiques favorables. Elle est compensée, en partie, par une augmentation du ratio des sinistres en assurance automobile principalement attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années précédentes, qui a été inférieure à celle de 2013. Ces charges ont également été affectées par une hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 855 M\$ pour l'exercice 2014, en hausse de 89 M\$, ou de 11,6 %, comparativement à l'an dernier. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 793 M\$, soit une hausse de 40 M\$, ou de 5,3 %, par rapport à ceux de 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des affaires qui a eu une incidence, notamment sur les salaires et les commissions versées.

**2.2.4 RUBRIQUE AUTRES**

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux membres.

**TABLEAU 14 – RUBRIQUE AUTRES**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
Activités de trésorerie	132 \$	101 \$	104 \$
Activités du Fonds de sécurité Desjardins	75	59	68
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	50	78	159
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	24	(45)	(13)
Autres <sup>(2)</sup>	(167)	(73)	(58)
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>114 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>260 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	111 \$	118 \$	256 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	3	2	4

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Inclut les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

**APPORT AUX EXCÉDENTS**

Les excédents nets de l'exercice découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres totalisaient 114 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 120 M\$ en 2013.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 132 M\$ aux excédents. Il s'agit d'une augmentation de 31 M\$, ou de 30,7 % par rapport à la contribution de 2013. Cette hausse s'explique par des revenus de placement plus élevés, une croissance des activités d'appariement ainsi que des gains sur produits dérivés.

Les activités du Fonds de sécurité Desjardins ont permis de dégager des excédents de 75 M\$ en 2014 par rapport à 59 M\$ en 2013, ce qui représente une hausse de 16 M\$, ou de 27,1 %. Cette augmentation s'explique par des gains sur dispositions de titres disponibles à la vente supérieurs en 2014 par comparaison avec l'exercice 2013.

Les excédents découlant des activités liées aux billets à terme adossés à des actifs se sont chiffrés à 50 M\$ pour l'exercice 2014. Cela constitue une diminution de 28 M\$, ou de 35,9 %, par rapport à l'exercice 2013 qui est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2014 par comparaison avec 2013.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé des excédents de 24 M\$ pour l'exercice 2014 alors qu'ils avaient eu un apport négatif de 45 M\$ en 2013. Cela s'explique principalement par augmentation de la proportion inefficace de la couverture des swaps, un ajustement du taux d'impôt futur en 2013 sur les produits dérivés ainsi qu'une baisse du taux sur les swaps qui a eu un effet à la hausse sur la juste valeur de ces derniers en 2014.

Les autres activités incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels. Elles ont été marquées en 2014 par des frais liés à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement.

## 2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET TENDANCES TRIMESTRIELLES

TABLEAU 15 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2014				2013 <sup>(1)</sup>			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	1 021 \$	1 013 \$	981 \$	961 \$	978 \$	981 \$	958 \$	940 \$
Primes nettes	1 480	1 496	1 499	1 441	1 515	1 380	1 340	1 323
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	127	128	123	120	131	129	122	116
Commissions sur prêts et cartes de crédit	157	147	146	147	144	136	135	134
Services de courtage et de fonds de placement	239	252	250	229	220	220	222	193
Honoraires de gestion et de services de garde	95	88	84	81	78	75	75	72
Revenus de change	22	24	16	22	15	15	16	15
Autres	84	52	58	71	78	58	71	66
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>3 225</b>	<b>3 200</b>	<b>3 157</b>	<b>3 072</b>	<b>3 159</b>	<b>2 994</b>	<b>2 939</b>	<b>2 859</b>
Revenus de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	686	288	474	557	11	(63)	(619)	4
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	83	36	119	105	69	23	66	63
Revenus nets sur les autres placements	36	71	72	54	51	49	64	65
<b>Revenus (pertes) de placement</b>	<b>805</b>	<b>395</b>	<b>665</b>	<b>716</b>	<b>131</b>	<b>9</b>	<b>(489)</b>	<b>132</b>
<b>Revenu total</b>	<b>4 030</b>	<b>3 595</b>	<b>3 822</b>	<b>3 788</b>	<b>3 290</b>	<b>3 003</b>	<b>2 450</b>	<b>2 991</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	68	109	80	94	73	76	68	60
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 760	1 369	1 573	1 601	1 050	893	395	921
Frais autres que d'intérêts	1 745	1 582	1 619	1 608	1 695	1 473	1 533	1 528
Impôts sur les excédents	103	126	104	101	121	147	67	104
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>354</b>	<b>409</b>	<b>446</b>	<b>384</b>	<b>351</b>	<b>414</b>	<b>387</b>	<b>378</b>
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	5	49	51	55	42	37	20	27
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	<b>349 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>395 \$</b>	<b>329 \$</b>	<b>309 \$</b>	<b>377 \$</b>	<b>367 \$</b>	<b>351 \$</b>
dont :								
Part revenant au Groupe	326 \$	348 \$	381 \$	321 \$	322 \$	367 \$	352 \$	343 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	23	12	14	8	(13)	10	15	8
<b>Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité</b>								
Particuliers et Entreprises	251 \$	232 \$	211 \$	194 \$	201 \$	241 \$	198 \$	169 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	94	80	134	103	77	94	92	126
Assurance de dommages	31	67	61	21	90	51	47	24
Autres	(22)	30	40	66	(17)	28	50	59
	<b>354 \$</b>	<b>409 \$</b>	<b>446 \$</b>	<b>384 \$</b>	<b>351 \$</b>	<b>414 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>378 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>226 897 \$</b>	<b>221 501 \$</b>	<b>222 918 \$</b>	<b>212 005 \$</b>	<b>210 048 \$</b>	<b>204 751 \$</b>	<b>201 633 \$</b>
<b>Indicateurs</b>								
Rendement des capitaux propres	7,2 %	8,8 %	9,9 %	9,0 %	8,6 %	9,7 %	9,4 %	9,8 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1a	15,7	15,3	15,5	15,7	15,7	16,4	16,4	16,0
Ratio du total des fonds propres	17,9	17,6	17,8	18,1	18,4	19,2	19,2	18,9

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

## RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2014, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 354 M\$, soit un résultat stable par rapport à celui du trimestre correspondant en 2013.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 251 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 94 M\$ et de 31 M\$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles ont présenté un déficit de 22 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 7,2 %, par rapport à 8,6 % au trimestre correspondant en 2013. Cette baisse est due aux investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ainsi qu'à la hausse des capitaux propres moyens à la suite des récentes émissions de parts de capital de la Fédération.

### Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 225 M\$, en hausse de 66 M\$, ou de 2,1 %, par rapport au quatrième trimestre de 2013.

Le revenu net d'intérêts s'est chiffré à 1 021 M\$, comparativement à 978 M\$ pour la même période l'an dernier, soit une hausse de 43 M\$, ou de 4,4 %. Cette augmentation provient de la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts, qui a été de 9,9 G\$, ou de 7,1 %, depuis un an. Cependant, la forte concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, a limité la hausse de ce revenu.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont diminué de 35 M\$, ou de 2,3 %, et se sont établies à 1 480 M\$.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 957 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, comparativement à 1 028 M\$ pour la même période en 2013, soit une baisse de 6,9 %, qui s'explique principalement par la diminution des primes de rentes de 113 M\$. La diminution des primes de rentes s'explique par la signature d'importants nouveaux contrats au trimestre correspondant en 2013. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 4,9 % et atteint 891 M\$. Elles ont connu une croissance de 4,3 % au Québec, alors qu'elles ont progressé de 6,4 % dans les autres provinces canadiennes. Cette progression provient surtout des activités d'assurance collective, dont l'augmentation s'est chiffrée à 35 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 4,0 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 5,2 %.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 584 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2014, comparativement à 545 M\$ à la fin de la même période en 2013, soit une hausse de 7,2 %. Cette augmentation est attribuable à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 724 M\$, en hausse de 58 M\$, ou de 8,7 %, par rapport au trimestre correspondant de 2013. Cette progression s'explique en partie par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits, la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et l'augmentation des activités liées aux marchés des capitaux. Cette hausse a été atténuée par la diminution de revenus liés à certains programmes.

### Revenus de placement

Par rapport au quatrième trimestre de 2013, les revenus de placement ont augmenté de 674 M\$. Cette hausse est majoritairement attribuable aux variations de la juste valeur du portefeuille d'obligations et de celui des instruments financiers dérivés découlant en grande partie des fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. En raison de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs, cette hausse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. De plus, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ont augmenté, car les gains réalisés sur la vente de placements ont été plus importants en 2014.

### Revenu total

Le revenu total a atteint 4 030 M\$, en hausse de 740 M\$, ou de 22,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2013.

### Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 68 M\$ au quatrième trimestre de 2014, et est demeuré comparable à celle de la période correspondante en 2013. Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2014, soit une légère hausse par rapport au ratio de 0,33 % enregistré au terme de la période correspondante en 2013.

### Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 1 760 M\$, en hausse de 710 M\$, ou de 67,6 %, par rapport au trimestre correspondant en 2013.

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 1 380 M\$, soit une augmentation de 619 M\$, comparativement à celles du quatrième trimestre de 2013. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 569 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 686 M\$. Par contre, la diminution de 99 M\$ des primes de rentes collectives pendant le trimestre a contribué à une baisse des provisions techniques. Ces charges ont également été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des affaires.

Les charges du secteur Assurance de dommages ont totalisé 384 M\$ pour le quatrième trimestre, soit une hausse de 92 M\$, ou de 31,5 %, comparativement au quatrième trimestre de 2013. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 63,9 % pour le quatrième trimestre de 2014, alors qu'il avait été de 54,3 % au trimestre correspondant de 2013. L'évolution favorable des sinistres des années précédentes en assurance automobile a été inférieure à celle du trimestre correspondant en 2013. De plus, les conditions climatiques difficiles ont eu une incidence défavorable significative sur le ratio des sinistres en assurance automobile. Ces charges ont également été affectées par une hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des affaires.

### Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 745 M\$, en hausse de 50 M\$, ou de 2,9 %, comparativement au quatrième trimestre de 2013. Cette augmentation s'explique principalement par les sommes engagées dans le cadre de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Ils ont également été marqués par la croissance des affaires, qui a entraîné une hausse du nombre moyen de ressources et une augmentation des frais de commissions ainsi que par l'indexation annuelle des salaires.

Quant à l'indice de productivité, il s'est élevé à 76,9 % pour le quatrième trimestre, comparativement à 75,7 % au trimestre correspondant l'an dernier. Cette variation découle essentiellement des nombreux projets en cours, qui ont eu un effet à la hausse sur les frais autres que d'intérêts, comme mentionné ci-dessus. Par ailleurs, les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses ainsi que le contrôle serré des frais autres que d'intérêts dans un contexte de progression soutenue des affaires ont permis d'atténuer l'effet de ces investissements sur le ratio de productivité.

## RÉSULTATS DES SECTEURS POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE

### Particuliers et Entreprises

Pour le quatrième trimestre de 2014, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 251 M\$, en hausse de 50 M\$, ou 24,9 %, par rapport à ceux de l'exercice 2013. Ce résultat s'explique principalement par la croissance des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur les revenus, jumelée aux efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses Desjardins.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 1 495 M\$, en hausse de 88 M\$, ou de 6,3 %. Ils ont été marqués par une augmentation du revenu net d'intérêts de 40 M\$, ou de 4,3 %, découlant de la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts, qui a été de 10,1 G\$, ou de 7,3 %, depuis un an.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 48 M\$, ou de 10,1 %, comparativement à la même période en 2013, pour s'élever à 521 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, tels les Fonds Desjardins, la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que l'augmentation des activités liées aux marchés des capitaux. Elle a cependant été atténuée par la diminution de revenus liés à certains programmes.

Les revenus de placement ont diminué de 36 M\$ pour atteindre une perte de 13 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à des revenus de 23 M\$ qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2013. Cet écart est attribuable en majeure partie à la baisse des revenus de négociation du secteur Entreprises.

Le revenu total s'est élevé à 1 482 M\$, soit une croissance de 52 M\$, ou de 3,6 %, par rapport au quatrième trimestre de 2013.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 68 M\$ au quatrième trimestre de 2014, et est demeuré comparable à celle de la période correspondante en 2013. Le secteur Particuliers et Entreprises continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2014, soit une légère hausse par rapport au ratio de 0,33 % enregistré au terme de la période correspondante en 2013.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 1 087 M\$, soit une baisse de 19 M\$, ou de 1,7 %, comparativement à la même période en 2013. Cette diminution résulte des efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses ainsi que de la diminution des dépenses liées à certains programmes. La progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ainsi que l'indexation annuelle des salaires ont contrebalancé en partie cette baisse des frais.

### Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Au terme du quatrième trimestre de 2014, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 94 M\$, soit une augmentation de 17 M\$, ou de 22,1 %, par rapport à la période correspondante en 2013. Cette hausse est en grande partie attribuable à la variation de la juste valeur d'instruments financiers liés à la participation détenue dans Qtrade Canada Inc. qui avait affecté défavorablement les résultats de l'exercice 2013.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 1 253 M\$, en baisse de 50 M\$, ou de 3,8 %, par rapport à la même période en 2013. Les primes d'assurance, qui ont augmenté de 42 M\$, et les primes de rentes, en baisse de 113 M\$, ont totalisé 957 M\$. La diminution des primes de rentes s'explique par la signature d'importants nouveaux contrats au trimestre correspondant en 2013. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 4,9 % et atteint 891 M\$. Elles ont connu une croissance de 4,3 % au Québec, alors qu'elles ont progressé de 6,4 % dans les autres provinces canadiennes. Cette progression provient surtout des activités d'assurance collective, dont l'augmentation s'est chiffrée à 35 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 4,0 % tandis que celles des autres clientèles ont crû de 5,2 %.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 22 M\$, ou de 8,0 %, pour s'établir à 296 M\$ au cours du quatrième trimestre de 2014 en raison principalement de la croissance de l'actif sous gestion moyen provenant de la vente de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 710 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette hausse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations et de celui des instruments financiers dérivés découlant en grande partie des fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. De plus, l'année 2013 avait été marquée par une variation négative de la juste valeur d'instruments financiers liés à la participation détenue dans Qtrade Canada Inc.

Le revenu total s'est élevé à 1 989 M\$, soit une augmentation de 660 M\$, ou de 49,7 %, comparativement au trimestre correspondant en 2013.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 1 380 M\$, en hausse de 619 M\$, ou de 81,3 %, comparativement à 2013. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 569 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 686 M\$. Par contre, la diminution de 99 M\$ des primes de rentes collectives pendant le trimestre a contribué à une baisse des provisions techniques. Ces charges ont également été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 496 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, soit une progression de 25 M\$, ou de 5,3 %, par rapport à la même période en 2013. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération versée aux caisses découlant de la croissance de 3,8 G\$, ou de 21,4 %, de l'encours moyen des Fonds Desjardins en 2014 comparativement au trimestre correspondant en 2013 ainsi que de la progression des dépenses liées à la croissance des affaires en assurance et épargne individuelle.

#### Assurance de dommages

Pour le quatrième trimestre de 2014, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 31 M\$, en baisse de 59 M\$, ou de 65,6 %, comparativement au trimestre correspondant en 2013. Les excédents nets rajustés ont atteint 46 M\$, en baisse de 51 M\$, ou de 52,6 %, comparativement au trimestre correspondant en 2013. Cette baisse découle principalement d'une sinistralité moins favorable par rapport à celle de la période correspondante de 2013 et de revenus de placement inférieurs.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 636 M\$, en hausse de 41 M\$, ou de 6,9 %. Cette augmentation s'explique par la progression de 39 M\$, ou de 7,2 %, des primes nettes attribuable à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 3 M\$ pour se chiffrer à 52 M\$, soit un montant comparable à celui du quatrième trimestre de 2013.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 6 M\$ par rapport à la même période en 2013. Cette baisse s'explique principalement par des pertes sur placements comptabilisées au résultat et découlant de la mauvaise performance des marchés boursiers, alors que des gains avaient été réalisés au cours de la même période en 2013.

Le revenu total s'est élevé à 663 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, soit une progression de 35 M\$, ou de 5,6 %, par rapport à la même période en 2013.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 384 M\$ au quatrième trimestre, soit une hausse de 92 M\$, ou de 31,5 %, comparativement au quatrième trimestre de 2013. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 63,9 % pour le quatrième trimestre de 2014, alors qu'il avait été de 54,3 % au trimestre correspondant de 2013. L'évolution favorable des sinistres des années précédentes en assurance automobile a été inférieure à celle du trimestre correspondant en 2013. De plus, les conditions climatiques difficiles ont eu une incidence défavorable significative sur le ratio des sinistres en assurance automobile. Ces charges ont également été affectées par une hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 224 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2014 et ont été comparables à ceux du même trimestre l'an dernier. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 206 M\$ et sont également demeurés stables par rapport au trimestre correspondant en 2013.

#### Rubrique Autres

Le déficit net du quatrième trimestre de 2014 découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres totalisait 22 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à un déficit de 17 M\$ en 2013.

Les excédents en provenance des activités de trésorerie sont demeurés stables et ont contribué pour 28 M\$ aux excédents en 2014.

Les activités du Fonds de sécurité Desjardins ont permis de dégager des excédents de 25 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, par rapport à 15 M\$ pour le trimestre correspondant en 2013, ce qui représente une hausse de 10 M\$, ou de 66,7 %. Cette augmentation s'explique par des gains sur dispositions de titres disponibles à la vente supérieurs au quatrième trimestre de 2014 par comparaison avec le trimestre correspondant de 2013.

Les excédents découlant des activités liées aux billets à terme adossés à des actifs se sont chiffrés à 8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014 par comparaison avec 19 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013. Cette diminution de 11 M\$, ou de 57,9 %, est principalement attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2014 par comparaison avec 2013.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé des excédents de 9 M\$ pour l'exercice 2014 alors qu'ils avaient eu un apport négatif de 29 M\$ en 2013. Cela s'explique principalement par un ajustement du taux d'impôt futur en 2013 sur les produits dérivés ainsi qu'une augmentation de l'amortissement lié aux cessations de couvertures.

Les autres activités incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels. Elles ont été marquées au quatrième trimestre de 2014 par des frais liés à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement.

## TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment les fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance du PIB réel canadien de 2,4 % contre un rythme de 2,0 % enregistré en 2013 et de 1,5 % contre 1,0 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont profité d'un PIB en croissance, laquelle s'est accélérée au cours de la dernière année. Les huit dernières périodes ont également été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt qui s'est poursuivie en 2013 et en 2014.

### Excédents combinés

Au cours de la période des huit derniers trimestres, la tendance des excédents avant ristournes aux membres s'est maintenue. Cependant, elle a été marquée par une diminution au troisième trimestre de 2014 qui s'expliquait en grande partie par les investissements importants réalisés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement. Le recul de la croissance des excédents avant ristournes aux membres au troisième trimestre de 2014 s'expliquait également par une baisse des excédents provenant des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes alors que celui au quatrième trimestre de 2014 s'explique par la diminution des excédents du secteur Assurance de dommages.

### Excédents sectoriels

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises étaient à la hausse pour les huit derniers trimestres. Cette progression est principalement due à la croissance des affaires, aux efforts consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses ainsi qu'au contrôle serré des frais autres que d'intérêts. Le revenu net d'intérêts a continué d'être affecté par la concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, mais cela a été partiellement compensé par la croissance du portefeuille de prêts.

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont fluctué au cours des huit derniers trimestres. En effet, leur tendance était à la baisse au cours des quatre trimestres de 2013, puis a connu une hausse au premier et au deuxième trimestres de 2014. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance dont, entre autres, les variations d'expérience liée aux activités d'assurances de personnes, des changements d'hypothèses actuarielles et les rendements des placements.

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Assurance de dommages pour les huit derniers trimestres se seraient maintenus n'eût été les frais d'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

### Résultats combinés

La tendance des revenus d'exploitation était à la hausse pour les huit derniers trimestres. La croissance des activités a permis au Mouvement Desjardins de faire progresser ces revenus, notamment les revenus de primes, les activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que les revenus liés aux actifs sous gestion. La prise de participation dans Qtrade Canada Inc. au deuxième trimestre de 2013 et les acquisitions réalisées par Western Financial Group Inc. ont eu un effet à la hausse sur les revenus de courtage et les revenus de commissions.

La volatilité des revenus de placement provient principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes soutenant les passifs. En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était à la hausse pour les huit derniers trimestres. Cette progression est liée à la croissance du portefeuille de prêts, dont les prêts sur cartes de crédit, qui a eu un effet à la hausse sur les provisions collectives et individuelles. Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins a toujours continué de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts est resté stable pendant la période et a même enregistré une légère amélioration.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles et enregistrent une tendance à la hausse. Ces charges sont principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes dont l'impact a été important au deuxième trimestre de 2013, et par la variation des taux de sinistralité en assurance de dommages. Enfin, la hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des volumes d'affaires a contribué à augmenter les dépenses.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté au cours des huit derniers trimestres. Bien que les frais autres que d'intérêts aient fait l'objet d'un contrôle serré, la croissance des affaires, les frais engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ont exercé sur eux une pression à la hausse.

# 3.0 REVUE DU BILAN

## 3.1 GESTION DU BILAN

**TABLEAU 16 – BILAN COMBINÉ**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014		2013		2012	
<b>Actif</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 781 \$	0,8 %	1 320 \$	0,6 %	1 669 \$	0,8 %
Valeurs mobilières	44 735	19,5	42 577	20,1	40 312	20,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 959	4,3	7 710	3,6	4 377	2,2
Prêts nets	150 454	65,6	140 533	66,4	132 576	67,4
Actif net des fonds distincts	8 695	3,8	7 252	3,4	6 066	3,1
Autres actifs	13 763	6,0	12 613	5,9	11 818	6,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>212 005 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>196 818 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Dépôts	146 324 \$	63,8 %	136 746 \$	64,6 %	129 624 \$	65,8 %
Autres passifs	61 606	26,9	54 964	25,9	48 654	24,7
Obligations subordonnées	2 564	1,1	3 063	1,4	3 081	1,6
Capitaux propres	18 893	8,2	17 232	8,1	15 459	7,9
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>212 005 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>196 818 \$</b>	<b>100,0 %</b>

### ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2014, l'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 229,4 G\$, en hausse de 17,4 G\$, ou de 8,2 %, sur l'ensemble de l'année, comparativement à une croissance de 15,2 G\$, ou de 7,7 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Cette progression s'explique principalement par la hausse des prêts nets qui ont augmenté de 9,9 M\$ ou de 7,1 % depuis le début de l'année.

### TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2014, l'encours de la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins affichaient une hausse de 461 M\$, ou de 34,9 %, pour se chiffrer à 1,8 G\$, comparativement à une baisse de 349 M\$, ou de 20,9 %, enregistrée en 2013. À la même date de 2014, les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, avaient progressé de 4,4 G\$, ou de 8,8 %, pour s'établir à 54,7 G\$, par rapport à un gain de 5,6 G\$, ou de 12,5 %, observé à la fin de 2013.

### PRÊTS

Au 31 décembre 2014, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes sur prêts, totalisait 150,5 G\$, en hausse de 9,9 G\$, ou de 7,1 %, en regard d'une croissance de 8,0 G\$, ou de 6,0 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Cette progression provient principalement des prêts hypothécaires résidentiels, qui composaient 64,6 % du portefeuille au 31 décembre 2014.

**TABLEAU 17 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014		2013		2012	
Hypothécaires résidentiels	97 512 \$	64,6 %	91 389 \$	64,8 %	85 931 \$	64,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 495	13,6	19 549	13,9	18 520	13,9
Aux entreprises	31 271	20,7	28 371	20,1	26 869	20,2
Aux gouvernements	1 632	1,1	1 642	1,2	1 675	1,3
	<b>150 910</b>	<b>100,0 %</b>	<b>140 951</b>	<b>100,0 %</b>	<b>132 995</b>	<b>100,0 %</b>
Provision pour pertes sur prêts	(456)		(418)		(419)	
<b>Total des prêts par catégories d'emprunteurs</b>	<b>150 454 \$</b>		<b>140 533 \$</b>		<b>132 576 \$</b>	
Prêts garantis et/ou assurés <sup>(1)</sup>	44 238 \$		45 050 \$		45 954 \$	
Prêts garantis et/ou assurés <sup>(1)</sup> en pourcentage du total des prêts bruts	29,3 %		32,0 %		34,6 %	
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	78,2		78,7		78,5	

<sup>(1)</sup> Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

### Prêts hypothécaires résidentiels

Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels affichait une croissance de 6,1 G\$, ou de 6,7 %, et totalisait 97,5 G\$, comparativement à une augmentation de 5,5 G\$, ou de 6,4 %, observée en 2013. Cette progression s'explique, entre autres, par l'amélioration du marché de l'habitation au Québec, où les mises en chantier ont connu une légère croissance et la revente des maisons existantes est demeurée stable.

Au Québec, le Mouvement Desjardins était toujours le meneur dans cette industrie, avec une part de marché estimée à 36,1 % au 31 décembre 2014. La notoriété qu'il s'est forgée au fil des années dans le domaine du financement hypothécaire résidentiel, combinée à la qualité et à la diversité de ses produits ainsi qu'à son vaste réseau de distribution, a fait de lui une institution financière de premier plan dans cette industrie.

### Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers s'établissait à 20,5 G\$, soit une hausse de 946 M\$, ou de 4,8 %, en regard d'une majoration de 1,0 G\$, ou de 5,6 %, enregistrée au 31 décembre 2013. L'encours des Services de cartes et Monétique a connu une bonne croissance grâce au financement automobile et au point de vente. Soulignons que la part de marché du Mouvement Desjardins dans ce domaine au Québec était estimée à 23,5 % au 31 décembre 2014.

Les prêts garantis et/ou assurés des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui correspondent notamment aux prêts étudiants et aux prêts liés au programme Immigrants Investisseurs, totalisaient 3 992 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 3 939 M\$ à la même date en 2013.

### Prêts aux entreprises

L'encours des prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins se chiffrait à 31,3 G\$ au 31 décembre 2014, soit une hausse de 2,9 G\$, ou de 10,2 %, comparativement à une augmentation de 1,5 G\$, ou de 5,6 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Notons que cette catégorie d'emprunts est principalement composée de crédit commercial et industriel. Malgré un climat moins favorable en raison, entre autres, du recul des investissements non résidentiels au Québec et en Ontario, le Mouvement Desjardins a su répondre aux besoins d'un bon nombre d'entreprises relativement à leurs projets de développement. Le Mouvement Desjardins, avec une part de marché estimée à 25,5 % dans le financement aux entreprises au 31 décembre 2014, est parmi les meneurs dans ce domaine au Québec.

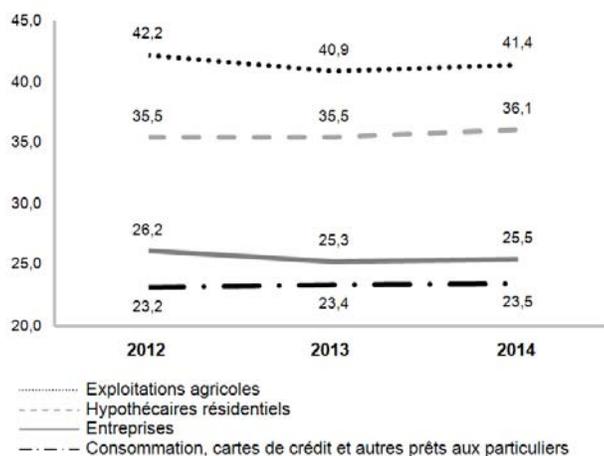
Les prêts agricoles, qui sont présentés dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, totalisaient 6,2 G\$ au 31 décembre 2014, soit une hausse de 446 M\$, ou de 7,8 %, par rapport à une progression de 226 M\$, ou de 4,1 %, observée au 31 décembre 2013. Au Québec, le Mouvement Desjardins est l'institution financière la plus présente partout sur le territoire, avec une part de marché estimée à 41,4 % au 31 décembre 2014.

### Prêts aux gouvernements

Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts aux gouvernements, principalement à des administrations municipales, du Mouvement Desjardins affichait une baisse de 10 M\$, ou de 0,6 %, et s'établissait à 1,6 G\$, comparativement à un repli de 33 M\$, ou de 2,0 %, enregistré au 31 décembre 2013. Notons qu'une forte proportion de l'encours de ce type de prêts est sous la forme de marges de crédit, d'où les importantes fluctuations qui peuvent être observées en fonction des besoins de financement des gouvernements.

### PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en %)



## QUALITÉ DU CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 511 M\$, en hausse de 52 M\$ depuis le 31 décembre 2013. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 %, ce qui constitue une légère hausse par rapport au ratio de 0,33 % enregistré à la fin de 2013. Le ratio du Mouvement demeure l'un des meilleurs du secteur bancaire du Canada.

Soulignons que les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 29,3 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2014.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 75 et 76 de ce rapport de gestion.

## DÉPÔTS

### TABLEAU 18 – DÉPÔTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014					2013		2012	
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total		Total		Total	
Particuliers	34 285 \$	3 788 \$	50 390 \$	88 463 \$	60,5 %	86 730 \$	63,4 %	84 415 \$	65,1 %
Entreprises et gouvernements	17 800	332	38 384	56 516	38,6	47 712	34,9	43 033	33,2
Institutions de dépôts et autres	51	-	1 294	1 345	0,9	2 304	1,7	2 176	1,7
<b>Total des dépôts</b>	<b>52 136 \$</b>	<b>4 120 \$</b>	<b>90 068 \$</b>	<b>146 324 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>136 746 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>129 624 \$</b>	<b>100,0 %</b>

Au 31 décembre 2014, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins affichait une croissance de 9,6 G\$, ou de 7,0 %, pour atteindre 146,3 G\$, comparativement à une hausse de 7,1 G\$, ou de 5,5 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Les dépôts en provenance des particuliers, des entreprises et des gouvernements constituent la principale source de financement du Mouvement Desjardins; ils composaient 99,1 % de l'encours de son portefeuille de dépôts au 31 décembre 2014.

### Épargne des particuliers

L'épargne des particuliers est privilégiée par le Mouvement parmi l'éventail de sources de fonds disponibles pour financer son expansion, comme en témoigne l'importance relative de celle-ci dans son passif-dépôts au 31 décembre 2014. Depuis la fin de 2013, elle a augmenté de 1,7 G\$, ou de 2,0 %, pour s'établir à 88,5 G\$ au terme de l'exercice 2014, comparativement à une croissance de 2,3 G\$, ou de 2,7 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Cette progression un peu plus faible s'explique principalement par les taux d'intérêt peu élevés, qui diminuent l'attrait pour l'épargne bilan, et surtout, par la grande popularité des produits d'épargne hors bilan tels que les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, un domaine où le Mouvement Desjardins a affiché une excellente performance en 2014.

L'épargne payable à terme demeure très prisée par les membres et les clients particuliers. Ainsi, elle représentait 57,0 % du portefeuille d'épargne personnelle du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2014. Toutefois, son encours a diminué de 1,6 G\$, ou de 3,0 %, pendant l'année 2014, pour totaliser 50,4 G\$ à cette même date, en regard d'une baisse de 1,8 G\$, ou de 3,4 %, observée à la fin de 2013. Quant à l'épargne payable à vue et à préavis, elle constituait 43,0 % des dépôts des particuliers au 31 décembre 2014. Elle a progressé de 3,3 G\$, ou de 9,4 %, pour se chiffrer à 38,1 G\$, comparativement à une hausse de 4,1 G\$, ou de 13,4 %, enregistrée à la fin de 2013.

Au 31 décembre 2014, la part de marché du Mouvement Desjardins dans le domaine de l'épargne bilan provenant des particuliers au Québec était estimée à 43,0 %. Malgré l'engouement moins important des épargnants pour ce type de placement observé au cours des dernières années et la concurrence accrue qui règne dans cette industrie, le Mouvement Desjardins y est demeuré un chef de file.

### Épargne des entreprises et des gouvernements ainsi que des institutions de dépôts et autres

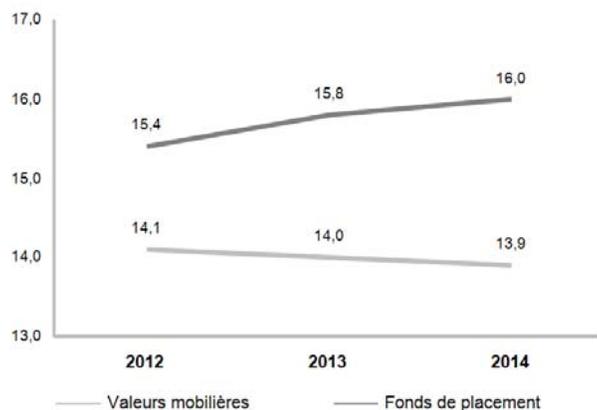
Au 31 décembre 2014, l'encours de l'épargne en provenance des entreprises et des gouvernements du Mouvement Desjardins s'élevait à 56,5 G\$, soit une hausse de 8,8 G\$, ou de 18,5 %, en regard d'une croissance de 4,7 G\$, ou de 10,9 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique en grande partie par les différentes émissions effectuées par la Caisse centrale Desjardins au cours de l'année sur les marchés américain, canadien et européen. Cette catégorie d'épargne composait 38,6 % du passif-dépôts au terme de l'exercice 2014.

L'épargne accumulée dans la catégorie « Institutions de dépôts et autres », qui constituait 0,9 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2014, a diminué de 959 M\$, ou de 41,6 %, pour s'établir à 1,3 G\$ à cette même date, en regard d'une augmentation de 128 M\$, ou de 5,9 %, observée à la fin de 2013.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de refinancement sont présentés aux pages 82 et 83 tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 80.

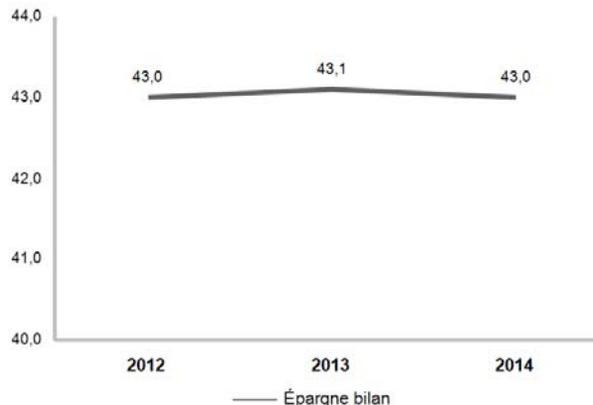
### PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE VALEURS MOBILIÈRES ET FONDS DE PLACEMENT

(en %)



### PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE ÉPARGNE BILAN

(en %)



### AUTRES PASSIFS

Au 31 décembre 2014, les autres passifs s'établissaient à 61,6 G\$, en hausse de 6,6 G\$, ou de 12,1 %, depuis le 31 décembre 2013. Ces derniers sont principalement constitués de 19,4 G\$ de passifs des contrats d'assurance, de 13,1 G\$ d'engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, de 8,7 G\$ du passif net des fonds distincts ainsi que de 6,3 G\$ d'engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert.

### CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres totalisaient 18,9 G\$, soit une progression de 1,7 G\$, ou de 9,6 %, depuis le 31 décembre 2013. Les excédents nets après ristournes aux membres de l'exercice totalisant 1,4 G\$ et les émissions de 986 M\$ de parts de capital de la Fédération, nettes des frais d'émission, ont été les principales sources de cette croissance. La note complémentaire 23 « Capital social » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

## 3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate par rapport aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2014, les ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins étaient respectivement de 15,7 %, de 15,8 % et de 17,9 %. La gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 à 15 %.

#### Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a conçu un programme de simulation de crise. L'objectif de ce dernier est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

## Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux. De plus, à la suite du passage aux nouvelles exigences de Bâle III, le Mouvement a réalisé des travaux visant à raffiner l'ensemble des processus et des paramètres servant au calcul du capital réglementaire. À cet égard, une segmentation plus granulaire des actifs pondérés en fonction des risques (APR) a entraîné un reclassement de certains de ceux-ci depuis le troisième trimestre de 2014. Cela n'a pas eu d'incidence significative sur les ratios de fonds propres, et les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées. Le principal reclassement a été effectué entre les expositions liées aux prêts hypothécaires et les autres expositions sur la clientèle de détail à l'égard du risque de crédit. De plus, les reclassements des APR ont eu une incidence sur le montant d'ajustement transitoire en fonction du seuil.

Soulignons que les autorités réglementaires exigent qu'un montant minimal de fonds propres soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Banque Zag (anciennement Bank West), Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ces dernières sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, les filiales d'assurance sont déconsolidées et présentées en déduction. Les filiales d'assurance de personnes sont assujetties à la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres émise par l'AMF ainsi qu'à la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Quant aux filiales d'assurance de dommages, elles doivent respecter la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital émise par l'AMF de même que la ligne directrice sur le test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales émise par le BSIF.

Certaines des filiales du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

### Accord de Bâle III

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'impact des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1a. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1a, que doit maintenir le Mouvement Desjardins afin de satisfaire aux exigences réglementaires de la ligne directrice, est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'utilisation de l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers est conditionnelle à ce que le ratio du total des fonds propres soit supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Le BSIF a aussi statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

De plus, l'AMF a choisi de mettre progressivement en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les mesures et exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) réglementaire, comme l'ont déjà fait d'autres pays. Cette charge atteindra 100 % d'ici 2019 pour chacun des ratios de fonds propres divulgués. Pour 2014, seuls 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge AEC ont été respectivement appliqués aux ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 ainsi qu'au ratio du total des fonds propres. Cette affectation progressive n'aura pas d'incidence significative sur la capitalisation du Mouvement.

L'AMF exigeait également que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres au 31 décembre 2014. Cette mesure permettait de déterminer globalement la suffisance des fonds propres du Mouvement compte tenu de l'importance de son actif total, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 10,8 fois, le Mouvement Desjardins se situait largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

Au cours du mois de décembre 2014, l'AMF a publié une mise à jour de la ligne directrice, dont les modifications étaient applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est précisé que le ratio actifs / fonds propres est remplacé par le nouveau ratio de levier défini comme étant la mesure des fonds propres (soit les fonds propres de la catégorie 1) divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les actifs au bilan; 2) les expositions liées aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) des éléments hors bilan. Selon la ligne directrice, le ratio de levier financier minimal, que doit respecter le Mouvement Desjardins, est de 3 %. Le Mouvement a évalué les incidences de ce changement et répond actuellement à cette exigence.

### Respect des exigences

Au 31 décembre 2014, les ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 15,7 %, de 15,8 % et de 17,9 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1a se situant au-dessus de la cible de 15 % fixé dans son plan financier 2013-2016.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2014.

### Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les soldes de fonds propres, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

**TABLEAU 19 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES**

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1a	Catégorie 1b	
<b>Éléments admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserves et excédents non répartis</li> <li>• Cumul des autres éléments du résultat global admissibles</li> <li>• Parts de capital de la Fédération</li> <li>• Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif</li> <li>• Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(1)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(1)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provisions collectives admissibles</li> <li>• Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif</li> <li>• Parts de qualification admissibles</li> <li>• Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(1)</sup></li> </ul>
<b>Ajustements réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écarts d'acquisition</li> <li>• Logiciels</li> <li>• Autres actifs incorporels</li> <li>• Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif de pertes</li> <li>• Déficit de provisions</li> </ul>		
<b>Déductions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement des participations significatives dans des entités financières<sup>(2)</sup></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

<sup>(2)</sup> Correspond à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondant, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit sera assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

TABLEAU 20 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Fonds propres de la catégorie 1a</b>		
Parts de capital de la Fédération <sup>(1)</sup>	2 486 \$	1 500 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	1 681	1 889
Réserves	11 476	11 056
Excédents non répartis	1 436	1 311
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	470	326
Report attribuable aux modifications de l'IAS 19		286
Participations ne donnant pas le contrôle	14	14
Déductions	(2 300)	(2 360)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1a</b>	<b>15 263</b>	<b>14 022</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	24	21
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1b</b>	<b>24</b>	<b>21</b>
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>15 287</b>	<b>14 043</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	2 474	2 783
Provisions collectives admissibles	291	275
Autres instruments admissibles	25	25
Participations ne donnant pas le contrôle	2	6
Déductions	(700)	(700)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>2 092</b>	<b>2 389</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)</b>	<b>17 379 \$</b>	<b>16 432 \$</b>
<b>Ratios</b>		
Fonds propres de la catégorie 1a	15,7 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	15,8	15,7
Total des fonds propres	17,9	18,4

<sup>(1)</sup> Incluant les parts de capital détenues dans un fonds distinct.

Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, se rapportant à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise, et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer leur comptabilisation. En contrepartie, l'IAS19 révisée permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'impact négatif total de ces modifications sur le ratio de fonds propres de la catégorie 1a aurait été de 74 points de base au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Toutefois, cet impact initial a été reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

En 2014, la Fédération a émis des parts de capital totalisant 986 M\$, nets des frais d'émission, comparativement à 475 M\$ pour la même période en 2013. Par ailleurs, le 19 décembre 2014, la Fédération a déposé un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 1,0 G\$. Cette nouvelle émission a débuté le 14 janvier 2015.

De plus, le 1<sup>er</sup> avril 2014, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série E d'un montant de 500 M\$.

Au cours de 2014, la croissance des excédents et des réserves de même que l'émission de parts de capital ont contribué à la hausse du ratio de fonds propres de la catégorie 1a. À l'inverse, l'augmentation des APR ainsi que la réévaluation trimestrielle du passif au titre des régimes à prestations définies ont entraîné une baisse de ce ratio.

**TABLEAU 21 – ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2014
<b>Fonds propres de la catégorie 1a</b>	
Solde au début de l'exercice	14 022 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis <sup>(1)</sup>	545
Amortissements des modifications de l'IAS 19	(286)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	144
Parts de capital de la Fédération	986
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(208)
Déductions	60
Solde à la fin de l'exercice	15 263
<b>Fonds propres de la catégorie 1b</b>	
Solde au début de l'exercice	21
Participations ne donnant pas le contrôle	3
Solde à la fin de l'exercice	24
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>15 287</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>	
Solde au début de l'exercice	2 389
Participations ne donnant pas le contrôle	(4)
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(309)
Provisions collectives admissibles	16
Solde à la fin de l'exercice	2 092
<b>Total des fonds propres</b>	<b>17 379 \$</b>

<sup>(1)</sup> Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

**Actifs pondérés en fonction des risques**

En réponse aux exigences de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins calcule les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de crédit, de marché et opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. De plus, le Mouvement est assujéti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée sous Bâle III.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 96,9 G\$ au 31 décembre 2014. De ce montant, 68,6 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 5,5 G\$ au risque de marché, 12,7 G\$ au risque opérationnel, et enfin, 10,4 G\$ à l'ajustement en fonction du seuil. Au 31 décembre 2013, les actifs pondérés étaient de 89,5 G\$.

TABLEAU 22 - ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2014			Total au 31 décembre 2013
	Expositions <sup>(2)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions <sup>(2)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions <sup>(2)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
<b>Risque de crédit</b>								
Emprunteurs souverains	- \$	- \$	15 369 \$	2 \$	15 369 \$	2 \$	- %	- \$
Institutions financières	-	-	7 987	1 691	7 987	1 691	21	1 581
Entreprises	-	-	44 431	34 789	44 431	34 789	78	34 429
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	5 518	3 367	5 518	3 367	61	2 346
Prêts hypothécaires	85 598	6 738	161	61	85 759	6 799	8	4 756
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 394	2 423	133	100	7 527	2 523	34	4 418
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissible	32 563	7 971	-	-	32 563	7 971	24	7 452
Titrisation	-	-	2 860	1 081	2 860	1 081	38	3 726
Actions	-	-	133	133	133	133	100	285
Portefeuille de négociation	-	-	1 224	424	1 224	424	35	279
Autres actifs <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	13 175	8 817	67	8 289
Facteur scalaire <sup>(4)</sup>	-	1 028	-	-	-	1 028	-	987
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>125 555</b>	<b>18 160</b>	<b>77 816</b>	<b>41 648</b>	<b>216 546</b>	<b>68 625</b>	<b>32</b>	<b>68 548</b>
<b>Risque de marché</b>								
Risque de position lié aux taux d'intérêt	-	-	-	5 288	-	5 288	-	2 442
Risque de devise	-	-	-	129	-	129	-	123
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques <sup>(5)</sup>	-	-	-	69	-	69	-	83
<b>Total du risque de marché</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 486</b>	<b>-</b>	<b>5 486</b>	<b>-</b>	<b>2 648</b>
<b>Risque opérationnel<sup>(6)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 702</b>	<b>-</b>	<b>12 282</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil</b>	<b>125 555</b>	<b>18 160</b>	<b>77 816</b>	<b>47 134</b>	<b>216 546</b>	<b>86 813</b>	<b>- %</b>	<b>83 478</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustements de l'évaluation de crédit<sup>(7)</sup></b>								
APR pour les fonds propres de la catégorie 1a	-	-	-	-	-	86 483	-	-
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	86 545	-	-
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	86 637	-	-
<b>Ajustement transitoire en fonction du seuil<sup>(8)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 440</b>	<b>-</b>	<b>6 029</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>125 555 \$</b>	<b>18 160 \$</b>	<b>77 816 \$</b>	<b>47 134 \$</b>	<b>216 546 \$</b>	<b>96 923 \$</b>	<b>-</b>	<b>89 507 \$</b>

<sup>(1)</sup> Un reclassement dans les expositions en cas de défaut a été effectué à partir du troisième trimestre de 2014. Les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

<sup>(2)</sup> Exposition nette après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

<sup>(3)</sup> Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette classe inclut la charge AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

<sup>(4)</sup> Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

<sup>(5)</sup> Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

<sup>(6)</sup> L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

<sup>(7)</sup> Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 ainsi que du ratio du total des fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils sont respectivement de 57 %, de 65 % et de 77 %.

<sup>(8)</sup> Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. En 2014, le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour l'AEC en ce qui concerne les fonds propres de la catégorie 1a.

### Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Le tableau suivant présente l'évolution des APR entre le 31 décembre 2014 et 2013 en ce qui concerne le risque de crédit, de marché et opérationnel. Tel que mentionné précédemment, à la suite du passage aux nouvelles exigences de Bâle III, le Mouvement a réalisé des travaux visant à raffiner l'ensemble des processus, ce qui a permis une segmentation plus granulaire des APR. L'analyse de l'évolution des APR depuis le troisième trimestre de 2014 est présentée avec plus de précision.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR est présentée en deux volets, soit le risque de crédit et le risque de contrepartie et d'émetteur. Pour le risque de crédit, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 4,4 G\$, et la mise à jour des modèles qui comprend le changement des paramètres de risque pour le risque de crédit et qui a entraîné une baisse de 2,7 G\$. Pour le risque de contrepartie et d'émetteur, le changement dans les méthodes et politiques a joué un rôle important en entraînant une baisse de 2,7 G\$.

En ce qui a trait au risque de marché, une hausse de 2,8 G\$ a été observée, causée par la variation des niveaux de risque. Une légère variation a aussi été observée au niveau du risque opérationnel, causée par la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du seuil tel que défini dans la section précédente a augmenté de 4,4 G\$ au cours de l'année. Cette hausse est due à la variation de la taille du portefeuille qui a entraîné une baisse de 2,1 G\$ et aux changements dans les modèles et les méthodes et politiques qui a entraîné une hausse totale de 6,7 G\$.

### TABLEAU 23 - ÉVOLUTION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2014			2013		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie et d'émetteur	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie et d'émetteur	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total
<b>Risque de crédit</b>						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	63 592 \$	4 956 \$	68 548 \$	54 934 \$	2 308 \$	57 242 \$
Taille du portefeuille <sup>(1)</sup>	4 362	881	5 243	10 253	2 644	12 897
Qualité du portefeuille <sup>(2)</sup>	1 425	(162)	1 263	(1 167)	2	(1 165)
Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	(2 725)	-	(2 725)	(429)	-	(429)
Méthodes et politiques <sup>(4)</sup>	(1 129)	(2 654)	(3 783)	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	113	4	117	-	-	-
Autres	(1)	(37)	(38)	1	2	3
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 045	(1 968)	77	8 658	2 648	11 306
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>65 637 \$</b>	<b>2 988 \$</b>	<b>68 625 \$</b>	<b>63 592 \$</b>	<b>4 956 \$</b>	<b>68 548 \$</b>

(en millions de dollars)	2014	2013
<b>Risque de marché</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	2 648 \$	1 644 \$
Variation des niveaux de risques <sup>(5)</sup>	2 838	1 004
Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	-	-
Méthodes et politiques <sup>(4)</sup>	-	-
Acquisitions et cessions	-	-
Variations des taux de change	-	-
Autres	-	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 838	1 004
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>5 486 \$</b>	<b>2 648 \$</b>

<b>Risque opérationnel</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	12 282 \$	11 884 \$
Revenus générés	420	398
Acquisitions et cessions	-	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	420	398
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>12 702 \$</b>	<b>12 282 \$</b>

<b>Ajustement transitoire en fonction du seuil</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	6 029 \$	6 125 \$
Taille du portefeuille <sup>(1)</sup>	(2 123)	(1 614)
Qualité du portefeuille <sup>(2)</sup>	(92)	1 191
Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	3 412	327
Méthodes et politiques <sup>(4)</sup>	3 273	-
Acquisitions et cessions	-	-
Variation des taux de change	(59)	-
Autres	-	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	4 411	(96)
<b>Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice</b>	<b>10 440 \$</b>	<b>6 029 \$</b>

<sup>(1)</sup> Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

<sup>(2)</sup> Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

<sup>(3)</sup> Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

<sup>(4)</sup> Concernent les changements réglementaires et l'évolution de la méthode de calcul du capital réglementaire.

<sup>(5)</sup> Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non matérielle.

### 3.3 ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

#### BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 370,8 G\$, soit une hausse de 36,5 G\$, ou de 10,9 %, comparativement à une progression de 27,3 G\$, ou de 8,9 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine s'élevaient quant à eux à 40,5 G\$ à l'issue de l'exercice 2014, par rapport à 33,8 G\$ enregistrés au 31 décembre 2013, soit une croissance de 6,7 G\$, ou de 19,9 %, en regard d'une majoration de 5,1 G\$, ou de 17,9 %, observée à la fin de 2013.

Le Mouvement Desjardins se positionne favorablement parmi les grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. L'encours des actifs confiés par ses membres et ses clients sous forme d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, s'élevait à 68,9 G\$ au 31 décembre 2014, en hausse de 7,6 G\$, ou de 12,4 %, comparativement à une progression de 7,9 G\$, ou de 14,9 %, enregistrée au 31 décembre 2013. Malgré le repli de 3,4 % de l'activité boursière au Canada pendant le second semestre de 2014, le bilan pour l'ensemble de l'année fait état d'un accroissement de 7,4 % de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto, en regard d'une augmentation de 9,6 % observée à la fin de 2013. Le Mouvement Desjardins, en dépit de ce climat un peu moins favorable, est donc demeuré très actif dans le domaine des produits d'épargne hors bilan en 2014.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement Desjardins sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

#### TABLEAU 24 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Biens sous gestion</b>			
Institutions et particuliers	10 223 \$	7 708 \$	6 442 \$
Fonds de placement <sup>(2)</sup>	30 272	26 060	22 190
<b>Total des biens sous gestion</b>	<b>40 495 \$</b>	<b>33 768 \$</b>	<b>28 632 \$</b>
<b>Biens sous administration</b>			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	291 836 \$	265 676 \$	261 260 \$
Fonds de placement <sup>(2)</sup>	78 932	68 569	45 696
<b>Total des biens sous administration</b>	<b>370 768 \$</b>	<b>334 245 \$</b>	<b>306 956 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

#### INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins met des instruments de crédit à la disposition de ses membres et de ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire et les garanties et lettres de crédit de soutien. Les risques qui leur sont associés sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles qui sont appliquées aux éléments du bilan combiné. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 71 à 77 et 80 à 85, respectivement, de ce rapport de gestion. Le tableau 25 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments viendront à échéance ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs.

La note complémentaire 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

#### TABLEAU 25 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2014				2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Engagements de crédit	69 509 \$	7 331 \$	278 \$	77 118 \$	65 429 \$	61 360 \$
Lettres de crédit documentaire	73	1	-	74	78	57
Garanties et lettres de crédit de soutien	744	124	70	938	869	849
<b>Total des instruments de crédit</b>	<b>70 326 \$</b>	<b>7 456 \$</b>	<b>348 \$</b>	<b>78 130 \$</b>	<b>66 376 \$</b>	<b>62 266 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2013 et de 2012 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

## ENGAGEMENTS ET GARANTIES AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

## ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins reçoit et réaffecte des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et de valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

## ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Il est fréquent que leurs capitaux propres soient insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a souvent recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées sont fournis ci-dessous.

### Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies effectuent des transactions liées à des actifs synthétiques, des actifs inadmissibles et des actifs traditionnels liés au portefeuille de BTAA. Le Mouvement a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque de ce portefeuille, de la facilité de financement de marge (FFM) qui y est rattachée et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative des portefeuilles des VAC, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements du Mouvement en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 13 368 M\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 13 818 M\$ au 31 décembre 2013, et ne possédaient aucuns capitaux propres. Au 31 décembre 2014, le Mouvement Desjardins avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 1 641 M\$, par rapport à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 630 M\$ au 31 décembre 2013. La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relativement aux VAC si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique. La note complémentaire 8 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés contient plus de renseignements à ce sujet.

### Titrisation

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés fournit plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins dans le cadre des opérations de titrisation.

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la FCH en échange d'une contrepartie monétaire. Cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné, et un passif est comptabilisé. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Au 31 décembre 2014, l'encours des TH LNH émis par le Mouvement Desjardins et vendus à la FCH totalisait 6,4 G\$, comparativement à un montant de 5,4 G\$ au 31 décembre 2013.

# 4.0 GESTION DES RISQUES

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il émet 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

De plus, compte tenu de sa désignation en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), le Mouvement Desjardins accentuera cette évolution de la divulgation afin de se conformer, au cours des prochaines années, aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui renforceront la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques.

Le Mouvement Desjardins a effectué des travaux afin de mettre en place les recommandations de l'EDTF. Bien que son rapport annuel de 2013 présente certaines des informations, il a enrichi les informations divulguées dans le présent rapport ainsi que dans le document *Informations financières complémentaires*. Le Mouvement poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à enrichir de façon continue sa communication de l'information relative à la gestion des risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport de gestion, les états financiers ainsi que le document *Informations financières complémentaires*, qui sont disponibles sur le site Internet du Mouvement à l'adresse [www.desjardins.com/fr/a\\_propos](http://www.desjardins.com/fr/a_propos). Le document *Informations financières complémentaires* n'est pas intégré par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements à fournir en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement :

### SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EDTF

Catégorie	Information à fournir	Pages	
		Rapport annuel	Informations financières complémentaires
Général	Sommaire des informations en matière de risque	Présente page	
	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	67-90, 208-214	
	Principaux risques et risques émergents	58, 59, 67-71	
	Nouveaux ratios réglementaires	58, 59, 80, 176-178	
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	Structure organisationnelle de la gestion des risques	67-69	
	Culture de gestion des risques	67-69	
	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	22, 67, 70, 71	
	Simulations de crise	69, 70	
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	58, 59	
	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	60, 176-178	7, 8, 10-12
	Évolution des fonds propres réglementaires	59-61	9
	Gestion et planification du capital	57, 59-61	
	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risque et par méthodes de calcul	61-63, 72	13
	Risque de crédit		14, 15
Liquidité	Essais à rebours et validation des modèles de crédit	72, 73	
	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	80-82	
Financement	Actifs grevés et non grevés	80-84	
	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	84	
	Sources et stratégies de financement	56, 81-83	
Risque de marché	Facteurs de risque de marché	77-80	162-166, 184
	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	79, 80	
	Mesures de pertes extrêmes	79, 80	
Risque de crédit	Profil de risque de crédit	54-56, 69-70, 75-77, 91	
	Politique de désignation des prêts douteux bruts	72, 73, 114-130	
	Rapprochement des prêts douteux bruts et des provisions pour pertes sur créances	114-130	
	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	76, 77, 167-172	
	Mesures d'atténuation du risque de crédit	74, 76, 77	
Autres risques	Gestion des autres risques	86-90	
	Événements publics ayant une incidence sur les risques	181-183	

## 4.1 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 31 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins est exposé aux différents risques présentés dans l'illustration suivante dans le cours normal de ses activités :

Principaux risques inhérents aux activités du Mouvement Desjardins

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	-----------------	--

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

## CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et d'aisance acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

### APPÉTIT ET TOLÉRANCE AU RISQUE

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations du Mouvement Desjardins en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent ses valeurs;
- des actions fondées sur une perspective à long terme et cohérentes avec sa nature coopérative;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- la recherche d'un niveau de rentabilité en équilibre avec les besoins des membres et des clients et la solidité financière du Mouvement.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation.

### CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des personnes et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre et de discuter ouvertement des risques et d'agir sur les risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration et la haute direction donnent le ton en encourageant des comportements de prises de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement. La culture de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes.

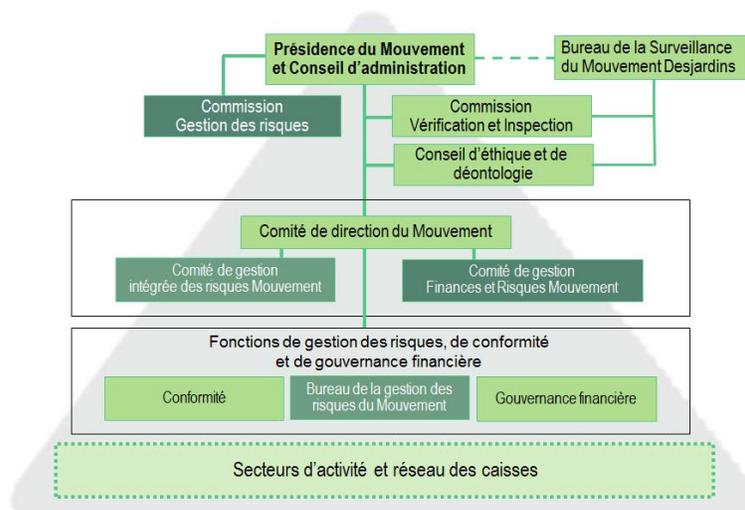
La culture de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité. Il regroupe également les règles qui, en s'appuyant sur ces valeurs, déterminent l'intolérable. Enfin, parmi les autres moyens soutenant la mise en œuvre de la culture de gestion des risques, des séances de formation et de sensibilisation sont tenues régulièrement auprès des employés, des gestionnaires et des dirigeants. Par l'entremise de ses communications, l'organisation souhaite poursuivre l'actualisation des connaissances tout en favorisant la diffusion d'une approche équilibrée en vertu de laquelle les initiatives d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Les principes directeurs suivants de la gestion des risques sous-tendent les fondements de la culture de gestion des risques et du Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

## GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 189 à 206 de la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2014 du Mouvement.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ces responsabilités, il dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques, des secteurs d'activité et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques. Ils assurent la supervision et la surveillance des processus au moyen desquels les risques sont identifiés, mesurés, encadrés, atténués et suivis ainsi que la production de rapports.

Le **Bureau de la gestion des risques du Mouvement** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement. Le suivi et la surveillance des différents risques constituent une responsabilité commune au sein de ce dernier, et elle est assumée notamment par les équipes responsables de la conformité réglementaire et de la gouvernance financière. Ces dernières agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires.

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif, de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement de même que celles qui sont liées à l'audit externe et à l'inspection des caisses Desjardins du Québec.

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur une approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques doivent être clairement définis.

- **Première ligne de défense :** Désigne les secteurs d'activité et les fonctions de soutien à titre de propriétaires et de responsables des risques inhérents à leurs processus.
- **Deuxième ligne de défense :** Désigne les fonctions de gestion des risques, de conformité et de contrôle dans leurs activités d'encadrement, d'outillage, de soutien et de revue critique de travaux de gestion des risques de la première ligne de défense.
- **Troisième ligne de défense :** Désigne le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des première et deuxième lignes de défense.

## IDENTIFICATION, MESURE ET COMMUNICATION DES RISQUES

### Identification des risques

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les risques émergents. À cet égard, il dispose d'un processus visant à recenser l'ensemble des risques existants et émergents au sein de l'organisation. Le registre des risques du Mouvement Desjardins établit les principales catégories et sous-catégories connexes des risques auxquels est confronté le Mouvement. L'objectif est d'assurer que tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur ce dernier sont répertoriés et considérés. Ce registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement Desjardins et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risques nouvellement en croissance ou en évolution et qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins advenant que leur croissance anticipée se réalise. Le Mouvement Desjardins dispose de mécanismes visant à s'interroger sur leur présence et à prendre action, le cas échéant, à leur égard. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin d'identifier les facteurs de risques et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des impacts sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre le Chef de la gestion des risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risques plus préoccupants. Des informations supplémentaires sur les risques ou facteurs de risques émergents sont fournies, le cas échéant, dans chacune des sections relatives par type de risque.

### Mesures des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décision dans de nombreuses situations. Des modèles interviennent dans divers aspects de la gestion des risques. D'abord, au niveau de la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres de risque de crédit. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, dans le calcul du capital économique ainsi que dans la valorisation des actifs et dans la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrées à l'ensemble de l'organisation.

### ***Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement***

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. En accord avec le deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposé l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle de l'entreprise. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

L'exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différentes unités d'affaires et des secteurs d'activité. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différents impacts estimés. Parmi les portefeuilles importants analysés, se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins, de Services de cartes et Monétique ainsi que de la Caisse centrale Desjardins. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurances, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait à la Fiducie Desjardins inc., un exercice de simulations de crise distinct est réalisé pour celle-ci, puisqu'elle est assujettie à la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières et les résultats de cette analyse sont intégrés, par la suite, aux résultats de l'exercice du Mouvement.

L'exercice est arrimé à la planification financière et à la planification de la capitalisation du Mouvement Desjardins, dont les projections sont effectuées sur un horizon de quatre années. Les résultats de l'exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2014, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une crise financière internationale, d'une correction immobilière sur le marché canadien ainsi qu'un choc important sur les marchés obligataires nord-américains. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée et que ses ratios de capitalisation demeurent supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les résultats de l'exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités formés de dirigeants du Mouvement Desjardins, y compris la commission Gestion des risques, le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

### **Gouvernance et validation des modèles**

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risques du Mouvement Desjardins, les activités telles le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités chargées de la conception des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus significatifs, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant d'évaluer le modèle à l'égard de la qualité des données, la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, et la fiabilité. Le programme comporte également la reproduction autonome des résultats obtenus par l'équipe de modélisation et s'assure de l'implémentation adéquate du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre moindre mais suffisant de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé en cours de vie. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

### Communication des risques

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration de la Fédération. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux indicateurs de risque ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques afin d'assurer que les instances du Mouvement reçoivent en temps opportun une information pratique et prospective sur les risques importants.

## **ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES**

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'AMF, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Le PIEAFP du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité conjointe du Bureau de la gestion des risques et de la première vice-présidence Finances et Direction financière. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital requis que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital requis utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique pour le Mouvement Desjardins est évalué pour un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir une cote de crédit avantageuse. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

La ventilation du capital économique par types de risques est présentée dans le tableau 26. Pour les activités bancaires, en plus des trois risques du premier pilier, la segmentation inclut le regroupement « Autres risques », qui comprend tous les autres risques importants ainsi que l'avantage de la diversification entre les types de risques. Les autres risques incluent notamment le risque structurel de taux d'intérêt, le risque lié aux régimes de retraite et le risque stratégique. Pour les activités d'assurance, la contribution est calculée à l'aide du montant de capital équivalant au ratio cible interne de chacune des filiales d'assurance.

**TABLEAU 26 – VENTILATION DU CAPITAL ÉCONOMIQUE PAR TYPES DE RISQUES**

Au 31 décembre

(en pourcentage)	2014	2013
<b>Activités bancaires</b>		
Risque de crédit	37,9 %	35,6 %
Risque de marché	1,4	1,6
Risque opérationnel	8,8	7,0
Autres risques <sup>(1)</sup>	21,8	27,6
<b>Total</b>	<b>69,9</b>	<b>71,8</b>
<b>Activités d'assurance<sup>(2)</sup></b>	<b>30,1</b>	<b>28,2</b>
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Comprend notamment le risque structurel de taux d'intérêt, le risque lié aux régimes de retraite et le risque stratégique.

<sup>(2)</sup> La contribution est calculée à l'aide du montant de capital équivalant au ratio cible interne de chacune des filiales d'assurance.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en lien avec les saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital », aux pages 57 à 63.

## RISQUE DE CRÉDIT

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 65,6 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2014, comparativement à 66,3 % à la fin de 2013. De plus, il est exposé par divers autres engagements dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les valeurs mobilières.

### GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les desservent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'une latitude en matière d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin d'assister les diverses unités et composantes relativement à ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion des risques permet une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins dispose d'un Bureau de la gestion des risques (BGR) comprenant notamment deux vice-présidences qui assurent principalement la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, l'encadrement, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

## Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Les diverses unités et composantes adoptent, dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit, leurs propres politiques, règles et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

## Octroi du crédit

Le BGR du Mouvement établit les limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris le réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, le BGR du Mouvement approuve les prêts d'un montant supérieur à la limite qui leur est attribuée.

Des professionnels regroupés au sein de deux vice-présidences du BGR assurent la gestion du risque de crédit selon le type de clientèle. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

## Prêts à la clientèle de détail – Particuliers

Les portefeuilles de la clientèle de détail - Particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité du portefeuille de cette clientèle. L'approche standard est toujours utilisée pour certains portefeuilles, entre autres, ceux qui sont détenus par la Caisse centrale Desjardins et Valeurs mobilières Desjardins inc.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Conformément à la définition réglementaire, le Mouvement Desjardins définit tout retard de 90 jours et plus, ainsi que toute situation où un remboursement en totalité de la dette est estimé improbable sans actions spécifiques telle la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie, comme étant des défauts. La philosophie de quantification des paramètres réglementaires s'articule selon une approche de cycle économique complet et se traduit concrètement en des paramètres calibrés avec un historique interne de défauts débutant en 2004. Ces données contiennent par conséquent une période de ralentissement économique récente, soit celle de 2008-2009.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Pour la clientèle de détail – Particuliers, des modèles de segmentation de type comportemental estimés à l'aide de régressions logistiques produisent des niveaux de risque de façon mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, il est à préciser qu'à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de segmentation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et prêts sur cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle de détail – Particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

## Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, le BGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles, conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudents à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Pour la PD plus particulièrement, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques appliqués selon un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes s'articulent autour de deux comités de gestion, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion de la vice-présidence Risques, Crédit Particuliers et Entreprises selon les éléments en cause. Toutefois, certains éléments importants incombent au comité de gestion intégrée des risques comme l'approbation des nouveaux modèles ainsi que les modifications importantes à un modèle existant. Le comité de gestion intégrée des risques doit aussi prendre connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autoriser les recommandations en découlant, le cas échéant.

#### Prêts aux entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – Entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises (Entreprises) et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises. À l'heure actuelle, l'approche standard est utilisée pour ces portefeuilles, mais les travaux en vue du passage à l'approche fondée sur les notations internes sont amorcés.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 19 cotes regroupées en 12 échelons et représentant chacune un niveau de PD.

Le tableau 27 présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

**TABLEAU 27 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE**

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	
2,5	A1 à A3	A+ à A-	De première qualité
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	De qualité inférieure
6 à 7	B1 à B3	B+ à B-	
7,5 à 9	Caa1 à C	CCC+ à C	Sous surveillance
10 à 12	D	D	Prêts douteux ou en défaut

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements figurant au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les montants présentés sont ceux qui ont été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

**TABLEAU 28 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2014		2013	
<b>Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
De première qualité	12 119 \$	36,8 %	11 005 \$	36,7 %
De qualité inférieure	19 092	58,0	17 540	58,4
Sous surveillance	1 202	3,7	1 032	3,4
Prêts douteux ou en défaut	490	1,5	436	1,5
<b>Total</b>	<b>32 903 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>30 013 \$</b>	<b>100,0 %</b>

À l'égard de la baisse des prix du pétrole qui a des répercussions sur l'économie canadienne, ses effets néfastes sur le portefeuille de prêts du Mouvement sont faibles.

#### Clientèle de détail – Entreprises

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux petites entreprises.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des produits utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, puis lors de l'évaluation en continu du risque du portefeuille par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue, et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes.

#### *Entreprises et grandes entreprises*

L'octroi du crédit aux entreprises et aux grandes entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par les responsables du compte. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque.

Le modèle utilisé pour l'analyse varie selon le secteur économique et l'importance des engagements de l'entreprise et de ses entités exposées à des risques communs. Ces modèles conçus à partir d'historiques de données internes et externes prennent en compte la taille de l'entreprise, les particularités du principal secteur d'activité dans lequel elle évolue et la performance d'entreprises comparables.

L'utilisation des résultats des notations et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation des dossiers, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, s'il la juge nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client établie d'après une évaluation du risque. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2014, les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés représentaient 29,3 % du total des prêts bruts, comparativement à 32,0 % à la fin de 2013. Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts.

Les prêts du Mouvement Desjardins sont consentis dans une proportion de 93,2 % au Québec, de 6,7 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,1 % aux États-Unis.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Un ensemble d'encadrements régit les suivis à réaliser relativement aux portefeuilles de prêts. Les dossiers productifs sont réévalués régulièrement. De plus, des dossiers d'entreprises font l'objet d'un examen plus détaillé au moins une fois l'an. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Les gestionnaires de prêts exercent un suivi des dossiers à risque élevé, à l'aide de diverses méthodes d'intervention.

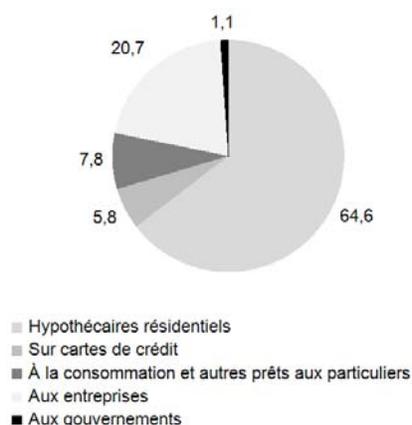
Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du crédit. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des débiteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives formulées. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit, les enjeux financiers et l'application des contrôles internes est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Enfin, le BGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé, ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note complémentaire 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

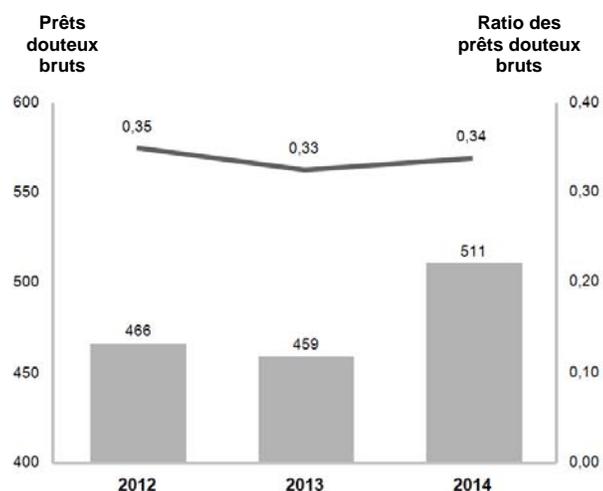
AU 31 décembre 2014  
(en %)



## QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

### PRÊTS DOUTEUX BRUTS

(en M\$ et en pourcentage)



Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 511 M\$, en hausse de 52 M\$ depuis le 31 décembre 2013. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,34 % au terme de l'exercice 2014, en légère hausse par rapport au ratio de 0,33 % enregistré au 31 décembre 2013.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 124 M\$ au 31 décembre 2014, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 24,3 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 29,0 % au 31 décembre 2013.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 332 M\$ au 31 décembre 2014, en hausse par rapport à celle de 285 M\$ qui avait été enregistrée à la fin de 2013. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 91 M\$ au 31 décembre 2014 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit une baisse de 10 M\$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2013. La provision collective reflète la meilleure estimation quant aux provisions pour pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux bruts sur le plan individuel.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.4 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers », aux pages 96 et 97 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 29 et 30 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

**TABLEAU 29 – PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2014				2013	2012	
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts		Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	
Hypothécaires résidentiels	97 512 \$	148 \$	0,15 %	14 \$	134 \$	122 \$	116 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 495	87	0,42	21	66	50	53
Aux entreprises et aux gouvernements	32 903	276	0,84	89	187	154	159
<b>Total</b>	<b>150 910 \$</b>	<b>511 \$</b>		<b>124 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>326 \$</b>	<b>328 \$</b>
En pourcentage des prêts bruts			<b>0,34 %</b>		<b>0,26 %</b>	0,23 %	0,25 %

**TABLEAU 30 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE**

Au 31 décembre

(en pourcentage)

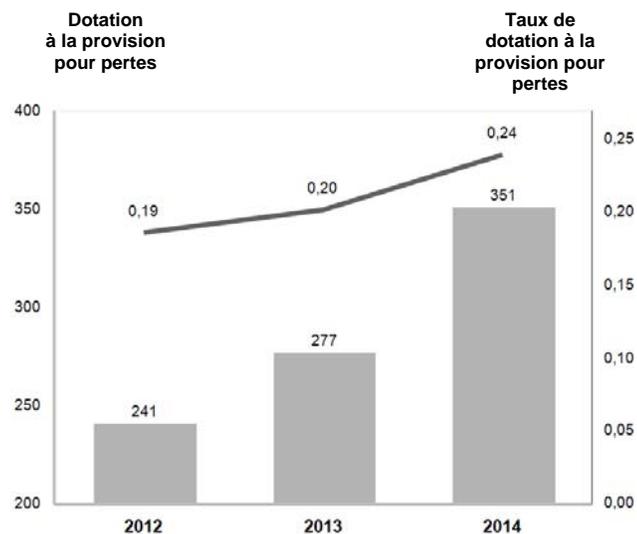
	2014	2013	2012
Hypothécaires résidentiels	9,5 %	10,3 %	10,1 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24,1	33,3	36,9
Aux entreprises et aux gouvernements	32,2	37,9	37,2
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux bruts	24,3	29,0	29,6

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 351 M\$ pour 2014, en hausse de 74 M\$, par rapport à 2013. Cette dotation est composée de la provision pour pertes sur prêts de 361 M\$ pour l'exercice 2014, diminuée de celle des engagements hors bilan pour 10 M\$, comparativement à une provision pour perte sur prêts de 277 M\$ en 2013. La charge relative à la provision pour pertes sur prêts a représenté 0,24 % des prêts bruts moyens, soit une hausse par rapport au pourcentage de 0,20 % en 2013.

**DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

(en M\$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Bureau de la gestion des risques du Mouvement détermine les montants maximaux d'exposition par contreparties et par émetteurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Le Mouvement l'utilise pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Par ailleurs, le Mouvement n'est pas exposé directement à la dette souveraine de l'Argentine, de la Russie, de la Grèce, du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande et de l'Espagne, et son exposition aux institutions financières européennes et américaines est faible.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement ont une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total, permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 7 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## RISQUE DE MARCHÉ

*Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

## GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

L'ensemble des instruments financiers présentés dans la note complémentaire 33 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » génère un risque de marché pour les activités de négociation, les activités d'assurance et de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Une valeur à risque est calculée pour les instruments financiers des activités de négociation au tableau 32 « VaR par catégories de risque » et la mesure de sensibilité aux taux d'intérêt est présentée au tableau 31 « Sensibilité aux taux d'intérêt » pour la gestion du risque structurel de taux d'intérêt et les activités d'assurance.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque de taux d'intérêt, les mesures de risque retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres, tel que les paiements anticipés sur les prêts et les rachats avant terme sur les dépôts, ainsi que la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 31 présente l'incidence potentielle avant impôts, de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 du tableau 31.

**TABLEAU 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2014		2013 <sup>(2)</sup>	
	Revenu net d'intérêts <sup>(3)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(4)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(3)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(4)</sup>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(68) \$	(130)\$	(44)\$	(175)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	59	168	31	224

<sup>(1)</sup> La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 227 M\$ avant impôts au 31 décembre 2014 et de 218 M\$ au 31 décembre 2013. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 226 M\$ avant impôts au 31 décembre 2014 et de 212 M\$ au 31 décembre 2013. Suite à une révision d'hypothèses au 31 décembre 2014, les montants de sensibilité aux taux d'intérêt des activités d'assurance ont été redressés pour l'exercice précédent.

<sup>(2)</sup> Les montants ont été révisés par rapport à ceux qui avaient été présentés précédemment afin d'exclure les activités d'assurance.

<sup>(3)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(4)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

## GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est fait par le Bureau de la gestion des risques. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement Desjardins à ce risque est faible, car la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens.

## GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an s'échelonnant du 15 septembre 2008 au 15 septembre 2009.

Le tableau 32 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque spécifique de taux d'intérêt et le risque de change représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 32 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014				Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013			
	Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas	
Actions	0,4 \$	0,2 \$	1,3 \$	- \$	0,1 \$	0,1 \$	0,6 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,5	1,3	-	0,1	0,1	1,0	-
Taux d'intérêt	3,7	3,8	6,3	2,4	3,3	2,9	5,2	1,5
Risque spécifique de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	5,2	8,3	12,9	2,5	n. d. <sup>(2)</sup>	n. d. <sup>(2)</sup>	n. d. <sup>(2)</sup>	n. d. <sup>(2)</sup>
Effet de diversification <sup>(3)</sup>	(5,7)	(8,9)	s. o. <sup>(4)</sup>	s. o. <sup>(4)</sup>	(0,2)	(0,2)	s. o. <sup>(4)</sup>	s. o. <sup>(4)</sup>
<b>VaR globale</b>	<b>3,7 \$</b>	<b>3,9 \$</b>	<b>6,3 \$</b>	<b>2,4 \$</b>	<b>3,3 \$</b>	<b>2,9 \$</b>	<b>5,1 \$</b>	<b>1,5 \$</b>
<b>VaR globale en période de tension</b>	<b>10,7 \$</b>	<b>12,4 \$</b>	<b>19,1 \$</b>	<b>6,0 \$</b>	<b>n.d.<sup>(2)</sup>\$</b>	<b>n.d.<sup>(2)</sup>\$</b>	<b>n.d.<sup>(2)</sup>\$</b>	<b>n.d.<sup>(2)</sup>\$</b>

<sup>(1)</sup> Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur tels que les provinces, les municipalités, les sociétés et, un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur tel que les gouvernements dans sa devise locale.

<sup>(2)</sup> Ces deux mesures sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<sup>(3)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

<sup>(4)</sup> Sans objet : le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a atteint 3,9 M\$ pour l'exercice 2014, en hausse de 1,0 M\$, par rapport à celui de 2013. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de la VaR sur les taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 12,4 M\$. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des deux derniers exercices.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

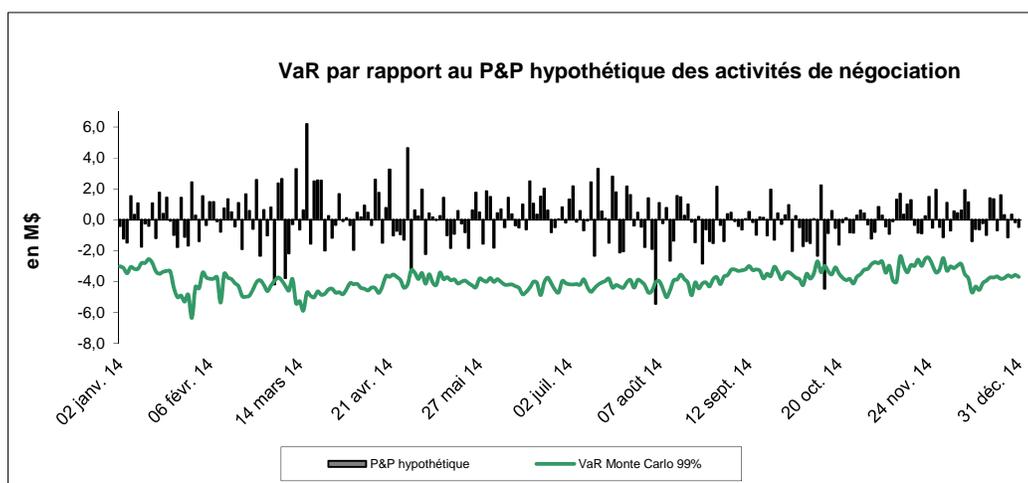
Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les profits et pertes liés à ces activités pour l'exercice 2014. Il y a eu quatre dépassements du P&P hypothétique au cours de l'année 2014. Ces dépassements sont attribuables aux variations significatives des données de marché.



### Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche servant à évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, exige l'utilisation, à des intervalles réguliers, d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques). Les résultats de ces simulations sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR) et du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). En juillet 2014, l'Autorité des marchés financiers a publié des directives relatives à la mise en application du ratio LCR à compter de janvier 2015 ainsi qu'à l'utilisation des flux de trésorerie nets cumulatifs en tant qu'outil de supervision. Les règles relatives à la mise en application des exigences liées au ratio NSFR ont été finalisées en octobre 2014 et devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et, il les présente régulièrement à l'AMF. Le Mouvement entend respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation de prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence. Prendre note que le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi qui modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Ces modifications ne sont pas actuellement en vigueur. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la section « Évolution du contexte réglementaire » à la page 19 du rapport de gestion.

### Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidité réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le Mouvement, le réseau des caisses et la Caisse centrale Desjardins sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

### Actifs liquides

Le tableau 33 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Certaines restrictions pourraient s'appliquer à l'utilisation en tout ou en partie des actifs de certains fonds, notamment les actifs du fonds de liquidité des caisses, qui ne peuvent être utilisés en situation normale par la Caisse centrale Desjardins. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

**TABLEAU 33 – ACTIFS LIQUIDES<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie - Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	538 \$	- \$	538 \$	- \$	538 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le Canada, provinces au Canada, corps municipaux au Canada, corps scolaires et publics au Canada, administrations publiques à l'étranger	23 079	9 532	32 611	20 197	12 414
Autres titres au Canada	1 064	45	1 109	335	774
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	28	-	28	-	28
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 774	-	1 774	-	1 774
<b>Total</b>	<b>26 483 \$</b>	<b>9 577 \$</b>	<b>36 060 \$</b>	<b>20 532 \$</b>	<b>15 528 \$</b>

Au 31 décembre 2013

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie - Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	237 \$	- \$	237 \$	- \$	237 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le Canada, provinces au Canada, corps municipaux au Canada, corps scolaires et publics au Canada, administrations publiques à l'étranger	22 335	7 102	29 437	16 889	12 548
Autres titres au Canada	2 825	29	2 854	438	2 416
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	52	271	323	952	(629)
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	138	-	138	-	138
<b>Total</b>	<b>25 587 \$</b>	<b>7 402 \$</b>	<b>32 989 \$</b>	<b>18 279 \$</b>	<b>14 710 \$</b>

<sup>(1)</sup> Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.

**TABLEAU 34 – ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR ENTITÉS<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Caisse centrale Desjardins	6 553 \$	6 673 \$
Réseau des caisses	6 166	5 157
Autres entités	2 809	2 880
<b>Total</b>	<b>15 528 \$</b>	<b>14 710 \$</b>

<sup>(1)</sup> Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.

**Indicateurs de risque de liquidité**

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise, dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de source de liquidité pour faire face à cette situation.

**SOURCES DE REFINANCEMENT**

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permettent de maintenir de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan combiné s'élevait à 146,3 G\$ au 31 décembre 2014, en hausse de 9,6 G\$ depuis le 31 décembre 2013. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan », aux pages 56 et 57 de ce rapport de gestion.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

**TABLEAU 35 – DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS**

Au 31 décembre

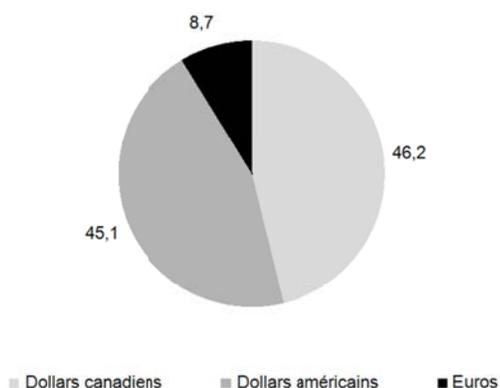
(en millions de dollars)	2014								2013
	Moins d'un mois	De 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total - Moins d'un an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 154 \$	328 \$	12 \$	- \$	1 494 \$	- \$	- \$	1 494 \$	2 673 \$
Papier commercial	4 756	2 538	410	609	8 313	-	-	8 313	5 447
Billets à moyen terme	-	-	496	1 542	2 038	772	4 287	7 097	6 713
Titrisation de créances hypothécaires	-	-	-	731	731	1 494	4 760	6 985	5 353
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	1 159	4 535	5 694	2 653
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	2 564	2 564	3 063
<b>Total</b>	<b>5 910 \$</b>	<b>2 866 \$</b>	<b>918 \$</b>	<b>2 882 \$</b>	<b>12 576 \$</b>	<b>3 425 \$</b>	<b>16 146 \$</b>	<b>32 147 \$</b>	<b>25 902 \$</b>
dont :									
Garantis	- \$	- \$	- \$	731 \$	731 \$	2 653 \$	9 295 \$	12 679 \$	8 006 \$
Non garantis	5 910	2 866	918	2 151	11 845	772	6 851	19 468	17 896

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté au tableau ci-dessus a été effectué par la Caisse centrale Desjardins, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 6,2 G\$, par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des obligations sécurisées et du papier commercial.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

**FINANCEMENT DE GROS PAR DEVICES**

Emprunts sur les marchés et obligations subordonnées  
Au 31 décembre 2014  
(en %)

**Programmes et stratégies de refinancement**

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité et sont encadrées par des politiques. En 2014, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses.

En vue de bénéficier d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale Desjardins maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un refinancement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale Desjardins sont les suivants.

**TABLEAU 36 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT**

Au 31 décembre 2014

Programmes de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros <sup>(1)</sup>
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars US
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

<sup>(1)</sup> Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré (2011) et le Programme d'obligations sécurisées législatif (2014) de la Caisse centrale Desjardins.

La Caisse centrale Desjardins a par ailleurs participé en 2014 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,6 G\$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à deux émissions d'obligations sécurisées sur le marché européen d'un montant total de 2,0 G d'euros, à une émission de billets à moyen terme d'un montant de 275 M\$ US sur le marché américain, à une émission de billets à moyen terme sur le marché canadien d'un montant de 700 M\$ ainsi qu'à une émission de 1,3 G\$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de refinancement à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins s'élevait à 19,8 G\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 14,8 G\$ au 31 décembre 2013. Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 2,6 G\$ au 31 décembre 2014, comparativement à 3,1 G\$ au 31 décembre 2013. En effet, le 1<sup>er</sup> avril 2014, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité de ses obligations de premier rang de la série E d'un montant de 500 M\$. De plus, afin de compléter son refinancement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours de l'exercice financier 2014, des parts de capital pour un montant total de 986 M\$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

## COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Le maintien de cotes de crédit concurrentielles par le Mouvement Desjardins joue un rôle important pour l'accès aux sources de financement de gros, l'obtention d'un coût de financement avantageux et le renforcement de la crédibilité et de la notoriété du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation analysent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée, puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours de 2014, les quatre agences de notation ont confirmé les cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins.

Au cours du deuxième trimestre de 2014, Moody's a revu à la baisse ses perspectives pour le système bancaire canadien, qui sont passées de « stables » à « négatives », en raison de la baisse possible du niveau de soutien gouvernemental au secteur bancaire, qui demeure néanmoins parmi les mieux cotés au monde. Dans son communiqué, Moody's a confirmé les cotes des sept premières banques en importance au Canada, dont la Caisse centrale Desjardins. Moody's considère que la mise en place d'un régime de recapitalisation interne pourrait réduire le soutien gouvernemental. La perspective de Capital Desjardins inc. n'a pas été affectée par cette annonce et elle est demeurée « stable ».

Au cours du troisième trimestre de 2014, la firme de notation Standard & Poor's a révisé à la baisse ses perspectives relatives aux cotes des six grandes banques canadiennes, qui ont été ramenées de « stables » à « négatives », en raison de la possible diminution du soutien qui serait offert par le gouvernement fédéral aux banques qui souffriraient d'une crise financière. Standard & Poor's a affirmé que sa décision est basée sur l'idée que le régime fédéral proposé de recapitalisation des banques pourrait l'amener à réduire les cotes des institutions bancaires d'ici deux ans. Les perspectives des cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. n'ont pas été affectées par cette annonce et sont demeurées « stables ».

Le 23 janvier 2015, Fitch a confirmé les cotes de la Caisse Centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., assorties d'une perspective stable. Cela est le reflet de la capitalisation, de la qualité des actifs et de la stabilité des revenus du Mouvement Desjardins. Cette confirmation fut publiée par Fitch dans le cadre de sa revue périodique des institutions bancaires canadiennes.

La Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. continuent de bénéficier de cotes de crédit qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

**TABLEAU 37 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS**

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'impact d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Dans l'éventualité où la cote de crédit de la Caisse centrale Desjardins serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation, cette dernière serait dans l'obligation de fournir des garanties à teneur de 1,2 G\$ afin de respecter ses engagements liés au programme des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) restructurés dans l'Accord de Montréal. Lors d'une telle situation, la mise en garantie d'actifs diminuerait les réserves de liquidité de la Caisse centrale Desjardins d'un montant équivalent à la valeur des garanties déposées, ces dernières se trouvant dès lors grevées et donc non utilisables. La note complémentaire 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés présente cet appel de garanties potentiel dans les engagements de crédit du Mouvement. Ce montant demeurera en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Accord de Montréal en janvier 2017.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations sont comptabilisées au bilan combiné ou hors bilan.

Le tableau 38 présente les passifs financiers ainsi que les éléments hors bilan par échéances résiduelles contractuelles à l'exception du passif des contrats d'assurance, dont la gestion du risque de liquidité est décrite à la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance ». Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 38 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES

(en millions de dollars)

	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Au 31 décembre 2014</b>					
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	55 925 \$	45 268 \$	48 811 \$	269 \$	150 273 \$
Acceptations	-	858	-	-	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 231	349	708	17	6 305
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 364	708	-	-	13 072
Obligations subordonnées	-	139	464	2 780	3 383
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 255	1 458	-	-	3 713
Autres passifs financiers	143	1 812	159	21	2 135
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	144	151	38	333
Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(1)</sup>					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	13 708	3 429	-	17 137
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 539	4 470	-	20 009
<b>Éléments hors bilan</b>					
Engagements de crédit	33 348	36 161	7 331	278	77 118
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 172	-	-	-	2 172
Engagements en vertu de contrats de location	-	179	455	142	776
Lettres de crédit documentaire	72	1	1	-	74
Garanties et lettres de crédit de soutien	443	301	124	70	938
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	563	-	563
<b>Au 31 décembre 2013</b>					
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	51 000 \$	40 933 \$	48 611 \$	206 \$	140 750 \$
Acceptations	-	985	-	-	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 283	250	209	34	7 776
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	9 579	-	-	9 579
Obligations subordonnées	-	174	712	3 285	4 171
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 768	1 018	-	-	3 786
Autres passifs financiers	110	1 535	177	49	1 871
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	42	428	61	531
Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(1)</sup>					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	5 399	297	36	5 732
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	7 735	3 903	36	11 674
<b>Éléments hors bilan</b>					
Engagements de crédit	24 221	34 338	6 818	52	65 429
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 299	-	-	-	2 299
Engagements en vertu de contrats de location	-	85	242	142	469
Lettres de crédit documentaire	76	1	1	-	78
Garanties et lettres de crédit de soutien	467	230	170	2	869
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	545	-	545

<sup>(1)</sup> La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

*Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.*

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

### CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention, et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion des risques.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement Desjardins. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

### GOVERNANCE

Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles au sein du Mouvement Desjardins. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le cadre de gestion intégré des risques établi par le conseil d'administration.

La structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel est alignée sur le modèle des trois lignes de défense. Cette approche vise à organiser la communication en matière de risques et de contrôles entre les différents acteurs du Mouvement. Elle est décrite plus en détail dans la section « Gouvernance en matière de gestion des risques » aux pages 68 et 69.

Plusieurs comités encadrent la gestion du risque opérationnel au sein du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Gestion des risques et le comité de gestion intégrée des risques assure la surveillance. Le Bureau de la gestion des risques soutient le Mouvement et ses composantes à titre de fonction d'encadrement. Plus particulièrement, il veille à l'application du cadre de gestion du risque opérationnel dans le respect des orientations et des objectifs établis par la politique du Mouvement sur la gestion de ce risque. De plus, il voit à développer, à mettre en place et à faire évoluer des stratégies ainsi que des méthodologies pour gérer ce risque.

Ainsi, une reddition de comptes est effectuée régulièrement à ces divers comités afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement Desjardins.

### APPROCHES D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

#### Identification et mesure des risques

La pratique d'autoévaluation des risques et des contrôles ainsi que des pratiques liées aux analyses de risques sont déployées au sein du Mouvement Desjardins. Elles permettent de déterminer les risques opérationnels les plus importants et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Cette évaluation des risques et des contrôles, qui est effectuée sur une base périodique, peut être liée à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et de nouveaux produits d'importance. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques supérieure au niveau de tolérance du Mouvement, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.

#### Collecte de données sur les pertes opérationnelles

La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes.

#### Indicateurs de risque opérationnel

Des indicateurs de risque opérationnel établis par les composantes du Mouvement permettent à ces dernières de suivre l'évolution des risques importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

### Programmes de partage des risques

Le Mouvement Desjardins s'est doté de programmes de partage des risques et de couvertures d'assurance excédentaires qui lui assurent une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité et la tolérance aux risques.

### Gestion de la continuité des affaires

Le programme de continuité des affaires vise à assurer le maintien, pour les membres et les clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités. Les stratégies de remise en service couvrent l'ensemble du Mouvement Desjardins et s'intègrent aux activités de gestion des secteurs d'activité, y compris les caisses, et des fonctions de soutien. La coordination des incidents permet une prise en charge locale soutenue par une coordination à l'échelle du Mouvement en situation de crise.

### Gestion des risques technologiques

Les technologies sont au cœur des services offerts par les institutions financières et le Mouvement Desjardins n'échappe pas à cette règle. De plus, le Mouvement vise continuellement à répondre aux attentes de ses membres et ses clients. Pour ce faire, il doit accélérer ses développements technologiques et améliorer leur expérience utilisateur tout en conservant des technologies fiables, sécuritaires et performantes. Le risque technologique est l'un des plus importants pour le Mouvement Desjardins. Au cours des dernières années, les organisations criminelles, les pirates informatiques et d'autres acteurs externes sont devenus plus actifs et mieux équipés pour attaquer même les réseaux les plus fiables. Le Mouvement Desjardins et ses tiers fournisseurs de service peuvent être l'objet d'intrusions, d'attaques ou d'autres méfaits incluant la cible de logiciels malveillants, d'hameçonnage et de vol de données. Parmi les conséquences de ces atteintes figurent des pertes financières, la perte de clients ou d'occasions d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion de ce risque, à travers des pratiques reconnues de surveillance et d'évaluation, permet la mise en place de mesures d'atténuation appropriées. Le Mouvement Desjardins veille ainsi à l'évolution de ces pratiques afin de rehausser la protection contre ce risque et assurer la disponibilité des services auprès de ses membres et clients.

### Gestion des risques liés à l'impartition

Le Mouvement a recours à des tiers dans le cadre de certaines de ses activités lui permettant de bénéficier, entre autres, d'une expertise de pointe et d'une économie d'échelle. Le défaut des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement Desjardins en ce qui a trait à la gestion d'informations confidentielles, la fraude perpétrée par des tiers et l'interruption de services suite, entre autres, à des intrusions, attaques ou autres méfaits pourraient, notamment, perturber ses activités, occasionner des pertes de clients ou d'occasions d'affaires, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion des activités imparties vise à s'assurer que les risques rattachés à ces activités sont adéquatement gérés et suivis.

### Gestion des risques liés à la criminalité financière

Le Mouvement Desjardins n'est pas à l'abri d'incidents liés à la criminalité financière qui peuvent survenir dans le cadre de ses activités et lui causer des pertes financières importantes ou miner la confiance de la clientèle et du marché. De ce fait, un programme de gestion des risques liés à la criminalité financière fournit des encadrements pour en assurer une gouvernance efficace et permet l'identification des vulnérabilités et la mise en place de contrôles pour la prévention et la détection des activités associées à la criminalité financière.

## **RISQUE D'ASSURANCE**

*Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.*

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- Risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- Risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- Risque de déchéances : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de polices quant au maintien en vigueur de leur contrat;
- Risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) affectant les biens, les blessures corporelles et les responsabilités (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : perte potentielle résultant d'une insuffisance des provisions ou des réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices, se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Mouvement Desjardins s'est porté acquéreur de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm. Cette acquisition permettra au Mouvement d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de dommages, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., à approximativement 1,7 G\$ et d'augmenter les primes brutes souscrites d'assurance de sa filiale d'assurance de personnes, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, d'approximativement 140 M\$. Les ajustements nécessaires aux structures organisationnelles ont été apportés afin d'adapter la réalité des filiales à ce nouveau contexte. Ces activités seront intégrées progressivement dans les filiales ce qui permettra d'atténuer les risques qui s'y rattachent.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés dans la note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

## RISQUE STRATÉGIQUE

*Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.*

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque et selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques, et elles font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les projets de partenariats et d'acquisitions sont examinés par l'entremise d'un processus de diligence visant à assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

## RISQUE DE RÉPUTATION

*Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.*

La réputation est d'une importance fondamentale, et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans toutes les sphères d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités, conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

## RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

*Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.*

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

## RISQUE ENVIRONNEMENTAL

*Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.*

*Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque, s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.*

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Les risques liés aux changements climatiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation globale en 2013 et en 2014 afin de permettre l'identification des risques devant être intégrés à la gestion courante des risques et pour lesquels des mesures n'étaient pas encore prises.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins joue un rôle de précurseur en matière d'investissement responsable depuis plus d'une décennie en proposant à ses membres et à ses clients, par souci de contribuer au développement durable, des produits de placement qui tiennent compte des risques et des occasions de nature environnementale des entreprises dont des parts sont détenues.

## RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

*Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques applicables à ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes, et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation ou des recours.*

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment dû aux coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes.

Le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres et de ses clients, le Mouvement s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties.

## 4.2 AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

### Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

### Modifications des normes, des lois et des règlements

Les modifications des normes, des lois et des règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur le Mouvement Desjardins, puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produits ou de services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou ses services. En outre, bien que le Mouvement Desjardins fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, son défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sa réputation. Ces modifications et changements pourraient également affecter les niveaux de capital et de liquidité que le Mouvement Desjardins choisit de maintenir.

### Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

### Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Ce dernier n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

### Concurrence

L'intensité de la concurrence sur les marchés où le Mouvement Desjardins exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, comme la tarification des produits et des services, les modifications apportées à ceux-ci et le service à la clientèle offert.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et elles peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

La capacité du Mouvement Desjardins de maintenir ou d'accroître ses parts de marché dépend en partie de son aptitude à adapter ses produits et ses services aux normes changeantes du secteur des services financiers. Les sociétés de ce secteur subissent de plus en plus de pression à l'égard de la tarification de leurs produits et services. Ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts du Mouvement Desjardins ou les revenus qu'il tire des produits et des services donnant droit à des commissions. En outre, l'adoption de nouvelles technologies pourrait rendre nécessaire la modification ou l'adaptation de ses produits et services et engendrer d'importantes dépenses.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins, comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité du Mouvement d'offrir des produits et services à ses clients et d'exercer autrement ses activités.

Concentration géographique

Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2014, les prêts qu'il avait consentis à des membres et des clients de cette province représentaient une proportion de 93,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des employés clés ou des clients, ou encore, des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

## Intégration des activités canadiennes de State Farm

La réalisation des avantages attendus de l'acquisition dépend en partie de la capacité du Mouvement Desjardins à concrétiser les occasions de croissance, l'augmentation des primes souscrites brutes, l'élargissement de la clientèle, la distribution de divers produits financiers dans le réseau des agents exclusifs, l'accroissement de la capacité concurrentielle et les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités acquises avec les siennes. Elle dépend également du succès du regroupement des fonctions liées, entre autres, à l'exploitation, à l'administration, aux finances et à la gestion de l'intégration efficace des activités, des méthodes, des agents entrepreneurs indépendants exclusifs et du personnel affecté aux activités canadiennes de State Farm à celles du Mouvement ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. Cela exige une attention soutenue de la direction du Mouvement, qui y consacre des efforts, du temps et des ressources considérables. La réalisation des avantages attendus de l'acquisition dépend également de l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture, laquelle nécessite l'établissement de contrôles supplémentaires par le Mouvement ainsi que des plans de rapatriement. La possibilité que le Mouvement éprouve des problèmes au cours du processus d'intégration et de transition pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. Bien que les ajustements nécessaires aux structures organisationnelles ont été apportés afin d'adapter la réalité des composantes à ce nouveau contexte et que les activités d'assurance sont intégrées progressivement dans les composantes, rien ne garantit que le Mouvement réussisse à intégrer les activités canadiennes de State Farm à ses activités ou que les avantages attendus soient réalisés.

De plus, bien que le Mouvement Desjardins ait effectué avant la clôture de cette acquisition ce qu'il estime être une enquête avisée et approfondie, il pourrait néanmoins constater qu'il a acquis des obligations ou des passifs plus importants que prévu ou n'ayant pas été préalablement divulgués au Mouvement, ou qu'il pourrait être incapable de conserver les clients, les agents entrepreneurs indépendants exclusifs ou les employés des activités canadiennes de State Farm. Bien que certaines clauses soient prévues au contrat d'achat pour faire face à ces situations, la survenance de certains de ces événements pourrait ne pas donner le droit au Mouvement de se faire indemniser par State Farm et pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités du Mouvement, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

### Médias sociaux

Les risques liés aux médias sociaux pourraient avoir une incidence négative sur la réputation du Mouvement Desjardins en raison de la large portée de ces médias et des interactions en temps réel. Les médias sociaux représentent également des risques de fuites d'information et de non-conformité aux exigences réglementaires.

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes ni des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par ces agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

### Autres facteurs

D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

## 4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

**TABLEAU 39 – TITRES ADOSSÉS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2014		2013	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales <sup>(1)</sup>	125 \$	128 \$	193 \$	201 \$
Titres adossés à des actifs financiers <sup>(2)</sup>	39	40	54	54

<sup>(1)</sup> Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

<sup>(2)</sup> Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

**TABLEAU 40 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2014			2013		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit <sup>(1)</sup>	563 \$	9 \$	- \$	545 \$	10 \$	- \$
Swaps sur rendement total <sup>(2)</sup>	32	1	-	10	1	-

<sup>(1)</sup> Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.<sup>(2)</sup> Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.**TABLEAU 41 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2014	2013
Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>	227 \$	141 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>	29	32
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>	2	1

<sup>(1)</sup> Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé, comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.<sup>(2)</sup> Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus.<sup>(3)</sup> Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.<sup>(3)</sup> Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Aucun de ces prêts n'est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

# 5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## 5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2014, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2014, la conception et l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2014, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Cette conclusion permet d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents, et que le Mouvement fournit aux investisseurs une information complète et fiable.

### CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne COSO 2013 pour les contrôles financiers, et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2014, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, le Mouvement comptait trois composantes qui se conformaient aux exigences du Règlement 52-109, soit la Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins inc. et la Fédération.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins inc. et de la Fédération ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

## MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail aux pages 189 à 206 du rapport annuel 2014 du Mouvement.

## 5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Les transactions entre parties liées sont expliquées à la note complémentaire 35 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés, à la page 187 du rapport annuel 2014 du Mouvement.

## 5.3 ÉVÉNEMENT IMPORTANT

### ACQUISITION

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Mouvement Desjardins a achevé l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) ainsi que des actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Cette acquisition a fait du Mouvement Desjardins le deuxième assureur de dommages au Canada et lui permettra d'augmenter ses primes brutes souscrites annuelles d'environ 1,7 G\$ en 2015. Elle lui permettra aussi de hausser les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de personnes d'environ 140 M\$ en 2015. Cette transaction améliore également la diversification géographique des revenus et des risques du Mouvement, tout en lui conférant un avantage sur ses concurrents en raison de sa taille et en consolidant sa position sur le marché canadien. Plus de 1 900 employés au Canada et un réseau de près de 500 agents se sont joints au Mouvement Desjardins le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et continuent de servir plus de 1,2 million de clients en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick.

State Farm et le Mouvement Desjardins ont conclu une entente de services de transition au bénéfice des activités canadiennes de State Farm nouvellement acquises pour une période convenue et essentiellement aux mêmes conditions auxquelles ces services étaient offerts des États-Unis au Canada avant la clôture de la transaction.

State Farm a investi 450 M\$ en actions privilégiées sans droit de vote dans les filiales du Mouvement Desjardins spécialisées en assurance de dommages, qui comprennent les activités canadiennes de State Farm nouvellement acquises. De plus, Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A. a investi 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées sans droit de vote et en débetures subordonnées dans ces filiales. Enfin, le Mouvement Desjardins a injecté approximativement 700 M\$ en capitaux pour soutenir la croissance de son secteur de l'assurance de dommages.

## 5.4 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2014. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine de la part de la direction.

### ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

#### Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

#### Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

### Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

### Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

### Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 6 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

## **DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS**

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

## **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS**

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

### Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont par la suite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, le Mouvement Desjardins établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation, la méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

#### Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 5 « Valeur comptable des instruments financiers », 6 « Juste valeur des instruments financiers » et 8 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

## **DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS**

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif, net des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

#### Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu puis, en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 13 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

## **PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE**

### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le calcul des provisions techniques nécessite l'établissement d'hypothèses concernant le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Les filiales d'assurance de personnes utilisent des hypothèses établies selon les meilleures estimations des résultats techniques futurs, mais dont certaines ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain et devront éventuellement être rajustées en fonction des informations reçues ultérieurement.

### Passif des contrats d'assurance de dommages

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

## **PROVISIONS**

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

## **PASSIFS ÉVENTUELS**

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses produits, services, placements et autres activités.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 30 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## **IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS**

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 29 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

## RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts pour les parts de ristournes, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Pour les parts de ristournes, le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles qui sont versées en espèces. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD) est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 18 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

## 5.5 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2014, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

### **IFRS 11, *Partenariats – Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune***

L'IASB a publié en mai 2014 des modifications à l'IFRS 11, *Partenariats*. Ces modifications précisent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent à l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Les modifications à cette norme seront applicables de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**IFRS 9, Instruments financiers**

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit une approche en plusieurs étapes et fondée sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

## 5.6 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**TABLEAU 42 - BILAN COMBINÉ**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>1 781 \$</b>	1 320 \$	1 669 \$	1 356 \$	1 621 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	24 845	23 536	21 986	22 479	21 490
Titres disponibles à la vente	19 890	19 041	18 326	18 726	15 930
	<b>44 735</b>	42 577	40 312	41 205	37 420
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>9 959</b>	7 710	4 377	4 959	7 034
<b>Prêts</b>					
Hypothécaires résidentiels	97 512	91 389	85 931	79 686	74 466
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 495	19 549	18 520	17 985	17 504
Aux entreprises et aux gouvernements	32 903	30 013	28 544	27 948	26 777
	<b>150 910</b>	140 951	132 995	125 619	118 747
Provision pour pertes sur prêts	(456)	(418)	(419)	(465)	(489)
	<b>150 454</b>	140 533	132 576	125 154	118 258
<b>Actif net des fonds distincts</b>	<b>8 695</b>	7 252	6 066	5 362	4 774
<b>Autres actifs</b>					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	858	985	841	676	672
Primes à recevoir	1 127	1 123	1 040	914	820
Instruments financiers dérivés	3 133	2 322	2 238	3 059	2 006
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 742	1 891	1 195	1 525	1 073
Actifs de réassurance	785	648	778	797	600
Immeubles de placement	571	475	512	597	616
Immobilisations corporelles	1 374	1 322	1 312	1 218	1 187
Goodwill	472	456	353	348	109
Immobilisations incorporelles	569	507	360	335	150
Actifs d'impôt différé	1 043	810	936	966	941
Autres	2 089	2 074	2 253	1 711	1 720
	<b>13 763</b>	12 613	11 818	12 146	9 894
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>229 387 \$</b>	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$	179 001 \$

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**TABLEAU 42 - BILAN COMBINÉ (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>PASSIF</b>					
<b>Dépôts</b>					
Particuliers	88 463 \$	86 730 \$	84 415 \$	82 486 \$	78 747 \$
Entreprises et gouvernements	56 516	47 712	43 033	39 104	33 686
Institutions de dépôts	1 345	2 304	2 176	1 813	2 230
	<b>146 324</b>	<b>136 746</b>	<b>129 624</b>	<b>123 403</b>	<b>114 663</b>
<b>Autres passifs</b>					
Acceptations	858	985	841	676	672
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 304	7 754	4 977	5 341	7 544
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 072	9 579	7 983	8 500	10 608
Instruments financiers dérivés	1 675	1 719	1 222	1 593	1 774
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 713	3 752	2 504	3 762	2 612
Passifs des contrats d'assurance	19 435	17 070	17 777	17 008	14 942
Passif net des fonds distincts	8 706	7 260	6 075	5 362	4 774
Passifs au titre des régimes à prestations définies	2 700	1 825	2 524	2 578	2 438
Passifs d'impôt différé	329	303	324	420	250
Autres	4 814	4 717	4 427	4 517	3 998
	<b>61 606</b>	<b>54 964</b>	<b>48 654</b>	<b>49 757</b>	<b>49 612</b>
<b>Obligations subordonnées</b>	<b>2 564</b>	<b>3 063</b>	<b>3 081</b>	<b>3 350</b>	<b>2 805</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>210 494</b>	<b>194 773</b>	<b>181 359</b>	<b>176 510</b>	<b>167 080</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	4 777	3 881	3 322	2 210	2 129
Capital-actions	85	82	80	78	70
Excédents non répartis	1 468	1 400	1 319	1 272	996
Cumul des autres éléments du résultat global	615	420	694	1 044	617
Réserves	11 476	11 005	9 642	8 672	7 784
<b>Capitaux propres - Part revenant au Groupe</b>	<b>18 421</b>	<b>16 788</b>	<b>15 057</b>	<b>13 276</b>	<b>11 596</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>472</b>	<b>444</b>	<b>402</b>	<b>396</b>	<b>325</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>18 893</b>	<b>17 232</b>	<b>15 459</b>	<b>13 672</b>	<b>11 921</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>212 005 \$</b>	<b>196 818 \$</b>	<b>190 182 \$</b>	<b>179 001 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données des années précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**TABLEAU 43 - ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
<b>Revenus d'intérêts</b>					
Prêts	5 531 \$	5 409 \$	5 507 \$	5 475 \$	5 250 \$
Valeurs mobilières	335	313	391	428	439
	<b>5 866</b>	<b>5 722</b>	<b>5 898</b>	<b>5 903</b>	<b>5 689</b>
<b>Frais d'intérêts</b>					
Dépôts	1 753	1 708	1 851	1 818	1 692
Obligations subordonnées et autres	137	157	166	151	105
	<b>1 890</b>	<b>1 865</b>	<b>2 017</b>	<b>1 969</b>	<b>1 797</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>3 976</b>	<b>3 857</b>	<b>3 881</b>	<b>3 934</b>	<b>3 892</b>
<b>Primes nettes</b>	<b>5 916</b>	<b>5 558</b>	<b>5 126</b>	<b>4 851</b>	<b>4 360</b>
<b>Autres revenus</b>					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	498	499	512	535
Commissions sur prêts et cartes de crédit	597	549	517	483	451
Services de courtage et de fonds de placement	970	855	731	658	563
Honoraires de gestion et de services de garde	348	300	283	298	257
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 005	(667)	674	1 706	984
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	343	221	268	299	174
Revenus nets sur les autres placements	233	229	236	264	251
Revenus de change	84	61	63	72	79
Autres	265	273	200	128	(3)
	<b>5 343</b>	<b>2 319</b>	<b>3 471</b>	<b>4 420</b>	<b>3 291</b>
<b>Revenu total</b>	<b>15 235</b>	<b>11 734</b>	<b>12 478</b>	<b>13 205</b>	<b>11 543</b>
<b>Dotations à la provision pour pertes sur créances</b>	<b>351</b>	<b>277</b>	<b>241</b>	<b>237</b>	<b>203</b>
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance</b>	<b>6 303</b>	<b>3 259</b>	<b>4 397</b>	<b>5 292</b>	<b>4 136</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>					
Salaires et avantages sociaux	3 200	3 125	3 030	2 908	2 695
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	598	570	519	526	425
Ententes de services et impartition	256	232	228	270	363
Communications	283	287	271	247	258
Autres	2 217	2 015	1 860	1 798	1 733
	<b>6 554</b>	<b>6 229</b>	<b>5 908</b>	<b>5 749</b>	<b>5 474</b>
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>2 027</b>	<b>1 969</b>	<b>1 932</b>	<b>1 927</b>	<b>1 730</b>
Impôts sur les excédents	434	439	428	415	393
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>1 593</b>	<b>1 530</b>	<b>1 504</b>	<b>1 512</b>	<b>1 337</b>
Ristournes aux membres	217	171	279	320	299
Recouvrement d'impôts relatif aux ristournes aux membres	(57)	(45)	(73)	(90)	(81)
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>1 433 \$</b>	<b>1 404 \$</b>	<b>1 298 \$</b>	<b>1 282 \$</b>	<b>1 119 \$</b>
dont :					
Part revenant au Groupe	1 376 \$	1 384 \$	1 224 \$	1 245 \$	1 104 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	57	20	74	37	15

<sup>(1)</sup> Les données des années précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**TABLEAU 44 - PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2014	2013	2012	2011	2010
Ratio des fonds propres de la catégorie 1a <sup>(1)</sup>	<b>15,7 %</b>	15,7 %	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de la catégorie 1 <sup>(1)</sup>	<b>15,8</b>	15,7	16,8 %	17,3%	17,7 %
Ratio du total des fonds propres <sup>(1)</sup>	<b>17,9</b>	18,4	19,3	19,3	18,7
Rendement des capitaux propres	<b>8,7</b>	9,4	10,2	12,0	11,9
Indice de productivité	<b>73,4</b>	73,5	73,1	72,7	73,9
Prêts douteux bruts/prêts bruts	<b>0,34</b>	0,33	0,35	0,41	0,43
Prêts bruts/dépôts	<b>1,03</b>	1,03	1,03	1,02	1,04
Actif moyen	<b>222 542 \$</b>	205 051 \$	195 456 \$	186 338 \$	174 146 \$
Prêts nets moyens	<b>145 688</b>	136 539	128 683	121 279	114 323
Dépôts moyens	<b>141 833</b>	133 518	127 409	119 424	111 020

<sup>(1)</sup> Les ratios de 2014 et de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle III alors que ceux des années antérieures avaient été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

# ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

## TABLE DES MATIÈRES

### RAPPORTS

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection.....	106
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	107
Rapport de l'auditeur indépendant.....	108

### ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Bilan combiné.....	109
État combiné du résultat.....	110
État combiné du résultat global.....	111
État combiné des variations des capitaux propres.....	112
Tableau combiné des flux de trésorerie.....	113

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Note 1 – Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins.....	114	Note 19 – Autres passifs – Autres.....	166
Note 2 – Principales méthodes comptables.....	114	Note 20 – Obligations subordonnées.....	167
Note 3 – Changements de méthodes comptables.....	130	Note 21 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture.....	167
Note 4 – Modifications comptables futures.....	131	Note 22 – Acquisitions importantes.....	173
Note 5 – Valeur comptable des instruments financiers.....	132	Note 23 – Capital social.....	174
Note 6 – Juste valeur des instruments financiers.....	133	Note 24 – Capital-actions.....	175
Note 7 – Compensation d'actifs et de passifs financiers.....	140	Note 25 – Cumul des autres éléments du résultat global.....	176
Note 8 – Valeurs mobilières.....	142	Note 26 – Gestion du capital.....	176
Note 9 – Prêts et provision pour pertes sur prêts.....	145	Note 27 – Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat.....	178
Note 10 – Décomptabilisation d'actifs financiers.....	146	Note 28 – Frais autres que d'intérêts – Autres.....	179
Note 11 – Fonds distincts.....	147	Note 29 – Impôts sur les excédents.....	179
Note 12 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement.....	149	Note 30 – Engagements, garanties et passifs éventuels.....	181
Note 13 – Goodwill et immobilisations incorporelles.....	150	Note 31 – Contrats de location.....	183
Note 14 – Autres actifs – Autres.....	152	Note 32 – Gestion des risques découlant des instruments financiers.....	183
Note 15 – Intérêts détenus dans d'autres entités.....	152	Note 33 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances.....	184
Note 16 – Dépôts.....	155	Note 34 – Information sectorielle.....	185
Note 17 – Passifs des contrats d'assurance.....	156	Note 35 – Information relative aux parties liées.....	187
Note 18 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies.....	162	Note 36 – Événement postérieur à la date de clôture.....	188

## Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à l'audit interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces audits ainsi que la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, et les communiqués de presse s'y rapportant de même que ses rapports de gestion afférents sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière de ces dernières et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes sur créances ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection comportant des mesures de redressement et des suivis effectués. Au terme de l'exercice financier, la commission étudie le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et décrit les principaux faits saillants de l'exercice.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance de ce dernier en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat, en fixant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend également connaissance des rapports sommaires des audits internes effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'AMF. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et des Valeurs mobilières Desjardins inc. ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun de ses membres ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte des changements importants apportés aux exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière ainsi que les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions.

La commission a tenu huit réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2014. Au cours de ce dernier, M<sup>me</sup> Annie P. Bélanger a quitté la commission, et M. Luc Forand s'y est joint. Au 31 décembre 2014, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient MM. Donat Boulerice, Luc Forand, André Gagné, CPA, CGA, Pierre Levasseur et Benoît Turcotte, tandis que ses quatre membres observateurs étaient MM. Serge Hamelin, Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Alain Raïche.

**André Gagné**, CPA, CGA  
Président

Montréal (Québec)  
Le 24 février 2015

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement Desjardins sont efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités de certaines composantes du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve les informations financières présentées dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de sa commission Vérification et Inspection. À cet effet, cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. De plus, cette commission, formée d'administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel du Mouvement Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'informations financières de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit, et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

**Monique F. Leroux**, C.M., O.Q., FCPA, FCA  
Présidente et chef de la direction du  
Mouvement Desjardins

**Daniel Dupuis**, CPA, CA  
Premier vice-président, Finances et  
chef de la direction financière,  
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)  
Le 24 février 2015

# Rapport de l'auditeur indépendant

## AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les bilans combinés aux 31 décembre 2014 et 2013 et les états combinés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A108517

Montréal (Québec)

Le 24 février 2015

**BILAN COMBINÉ**

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>		<b>1 781 \$</b>	<b>1 320 \$</b>
<b>Valeurs mobilières</b>	8 et 10		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		24 845	23 536
Titres disponibles à la vente		19 890	19 041
		44 735	42 577
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>		<b>9 959</b>	<b>7 710</b>
<b>Prêts</b>	9 et 10		
Hypothécaires résidentiels		97 512	91 389
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		20 495	19 549
Aux entreprises et aux gouvernements		32 903	30 013
		150 910	140 951
Provision pour pertes sur prêts	9	(456)	(418)
		150 454	140 533
<b>Actif net des fonds distincts</b>	11	<b>8 695</b>	<b>7 252</b>
<b>Autres actifs</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		858	985
Primes à recevoir		1 127	1 123
Instruments financiers dérivés	21	3 133	2 322
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		1 742	1 891
Actifs de réassurance	17	785	648
Immeubles de placement	12	571	475
Immobilisations corporelles	12	1 374	1 322
Goodwill	13	472	456
Immobilisations incorporelles	13	569	507
Actifs d'impôt différé	29	1 043	810
Autres	14	2 089	2 074
		13 763	12 613
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>229 387 \$</b>	<b>212 005 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts</b>	16		
Particuliers		88 463 \$	86 730 \$
Entreprises et gouvernements		56 516	47 712
Institutions de dépôts		1 345	2 304
		146 324	136 746
<b>Autres passifs</b>			
Acceptations		858	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		6 304	7 754
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		13 072	9 579
Instruments financiers dérivés	21	1 675	1 719
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		3 713	3 752
Passifs des contrats d'assurance	17	19 435	17 070
Passif net des fonds distincts	11	8 706	7 260
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	18	2 700	1 825
Passifs d'impôt différé	29	329	303
Autres	19	4 814	4 717
		61 606	54 964
<b>Obligations subordonnées</b>	20	<b>2 564</b>	<b>3 063</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>210 494</b>	<b>194 773</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	23	4 777	3 881
Capital-actions	24	85	82
Excédents non répartis		1 468	1 400
Cumul des autres éléments du résultat global	25	615	420
Réserves		11 476	11 005
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>		<b>18 421</b>	<b>16 788</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	15 et 17	<b>472</b>	<b>444</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>18 893</b>	<b>17 232</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>229 387 \$</b>	<b>212 005 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

**Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA**  
Présidente du conseil

**Denis Paré, LL.L., D.D.N.**  
Vice-président du conseil

## ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2014	2013
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts		5 531 \$	5 409 \$
Valeurs mobilières		335	313
		5 866	5 722
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		1 753	1 708
Obligations subordonnées et autres		137	157
		1 890	1 865
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>		3 976	3 857
<b>PRIMES NETTES</b>	17	5 916	5 558
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		498	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit		597	549
Services de courtage et de fonds de placement		970	855
Honoraires de gestion et de services de garde		348	300
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	27	2 005	(667)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		343	221
Revenus nets sur les autres placements		233	229
Revenus de change		84	61
Autres		265	273
		5 343	2 319
<b>REVENU TOTAL</b>		15 235	11 734
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES</b>	9	351	277
<b>SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	17	6 303	3 259
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>			
Salaires et avantages sociaux		3 200	3 125
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		598	570
Ententes de services et impartition		256	232
Communications		283	287
Autres	28	2 217	2 015
		6 554	6 229
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION</b>		2 027	1 969
Impôts sur les excédents	29	434	439
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES<sup>(1)</sup></b>		1 593	1 530
Ristournes aux membres		217	171
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	29	(57)	(45)
<b>EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		1 433 \$	1 404 \$
<b>dont :</b>			
Part revenant au Groupe		1 376 \$	1 384 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	15	57	20

<sup>(1)</sup> La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 34 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

## ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>1 433 \$</b>	<b>1 404 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(700)	288
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(5)	-
	<b>(705)</b>	<b>288</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	312	27
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(154)	(55)
	<b>158</b>	<b>(28)</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	117	(174)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(70)	(69)
	<b>47</b>	<b>(243)</b>
Gains nets de change non réalisés sur conversion des états financiers d'un établissement étranger autonome, déduction faite des opérations de couverture	1	-
	<b>206</b>	<b>(271)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(499)</b>	<b>17</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>934 \$</b>	<b>1 421 \$</b>
<b>dont :</b>		
Part revenant au Groupe	<b>879 \$</b>	<b>1 393 \$</b>
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	<b>55</b>	<b>28</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

## IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
<b>Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(254) \$	97 \$
	<b>(254)</b>	<b>97</b>
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	94	(17)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(37)	(19)
	<b>57</b>	<b>(36)</b>
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	45	(28)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(28)	(37)
	<b>17</b>	<b>(65)</b>
	<b>74</b>	<b>(101)</b>
<b>Total du recouvrement d'impôt</b>	<b>(180) \$</b>	<b>(4) \$</b>

## ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital		Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 25)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (notes 15 et 17)	Total des capitaux propres
	Capital social (note 23)	Capital-actions (note 24)			Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
(en millions de dollars canadiens)											
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>3 322 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>1 319 \$</b>	<b>694 \$</b>	<b>811 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>8 350 \$</b>	<b>9 642 \$</b>	<b>15 057 \$</b>	<b>402 \$</b>	<b>15 459 \$</b>
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 384	-	-	-	-	-	1 384	20	1 404
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	283	(274)	-	-	-	-	9	8	17
Résultat global de l'exercice	-	-	1 667	(274)	-	-	-	-	1 393	28	1 421
Émission de parts de capital F	476	-	-	-	-	-	-	-	476	-	476
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social	84	-	-	-	-	-	-	-	84	-	84
Émission de capital-actions	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(27)	(27)
Rémunération sur le capital social	-	-	(119)	-	-	-	-	-	(119)	-	(119)
Dividendes	-	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	(5)	(8)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(1 465)	-	102	(5)	1 368	1 465	-	-	-
Effet des acquisitions	Note 22	-	-	-	-	-	-	-	-	49	49
Transactions liées aux options de vente	Note 22	-	-	-	-	-	(102)	(102)	(102)	-	(102)
Autres	-	-	1	-	-	-	-	-	1	(3)	(2)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>3 881 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>1 400 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>476 \$</b>	<b>9 616 \$</b>	<b>11 005 \$</b>	<b>16 788 \$</b>	<b>444 \$</b>	<b>17 232 \$</b>
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	1 376	-	-	-	-	-	1 376	57	1 433
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	(692)	195	-	-	-	-	(497)	(2)	(499)
Résultat global de l'exercice	-	-	684	195	-	-	-	-	879	55	934
Émission de parts de capital F	987	-	-	-	-	-	-	-	987	-	987
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social	(90)	-	-	-	-	-	-	-	(90)	-	(90)
Émission de capital-actions	-	3	-	-	-	-	-	-	3	8	11
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	(19)	(19)	(19)	(11)	(30)
Rémunération sur le capital social	-	-	(157)	-	-	-	-	-	(157)	-	(157)
Dividendes	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	(12)	(16)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	-	(453)	-	68	3	382	453	-	-	-
Transactions liées aux options de vente	-	-	-	-	-	-	37	37	37	(7)	30
Autres	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	(5)	(7)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>4 777 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>1 468 \$</b>	<b>615 \$</b>	<b>981 \$</b>	<b>479 \$</b>	<b>10 016 \$</b>	<b>11 476 \$</b>	<b>18 421 \$</b>	<b>472 \$</b>	<b>18 893 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

**TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédents d'exploitation	2 027 \$	1 969 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	180	178
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	2 365	(707)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	351	277
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	(236)	(89)
Autres	158	175
Variations des actifs et passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 374)	(1 501)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(2 249)	(3 333)
Prêts	(10 272)	(8 234)
Instruments financiers dérivés, montant net	(800)	116
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	110	552
Dépôts	9 578	7 122
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(1 450)	2 777
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	3 493	1 596
Autres	(328)	(159)
Impôts versés sur les excédents	(330)	(126)
Versements des ristournes aux membres	(249)	(253)
	974	360
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'obligations subordonnées	(500)	-
Achats de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(1)	(20)
Émission de parts de capital F	987	476
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	(1)
Autres variations nettes du capital social	(90)	84
Rémunération sur le capital social	(157)	(119)
Émission de capital-actions	11	2
Rachat de capital-actions	-	(26)
Dividendes versés	(16)	(8)
Exercice d'options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	(17)	-
	216	388
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(53 925)	(48 545)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	35 165	40 780
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente	18 327	6 980
Acquisitions d'entreprises nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	-	(169)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(376)	(228)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	80	85
	(729)	(1 097)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	461	(349)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 320	1 669
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	1 781 \$	1 320 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	1 914 \$	1 855 \$
Intérêts et dividendes reçus	5 952	5 805

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

## NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

### NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 34 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

### MODE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la FCPO.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) Renseignements généraux

#### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 24 février 2015.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

#### JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, la dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

#### PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Filiales*

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

### *Entités structurées*

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

### *Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

### *Entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur celle-ci un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins dans les capitaux propres des entreprises concernées qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

### *Partenariats*

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations du Mouvement Desjardins dans des partenariats sont des coentreprises. Ces participations sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

## **MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE**

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### b) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

#### CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition. Leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers est présenté à la note 5 « Valeur comptable des instruments financiers ».

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)	Juste valeur	Coût amorti	
	Disponibles à la vente (v)	Juste valeur	Juste valeur	
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)	Juste valeur	Coût amorti	

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique « Autres » sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme; et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ». La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les actifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, ce qui réduit significativement une incohérence dans leur comptabilisation. Le Mouvement Desjardins a de plus désigné les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans cette catégorie, ces derniers étant composés de certains instruments financiers hybrides comportant des dérivés incorporés, alors que certains autres sont considérés comme faisant partie d'un groupe d'actifs qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Enfin, certaines valeurs mobilières de cette catégorie, qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages, ont été classées comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans leur comptabilisation.

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif et qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les encours des titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique « Autres ». Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

- (v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique « Autres », alors que pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

- (vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

- (ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ».

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique « Autres ». Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

#### *Prêts*

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

#### *Dépôts*

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

#### *Obligations subordonnées*

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

#### *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

#### *Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable*

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ils sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

### COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

### c) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, le montant net des chèques et des autres effets en circulation ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### d) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section b) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

#### VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des opérations de prêts assortis de sûretés. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ». Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des opérations d'emprunts assortis de sûretés. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre la trésorerie est comptabilisé au bilan combiné, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

### VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

#### e) Prêts

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

#### f) Dépréciation d'actifs financiers

##### PRÊT DOUTEUX

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'est pas classé à titre de prêt douteux lorsqu'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt est considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt couru antérieurement, mais non encaissé, est capitalisé dans le prêt. Les encaissements reçus subséquemment sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour, et qu'il n'y a plus de doute quant à son recouvrement, ou encore, lorsqu'il est restructuré et traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises, et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts - Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour perte sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour perte sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

#### *Provisions individuelles*

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont par la suite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

#### *Provision collective sur prêts douteux*

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, et à l'égard desquels une provision collective est établie en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

#### *Provision collective*

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

La provision collective relative aux prêts des filiales d'assurance de personnes est incluse dans les provisions techniques, au poste « Passifs des contrats d'assurance ».

Enfin, la provision liée au risque relatif à des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédit non comptabilisés est enregistrée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », et à l'état combiné du résultat, au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

### TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée (soit la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée) est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas contrepassées par l'entremise de l'état combiné du résultat, et les augmentations de la juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

### g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

#### *Immeubles de placement*

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

#### *Décomptabilisation*

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et au poste « Revenus nets sur les autres placements » pour les immeubles de placement.

### h) Goodwill et immobilisations incorporelles

#### *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », lors de la décomptabilisation de l'actif.

### **i) Dépréciation des actifs non financiers**

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif, net des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

#### *Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée*

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

### **j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations**

Les engagements éventuels du Mouvement Desjardins en vertu d'acceptations figurent comme éléments de passif au bilan combiné. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente.

### **k) Passifs des contrats d'assurance**

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages, et ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

### *Passif des contrats d'assurance de personnes*

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

### *Passif des contrats d'assurance de dommages*

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

### *Éléments de participation discrétionnaire*

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Le montant cumulatif des excédents attribuables à ces contrats est présenté au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné.

### *Réassurance*

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs de réassurance sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui a trait aux activités d'assurance de dommages.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section b) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

### m) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

### n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

#### ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme étant « Détenus à des fins de transaction », et les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

### *Couverture de juste valeur*

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

### *Couverture de flux de trésorerie*

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie », jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer cette comptabilité. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

## **o) Garanties financières**

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés à l'état combiné du résultat; ou
- ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

### p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises, en cas d'insuffisance des excédents annuels de cette caisse. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse, en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération, en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le FSD et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni entamée par le versement d'une ristourne. Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

### q) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés au Mouvement Desjardins et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section b) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

#### *Revenu net d'intérêts*

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique « Autres ». Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

#### *Primes*

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

#### *Frais de service, de commissions, de courtage et autres*

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers tels que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

### r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

### s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus de change ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

### t) Contrats de location

En vertu d'un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et des avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, en vertu d'un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et des avantages de l'actif donné en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de sa position en tant que partie prenante au contrat :

#### *Bailleur*

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets sur les autres placements », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

#### *Preneur*

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### u) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

#### IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### v) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts pour les parts de ristournes, à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

## NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Pour les parts de ristournes, le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles qui sont versées en espèces. Qu'elles soient versées sous forme de parts ou en espèces, les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

### w) Avantages du personnel

#### AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

#### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

##### *Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires*

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs nets des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

## NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

### Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Ces modifications précisent les critères relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers, notamment le droit de compensation juridiquement exécutoire et inconditionnel et la réalisation de l'actif et le règlement du passif simultanément. L'adoption des modifications apportées à l'IAS 32 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

## NOTE 4 – MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2014, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

### **IFRS 11, *Partenariats – Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune***

L'IASB a publié en mai 2014 des modifications à l'IFRS 11, *Partenariats*. Ces modifications précisent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent à l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Les modifications à cette norme seront applicables de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients***

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **IFRS 9, *Instruments financiers***

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit une approche en plusieurs étapes et fondée sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

## NOTE 5 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

## CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés comme instruments de couverture :

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat			Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture <sup>(2)</sup>	Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente			
<b>Au 31 décembre 2014</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 \$	174 \$	262 \$	1 332 \$	- \$	1 781 \$
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11 168	13 677	-	-	-	24 845
Titres disponibles à la vente	-	-	19 890	-	-	19 890
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	9 959	-	9 959
Prêts <sup>(1)</sup>	-	-	-	150 454	-	150 454
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	858	-	858
Primes à recevoir	-	-	-	1 127	-	1 127
Instruments financiers dérivés	1 896	-	-	-	1 237	3 133
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	1 742	-	1 742
Autres	-	-	-	955	-	955
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>13 077 \$</b>	<b>13 851 \$</b>	<b>20 152 \$</b>	<b>166 427 \$</b>	<b>1 237 \$</b>	<b>214 744 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	- \$	- \$	- \$	146 324 \$	- \$	146 324 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	858	-	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 304	-	-	-	-	6 304
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	13 072	-	13 072
Instruments financiers dérivés	1 495	-	-	-	180	1 675
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	3 713	-	3 713
Autres	91	-	-	2 798	-	2 889
Obligations subordonnées	-	-	-	2 564	-	2 564
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>7 890 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>169 329 \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>177 399 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

<sup>(2)</sup> Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

**NOTE 5 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

Au 31 décembre 2013	À la juste valeur par le biais du compte de résultat		Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture <sup>(2)</sup>	Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	25 \$	129 \$	1 166 \$	- \$	1 320 \$
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11 211	12 325	-	-	-	23 536
Titres disponibles à la vente	-	-	19 041	-	-	19 041
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	7 710	-	7 710
Prêts <sup>(1)</sup>	-	-	-	140 533	-	140 533
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	985	-	985
Primes à recevoir	-	-	-	1 123	-	1 123
Instruments financiers dérivés	1 555	-	-	-	767	2 322
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	1 891	-	1 891
Autres	-	-	-	1 013	-	1 013
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>12 766 \$</b>	<b>12 350 \$</b>	<b>19 170 \$</b>	<b>154 421 \$</b>	<b>767 \$</b>	<b>199 474 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	- \$	- \$	- \$	136 746 \$	- \$	136 746 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	985	-	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 754	-	-	-	-	7 754
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	9 579	-	9 579
Instruments financiers dérivés	1 447	-	-	-	272	1 719
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	3 752	-	3 752
Autres	133	-	-	2 793	-	2 926
Obligations subordonnées	-	-	-	3 063	-	3 063
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9 334 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>156 918 \$</b>	<b>272 \$</b>	<b>166 524 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

<sup>(2)</sup> Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

**NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS**

L'évaluation de la juste valeur des instruments est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

**Transfert entre niveaux**

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

**NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 \$	183 \$	- \$	187 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 530	478	-	7 008
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	10 806	368	-	11 174
Corps scolaires ou publics au Canada	31	132	-	163
Administrations publiques à l'étranger	797	-	-	797
Autres titres				
Institutions financières	25	558	72	655
Autres émetteurs	2	1 635	2 527	4 164
Titres de participation	752	111	21	884
	<b>18 947</b>	<b>3 465</b>	<b>2 620</b>	<b>25 032</b>
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 000	-	1 000
Contrats de change	-	917	-	917
Autres contrats	-	1 216	-	1 216
	-	<b>3 133</b>	-	<b>3 133</b>
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>18 947</b>	<b>6 598</b>	<b>2 620</b>	<b>28 165</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	262	-	262
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 769	1 326	-	8 095
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 385	198	-	8 583
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	-	31	-	31
Autres titres				
Institutions financières	192	626	-	818
Autres émetteurs	-	278	107	385
Titres de participation	1 533	392	43	1 968
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente<sup>(1)</sup></b>	<b>16 887</b>	<b>3 113</b>	<b>150</b>	<b>20 150</b>
Instruments financiers des fonds distincts	5 044	3 682	-	8 726
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>40 878 \$</b>	<b>13 393 \$</b>	<b>2 770 \$</b>	<b>57 041 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 118 \$	186 \$	- \$	6 304 \$
Autres	-	-	91	91
	<b>6 118</b>	<b>186</b>	<b>91</b>	<b>6 395</b>
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	248	-	248
Contrats de change	-	230	-	230
Autres contrats	-	1 180	17	1 197
	-	<b>1 658</b>	<b>17</b>	<b>1 675</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>6 118 \$</b>	<b>1 844 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>8 070 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2014, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M\$ sont comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

**NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)**

Au 31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	24 \$	- \$	25 \$
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 791	542	-	6 333
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 763	459	-	10 222
Corps scolaires ou publics au Canada	27	128	-	155
Administrations publiques à l'étranger	525	-	-	525
Autres titres				
Institutions financières	22	1 117	61	1 200
Autres émetteurs	1	1 673	2 505	4 179
Titres de participation	804	109	9	922
	16 934	4 052	2 575	23 561
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	785	-	785
Contrats de change	-	405	-	405
Autres contrats	-	1 131	1	1 132
	-	2 321	1	2 322
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	16 934	6 373	2 576	25 883
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	129	-	129
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 392	-	-	6 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 870	295	-	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	5	-	-	5
Administrations publiques à l'étranger	-	35	-	35
Autres titres				
Institutions financières	197	2 109	-	2 306
Autres émetteurs	5	242	104	351
Titres de participation	1 457	299	29	1 785
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente<sup>(1)</sup></b>	15 926	3 109	133	19 168
Instruments financiers des fonds distincts	4 479	2 806	-	7 285
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>37 339 \$</b>	<b>12 288 \$</b>	<b>2 709 \$</b>	<b>52 336 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 651 \$	103 \$	- \$	7 754 \$
Autres	-	-	133	133
	7 651	103	133	7 887
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	511	-	511
Contrats de change	-	85	-	85
Autres contrats	-	1 113	10	1 123
	-	1 709	10	1 719
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>7 651 \$</b>	<b>1 812 \$</b>	<b>143 \$</b>	<b>9 606 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2013, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M\$ étaient comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013.

**NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR**

Les tableaux suivants présentent, par niveaux de la hiérarchie, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers</b>					
Prêts	150 454 \$	151 014 \$	- \$	5 353 \$	145 661 \$
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	146 324	146 736	886	145 850	-
Obligations subordonnées	2 564	2 784	-	2 784	-

<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers</b>					
Prêts	140 533 \$	141 087 \$	- \$	4 978 \$	136 109 \$
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	136 746	137 452	897	136 555	-
Obligations subordonnées	3 063	3 267	-	3 267	-

**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3****Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3**

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les BTAA, les obligations hypothécaires, les titres de participation ainsi que le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Le Mouvement Desjardins utilise un modèle interne pour évaluer les BTAA. Des données obtenues auprès de tierces parties sont utilisées pour valider cette évaluation, à posteriori, et tout écart important est analysé. De plus, les résultats de ce modèle sont comparés fréquemment à certains indices de crédit et à d'autres indicateurs pertinents. À cet égard, un tableau de bord qui présente, entre autres, un survol des marchés de crédit et des indicateurs permettant un suivi des valeurs et des principaux risques découlant des BTAA est envoyé régulièrement aux membres d'un comité qui soutient le comité de direction du Mouvement Desjardins. Celui-ci approuve trimestriellement la juste valeur des BTAA ainsi que leur méthodologie d'évaluation.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation en se basant sur des évaluations de courtiers obtenues auprès de tierces parties indépendantes. Les données obtenues sont examinées et approuvées par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition de Qtrade Canada Inc. complétée en 2013, le Mouvement Desjardins a consenti à certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates, et définies ci-après en tant que « Passif financier lié aux options de vente ». Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations du Mouvement Desjardins. Les prévisions internes et hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante, puis examinées et approuvées par le Mouvement Desjardins.

**Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3**

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

## NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

2014	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	61 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 \$	- \$	72 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	18	-	(2)	-	-	-	(6)	10
Billets à terme adossés à des actifs	1 630	-	69	-	-	-	(58)	1 641
Obligations hypothécaires	817	-	34	-	-	70	(71)	850
Titres adossés à des actifs financiers	40	-	2	-	-	-	(16)	26
Titres de participation	9	-	-	-	-	12	-	21
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
Swap sur rendement total	1	-	-	-	(1)	-	-	-
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>2 576</b>	<b>-</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>93</b>	<b>(151)</b>	<b>2 620</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	104	-	-	5	-	-	(2)	107
Titres de participation	29	(1)	-	9	-	9	(3)	43
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>133</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>(5)</b>	<b>150</b>
Instruments financiers des fonds distincts	-	-	-	-	(2)	2	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 709 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>(156) \$</b>	<b>2 770 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	133 \$	- \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	(47) \$	91 \$
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	10	(1)	9	-	-	2	(3)	17
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>143 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(50) \$</b>	<b>108 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

## NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

2013	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	63 \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	61 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	17	-	1	-	-	-	-	18
Billets à terme adossés à des actifs	1 704	2	140	-	-	-	(216)	1 630
Obligations hypothécaires	667	-	(20)	-	-	183	(13)	817
Titres adossés à des actifs financiers	43	-	3	-	-	-	(6)	40
Titres de participation	1	-	-	-	(1)	9	-	9
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
Swap sur rendement total	26	-	(25)	-	-	-	-	1
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>2 521</b>	<b>2</b>	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>192</b>	<b>(235)</b>	<b>2 576</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada								
	4	-	-	-	(4)	-	-	-
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	68	-	-	20	-	16	-	104
Titres de participation	2	-	-	(8)	17	21	(3)	29
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>74</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>(3)</b>	<b>133</b>
Instruments financiers des fonds distincts								
	-	-	-	-	(2)	2	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 595 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>231 \$</b>	<b>(238) \$</b>	<b>2 709 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	- \$	- \$	31 \$	- \$	- \$	102 \$	- \$	133 \$
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	19	-	(8)	-	-	1	(2)	10
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>19 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>143 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

## NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2014	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières				
Billets à terme adossés à des actifs	1 641 \$	Modèle interne <sup>(1)</sup>	Prime d'illiquidité <sup>(B)</sup>	4,0 %
		Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit <sup>(B,C)</sup>	0 p.b. à 300 p.b.
Obligations hypothécaires	1 029	Modèle d'évaluation des options	Données comparables <sup>(B,C)</sup>	0 p.b. à 520 p.b.
	17	Évaluations de courtiers	Proportion de l'écart de crédit <sup>(B,C)</sup>	75 %
Titres de participation	47		Majoration des prix d'exercice <sup>(B,C)</sup>	5 %
Autres actifs financiers <sup>(3)</sup>	36		Données de courtiers	- (2)
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 770 \$</b>			
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs - Autres				
			Valeur de l'entreprise <sup>(A,C)</sup>	- (4)
		Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation <sup>(B,C)</sup>	7,5 %
Passif financier lié aux options de vente	91 \$		Date d'exercice des options de vente <sup>(B,C)</sup>	6 mois à 5 ans
Autres passifs financiers <sup>(5)</sup>	17			
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>108 \$</b>			

Au 31 décembre 2013	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières				
			Prime d'illiquidité <sup>(B,C)</sup>	5,7 %
			Taux de recouvrement <sup>(A,D)</sup>	13 % à 55 %
Billets à terme adossés à des actifs	1 630 \$	Modèle interne <sup>(1)</sup>	Probabilité de défaut <sup>(B,D)</sup>	1 % à 87 %
		Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit <sup>(B,C)</sup>	0 p.b. à 300 p.b.
Obligations hypothécaires	982	Modèle d'évaluation des options	Données comparables <sup>(B,C)</sup>	0 p.b. à 520 p.b.
	9	Évaluations de courtiers	Proportion de l'écart de crédit <sup>(B,C)</sup>	75 %
Titres de participation	29		Majoration des prix d'exercice <sup>(B,C)</sup>	5 %
Autres actifs financiers <sup>(3)</sup>	59		Données de courtiers	- (2)
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 709 \$</b>			
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs - Autres				
			Valeur de l'entreprise <sup>(A,C)</sup>	- (4)
		Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation <sup>(B,C)</sup>	7,5 %
Passif financier lié aux options de vente	133 \$		Date d'exercice des options de vente <sup>(B,C)</sup>	6 mois à 6 ans
Autres passifs financiers <sup>(5)</sup>	10			
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>143 \$</b>			

<sup>(1)</sup> Pour une description du modèle interne, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

<sup>(2)</sup> En raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

<sup>(3)</sup> Incluent les autres actifs financiers tels que les fonds de couverture et les titres adossés à des actifs financiers.

<sup>(4)</sup> En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

<sup>(5)</sup> Incluent les autres passifs financiers tels que les autres contrats d'instruments financiers dérivés.

## Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

<sup>(A)</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

<sup>(B)</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>(C)</sup> Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

<sup>(D)</sup> Une augmentation (diminution) de la probabilité de défaut s'accompagne généralement d'une diminution (augmentation) du taux de recouvrement.

## NOTE 7 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en Bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font, quant à elles, l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2014	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné <sup>(2)</sup>	Montants associés non compensés au bilan combiné <sup>(1)</sup>		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers <sup>(3)</sup>	Garanties financières reçues / affectées	
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 162 \$	214 \$	9 948 \$	6 235 \$	3 711 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	3 113	-	3 113	412	2 500	201
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	20	5	15	13	-	2
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>13 295 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>13 076 \$</b>	<b>6 660 \$</b>	<b>6 211 \$</b>	<b>205 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 286 \$	214 \$	13 072 \$	6 235 \$	6 834 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	515	-	515	412	12	91
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	63	5	58	13	17	28
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>13 864 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>13 645 \$</b>	<b>6 660 \$</b>	<b>6 863 \$</b>	<b>122 \$</b>

<sup>(1)</sup> Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

<sup>(2)</sup> L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

<sup>(3)</sup> Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

## NOTE 7 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2013	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné <sup>(2)</sup>	Montants associés non compensés au bilan combiné <sup>(1)</sup>		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers <sup>(3)</sup>	Garanties financières reçues / affectées	
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 041 \$	331 \$	7 710 \$	3 822 \$	3 886 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	2 307	-	2 307	442	1 800	65
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	11	7	4	1	-	3
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>10 359 \$</b>	<b>338 \$</b>	<b>10 021 \$</b>	<b>4 265 \$</b>	<b>5 686 \$</b>	<b>70 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 632 \$	331 \$	9 301 \$	3 822 \$	5 472 \$	7 \$
Instruments financiers dérivés	625	-	625	442	135	48
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	32	7	25	1	-	24
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10 289 \$</b>	<b>338 \$</b>	<b>9 951 \$</b>	<b>4 265 \$</b>	<b>5 607 \$</b>	<b>79 \$</b>

<sup>(1)</sup> Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

<sup>(2)</sup> L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

<sup>(3)</sup> Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

## NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES

## ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances					Aucune échéance précise	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans			
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Créances émises ou garanties par des								
Entités gouvernementales canadiennes	1 872 \$	1 465 \$	652 \$	1 262 \$	1 756 \$	- \$	7 007 \$	6 333 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	760	1 412	1 658	1 246	6 099	-	11 175	10 222
Corps scolaires ou publics au Canada	2	3	-	-	158	-	163	155
Administrations publiques à l'étranger	-	-	535	221	41	-	797	525
Autres titres								
Institutions financières	61	166	77	207	144	-	655	1 200
Autres émetteurs <sup>(1)</sup>	169	253	201	615	2 914	12	4 164	4 179
Actions	-	-	-	-	-	884	884	922
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>2 864</b>	<b>3 299</b>	<b>3 123</b>	<b>3 551</b>	<b>11 112</b>	<b>896</b>	<b>24 845</b>	<b>23 536</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des								
Entités gouvernementales canadiennes	392	4 960	2 383	357	3	-	8 095	6 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	606	3 455	2 595	1 187	740	-	8 583	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	8	-	-	-	8	5
Administrations publiques à l'étranger	-	-	1	7	23	-	31	35
Autres titres								
Institutions financières	355	314	60	86	-	3	818	2 306
Autres émetteurs	8	32	64	269	12	1	386	351
Actions	-	-	-	-	7	1 962	1 969	1 787
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 361</b>	<b>8 761</b>	<b>5 111</b>	<b>1 906</b>	<b>785</b>	<b>1 966</b>	<b>19 890</b>	<b>19 041</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>4 225 \$</b>	<b>12 060 \$</b>	<b>8 234 \$</b>	<b>5 457 \$</b>	<b>11 897 \$</b>	<b>2 862 \$</b>	<b>44 735 \$</b>	<b>42 577 \$</b>

<sup>(1)</sup> Contient des BTAA d'une juste valeur de 1 641 M\$ au 31 décembre 2014.

**NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)****GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE**

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Coût après amortissement</b>	<b>Gains bruts non réalisés</b>	<b>Pertes brutes non réalisées</b>	<b>Valeur comptable</b>
<b>Créances émises ou garanties par des</b>				
Entités gouvernementales canadiennes	8 026 \$	69 \$	- \$	8 095 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 336	247	-	8 583
Corps scolaires ou publics au Canada	8	-	-	8
Administrations publiques à l'étranger	30	1	-	31
<b>Autres titres</b>				
Institutions financières	811	7	-	818
Autres émetteurs	370	16	-	386
Titres de participation	1 667	312	10	1 969
	<b>19 248 \$</b>	<b>652 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>19 890 \$</b>

<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>Coût après amortissement</b>	<b>Gains bruts non réalisés</b>	<b>Pertes brutes non réalisées</b>	<b>Valeur comptable</b>
<b>Créances émises ou garanties par des</b>				
Entités gouvernementales canadiennes	6 378 \$	33 \$	19 \$	6 392 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 059	124	18	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	5	-	-	5
Administrations publiques à l'étranger	35	-	-	35
<b>Autres titres</b>				
Institutions financières	2 280	27	1	2 306
Autres émetteurs	348	6	3	351
Titres de participation	1 507	291	11	1 787
	<b>18 612 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>19 041 \$</b>

**Pertes de valeur comptabilisées**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 47 M\$ (24 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

## NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

### VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA de véhicules d'actifs cadres (VAC) dont la juste valeur et la valeur nominale s'établissent respectivement à 1 641 M\$ et à 1 722 M\$ (1 630 M\$ et 1 782 M\$ au 31 décembre 2013) et sont réparties entre VAC 1 et VAC 3, la quasi-totalité étant attribuable au VAC 1.

Les instruments financiers dérivés servant de couverture économique aux BTAA, qui comprennent un swap sur rendement total et des swaps sur défaillance de crédit, ont une juste valeur négative de 3 M\$ au 31 décembre 2014 (juste valeur négative de 4 M\$ au 31 décembre 2013).

Le Mouvement Desjardins participe, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du VAC 1. Cet engagement de crédit viendra à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de ces swaps sont réglées auparavant. Jusqu'au 31 décembre 2014, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. De plus, le Mouvement Desjardins a acheté une protection de 400 M\$ à l'égard de ses engagements en vertu de la FFM. Cette protection se terminera automatiquement au terme de la FFM du VAC 1.

Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions visant à réduire le risque du portefeuille de BTAA, de la FFM liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. Ces couvertures ont des échéances similaires à celle du portefeuille de BTAA, et la direction entend les maintenir en place jusqu'à leur échéance.

Les VAC sont des entités structurées créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Les VAC disposent d'actifs s'élevant à environ 13 368 M\$ au 31 décembre 2014 (13 818 M\$ au 31 décembre 2013), ont des capitaux propres nuls et sont principalement composées de transactions d'actifs synthétiques en vertu desquelles les investisseurs se sont engagés à contribuer à la FFM. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas les VAC, puisqu'il n'en détient pas le contrôle. Au 31 décembre 2014, si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique, le risque maximal de perte relatif aux VAC pour le Mouvement Desjardins s'élève à 2 834 M\$ (2 823 M\$ au 31 décembre 2013), soit la somme de la FFM et de la juste valeur des BTAA.

### Méthodologie d'évaluation des BTAA

Étant donné l'absence de marché actif pour ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de négocier les billets du VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes qui rendent ces billets illiquides.

La juste valeur des BTAA du VAC 1 est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie de même qu'aux échéances et aux contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets.

Ce modèle utilise une méthodologie basée sur les cours de marché de titres comparables, lesquels sont ajustés pour tenir compte de la composition des actifs et transactions sous-jacentes ainsi que de l'absence de liquidité des billets détenus par le Mouvement Desjardins. Les hypothèses utilisées reposent dans la mesure du possible sur des données observables sur le marché telles que les titres comparables et les indices de référence d'actifs semblables. Elles prennent également en compte, s'il y a lieu, les particularités du VAC 1 et la prime d'illiquidité, qui est une donnée non observable.

### Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 69 M\$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (gain de 142 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). De plus, un gain totalisant 1 M\$ relatif aux instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (perte de 36 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013).

## NOTE 9 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

### PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2014	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective <sup>(1)</sup>	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	97 061 \$	303 \$	148 \$	14 \$	50 \$	97 448 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	18 095	2 313	87	21	119	20 355
Aux entreprises et aux gouvernements	32 026	601	276	89	163	32 651
	147 182 \$	3 217 \$	511 \$	124 \$	332 \$	150 454 \$

<sup>(1)</sup> Comprend la provision collective sur prêts douteux de 13 M\$.

Au 31 décembre 2013	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective <sup>(1)</sup>	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	90 983 \$	270 \$	136 \$	14 \$	42 \$	91 333 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 230	2 244	75	25	100	19 424
Aux entreprises et aux gouvernements	29 239	526	248	94	143	29 776
	137 452 \$	3 040 \$	459 \$	133 \$	285 \$	140 533 \$

<sup>(1)</sup> Comprend la provision collective sur prêts douteux de 13 M\$.

### PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 31 décembre 2014	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	242 \$	35 \$	15 \$	11 \$	303 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 717	307	129	160	2 313
Aux entreprises et aux gouvernements	393	70	28	110	601
	2 352 \$	412 \$	172 \$	281 \$	3 217 \$

Au 31 décembre 2013	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	207 \$	33 \$	13 \$	17 \$	270 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 723	270	105	146	2 244
Aux entreprises et aux gouvernements	331	52	30	113	526
	2 261 \$	355 \$	148 \$	276 \$	3 040 \$

### PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Solde au début de l'exercice</b>	58 \$	51 \$	167 \$	165 \$	294 \$	304 \$	519 \$	520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	23	19	270	229	58	29	351	277
Radiations et recouvrements	(16)	(12)	(261)	(227)	(46)	(39)	(323)	(278)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	65 \$	58 \$	176 \$	167 \$	306 \$	294 \$	547 \$	519 \$
<b>Composition du solde :</b>								
Provision pour pertes sur prêts	64 \$	56 \$	140 \$	125 \$	252 \$	237 \$	456 \$	418 \$
Provision pour les engagements de crédit hors bilan <sup>(1)</sup>	1	2	36	42	54	57	91	101

<sup>(1)</sup> La provision relative aux engagements de crédit hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

## NOTE 10 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

### ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

#### *Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation*

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite les transferts à la FCH comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la FCH lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du programme exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Autres revenus – Autres », « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

#### *Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat*

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	6 503 \$	6 633 \$	5 441 \$	5 593 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 626	12 626	9 073	9 073
Valeurs mobilières prêtées	4	4	5	5
	<b>19 133 \$</b>	<b>19 263 \$</b>	<b>14 519 \$</b>	<b>14 671 \$</b>
<b>Passifs associés</b>	<b>19 203 \$</b>	<b>19 213 \$</b>	<b>14 504 \$</b>	<b>14 475 \$</b>

## NOTE 11 – FONDS DISTINCTS

### Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Placements		
Obligations	536 \$	335 \$
Prêts hypothécaires	3	4
Actions et parts de fonds communs de placement	8 136	6 864
Titres du marché monétaire	51	81
Instruments financiers dérivés	-	1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	41	37
Autres éléments d'actif	51	30
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(52)	(46)
Éléments de passif	(44)	(30)
<b>Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts</b>	<b>8 722 \$</b>	<b>7 276 \$</b>
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(27)	(24)
<b>Total de l'actif net des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>8 695 \$</b>	<b>7 252 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 11 M\$ au 31 décembre 2014 (8 M\$ au 31 décembre 2013).

### Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe les instruments financiers évalués à la juste valeur de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	309 \$	227 \$	- \$	536 \$
Prêts hypothécaires	-	3	-	3
Actions et parts de fonds communs de placement	4 694	3 442	-	8 136
Titres du marché monétaire	41	10	-	51
<b>Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>5 044 \$</b>	<b>3 682 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>8 726 \$</b>
Au 31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	181 \$	154 \$	- \$	335 \$
Prêts hypothécaires	-	4	-	4
Actions et parts de fonds communs de placement	4 233	2 631	-	6 864
Titres du marché monétaire	64	17	-	81
Instruments financiers dérivés	1	-	-	1
<b>Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>4 479 \$</b>	<b>2 806 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>7 285 \$</b>

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013.

**NOTE 11 – FONDS DISTINCTS (suite)****Décomptabilisation d'actifs financiers**

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 54 M\$ et de 54 M\$ respectivement (46 M\$ et 46 M\$ au 31 décembre 2013), et leur juste valeur est de 54 M\$ et de 54 M\$ respectivement (46 M\$ et 46 M\$ au 31 décembre 2013).

**Actifs financiers affectés et reçus en garantie**

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 54 M\$ au 31 décembre 2014 (46 M\$ au 31 décembre 2013). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 17 M\$ (12 M\$ au 31 décembre 2013). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2014 et en 2013. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

**Risques liés aux instruments financiers**

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

**Passif net des fonds distincts**

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Solde au début – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts</b>	<b>7 284 \$</b>	6 095 \$
<b>Augmentation</b>		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 888	1 060
Revenus nets sur placements	811	951
	<b>2 699</b>	<b>2 011</b>
<b>Diminution</b>		
Rachats et retraits	1 124	709
Honoraires de gestion	126	113
	<b>1 250</b>	<b>822</b>
<b>Solde à la fin – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts</b>	<b>8 733 \$</b>	<b>7 284 \$</b>
Passif dû à l'assureur	(27)	(24)
<b>Total du passif net des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>	<b>8 706 \$</b>	<b>7 260 \$</b>

<sup>(1)</sup>L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 11 M\$ au 31 décembre 2014 (8 M\$ au 31 décembre 2013).

## NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Coût</b>									
Au 31 décembre 2012	112 \$	1 257 \$	442 \$	659 \$	392 \$	2 862 \$	84 \$	609 \$	693 \$
Acquisitions	-	77	47	49	42	215	-	13	13
Dispositions	-	(38)	(33)	(53)	(8)	(132)	(5)	(31)	(36)
Autres	(1)	(25)	(18)	(1)	(3)	(48)	(1)	(5)	(6)
Au 31 décembre 2013	111 \$	1 271 \$	438 \$	654 \$	423 \$	2 897 \$	78 \$	586 \$	664 \$
Acquisitions	3	73	45	46	60	227	24	125	149
Dispositions	(2)	(37)	(22)	(61)	(15)	(137)	(9)	(33)	(42)
Autres	(3)	(12)	(6)	5	(6)	(22)	-	1	1
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>109 \$</b>	<b>1 295 \$</b>	<b>455 \$</b>	<b>644 \$</b>	<b>462 \$</b>	<b>2 965 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>679 \$</b>	<b>772 \$</b>

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Amortissements cumulés</b>									
Au 31 décembre 2012	- \$	522 \$	347 \$	473 \$	208 \$	1 550 \$	5 \$	176 \$	181 \$
Amortissements	-	40	42	42	32	156	-	22	22
Dispositions	-	(27)	(32)	(38)	(8)	(105)	-	(4)	(4)
Autres	-	1	(12)	(11)	(4)	(26)	-	(10)	(10)
Au 31 décembre 2013	- \$	536 \$	345 \$	466 \$	228 \$	1 575 \$	5 \$	184 \$	189 \$
Amortissements	-	42	43	38	33	156	-	24	24
Dispositions	-	(36)	(21)	(47)	(22)	(126)	(1)	(7)	(8)
Autres	-	-	(5)	(3)	(6)	(14)	-	(4)	(4)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>- \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>362 \$</b>	<b>454 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>1 591 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>197 \$</b>	<b>201 \$</b>

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
<b>Valeur nette comptable</b>									
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>109 \$</b>	<b>753 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>190 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>1 374 \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>482 \$</b>	<b>571 \$</b>
Au 31 décembre 2013	111 \$	735 \$	93 \$	188 \$	195 \$	1 322 \$	73 \$	402 \$	475 \$

Au 31 décembre 2014, un montant de 23 M\$ (24 M\$ au 31 décembre 2013) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 27 M\$ (31 M\$ au 31 décembre 2013) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2014, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 095 M\$ (1 004 M\$ au 31 décembre 2013). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue. Ces derniers utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 116 M\$ (107 M\$ en 2013). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 85 M\$ (78 M\$ en 2013), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

## NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Goodwill

Le goodwill alloué aux UGT et aux groupes d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
<b>Coût</b>			
Au 31 décembre 2012	329 \$	24 \$	353 \$
Acquisitions <sup>(1)</sup>	71	32	103
Au 31 décembre 2013	400 \$	56 \$	456 \$
Acquisitions	14	-	14
Autres	2	-	2
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>416 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>472 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 22 « Acquisitions importantes ».

Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Western Financial Group Inc. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Société de placement inc., Desjardins Société financière inc. et Qtrade Canada inc.

Les résultats des tests indiquent que la valeur recouvrable des UGT ainsi que celle des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des UGT et des groupes d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,5 % (2,5 % en 2013) pour le secteur Assurance de dommages et de 2,0 % (2,0 % en 2013) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. De plus, le taux d'actualisation qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés est de 10,8 % (10,7 % en 2013) pour le secteur Assurance de dommages et de 8,4 % (7,9 % en 2013) pour le secteur Gestion du patrimoine et assurance de personnes. Ces taux représentent le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 30 septembre relatif aux secteurs Assurance dommages et Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, respectivement.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable de ces UGT et groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable de chacune de ces UGT et de chacun de ces groupes d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2013) des marges budgétées, ou de 3 % (3 % au 31 décembre 2013) du taux de croissance.

**NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)****Immobilisations incorporelles**

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels	Relations clients	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>Coût</b>				
Au 31 décembre 2012	511 \$	131 \$	94 \$	736 \$
Acquisitions / Additions	119	3	10	132
Acquisitions d'entreprises	14	79	27	120
Dispositions / Retraits	( 20)	-	-	( 20)
Au 31 décembre 2013	624 \$	213 \$	131 \$	968 \$
Acquisitions / Additions	123	25	6	154
Dispositions / Retraits	( 60)	( 10)	-	( 70)
Autres	-	-	( 1)	( 1)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>687 \$</b>	<b>228 \$</b>	<b>136 \$</b>	<b>1 051 \$</b>

	Logiciels	Relations clients	Autres	Total
<b>Amortissements cumulés</b>				
Au 31 décembre 2012	311 \$	13 \$	52 \$	376 \$
Amortissements	64	14	4	82
Dispositions / Retraits	( 11)	-	-	( 11)
Autres	14	-	-	14
Au 31 décembre 2013	378 \$	27 \$	56 \$	461 \$
Amortissements	67	13	5	85
Dispositions / Retraits	( 58)	( 8)	-	( 66)
Autres	2	-	-	2
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>389 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>482 \$</b>

	Logiciels	Relations clients	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>Valeur nette comptable</b>				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>298 \$</b>	<b>196 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>569 \$</b>
Au 31 décembre 2013	246 \$	186 \$	75 \$	507 \$

<sup>(1)</sup> La rubrique « Autres » comprend principalement des marques de commerce et des licences. La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluses dans cette catégorie est de 52 M\$ (52 M\$ au 31 décembre 2013).

## NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Débiteurs	452 \$	493 \$
Intérêt à recevoir	452	447
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 15)	435	385
Frais payés d'avance	313	360
Impôt à recevoir	102	75
Autres	335	314
	<b>2 089 \$</b>	<b>2 074 \$</b>

## NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

### FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2014 <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Caisse centrale Desjardins	Trésorerie du Mouvement Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international	97,9 %	97,3 %
Capital Desjardins inc.	Émetteur de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100 %	100 %
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100 %	100 %
Banque Zag <sup>(2)</sup>	Institution financière	100 %	100 %
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. <sup>(3)</sup>	Gestion d'actifs	100 %	100 %
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	100 %	100 %
Filiales d'assurance de dommages <sup>(4)</sup>	Assurance de dommages	90 %	90 %
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100 %	100 %
Fiducie Desjardins inc. <sup>(5)</sup>	Garde de valeurs et services fiduciaires	100 %	100 %
Qtrade Canada Inc. <sup>(6)</sup>	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	61,1 %	40 %
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100 %	100 %
Western Financial Group Inc.	Courtage d'assurance, assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %

<sup>(1)</sup> Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. et de la Caisse centrale Desjardins, dont le Mouvement Desjardins détient 100 % des droits de vote.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2013, le nom de cette filiale était Bank West.

<sup>(3)</sup> Au 31 décembre 2013, le nom de cette filiale était Desjardins Gestion d'actifs inc.

<sup>(4)</sup> Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

<sup>(5)</sup> Au 31 décembre 2013, cette filiale était détenue directement par la Fédération.

<sup>(6)</sup> Au 31 décembre 2013, bien que le Mouvement Desjardins détenait seulement 40 % des actions en circulation de cette entité, il avait la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence spécifique importante sur les rendements de Qtrade en plus d'être exposé aux rendements variables de cette dernière à la hauteur de sa participation économique. Dès lors, la direction avait déterminé que le Mouvement Desjardins contrôlait Qtrade.

## NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

### Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations financières sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Actifs <sup>(1)</sup>	44 323 \$	6 829 \$	34 784 \$	5 336 \$
Passifs	41 507	5 634	32 575	4 186
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	2 816 \$	1 195 \$	2 209 \$	1 150 \$
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>61 \$</b>	<b>106 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>102 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comprennent un goodwill de 100 M\$ relatif aux filiales d'assurance de dommages (100 M\$ au 31 décembre 2013).

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2014		2013	
	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Revenu total	389 \$	2 345 \$	326 \$	2 188 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	190	117	169	189
Résultat global de l'exercice	185 \$	85 \$	154 \$	220 \$
<b>Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>4 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>19 \$</b>
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	12 \$	5 \$	15 \$

### ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

#### Obligations sécurisées

Au cours de l'exercice 2014, le Mouvement Desjardins a procédé à deux nouvelles émissions d'obligations sécurisées, soit des titres de créances garantis par des blocs de prêts hypothécaires, d'un montant total de 2 G d'euros. Des entités structurées sont en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de chacune de ces entités sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à l'une ou l'autre de ces entités et leur a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par ces entités aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à l'une ou l'autre de ces entités structurées selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 6 798 M\$ au 31 décembre 2014 (3 219 M\$ au 31 décembre 2013), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 5 694 M\$ au 31 décembre 2014 (2 653 M\$ au 31 décembre 2013), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

## NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

### COENTREPRISE

#### Informations relatives à la coentreprise significative

RPADS, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la seule coentreprise significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt. RPADS a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à cette coentreprise, soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Pourcentage des titres de participation</b>	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>
Actifs	288 \$	289 \$
Passifs <sup>(1)</sup>	49	76
Capitaux propres	239 \$	213 \$
<b>Participations dans la coentreprise<sup>(2)</sup></b>	<b>191 \$</b>	<b>170 \$</b>

<sup>(1)</sup> Constitués principalement de passifs financiers autres que des créiteurs et des provisions.

<sup>(2)</sup> Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2014	2013
Revenu total	59 \$	55 \$
<b>Résultat net et résultat global de l'exercice</b>	<b>13 \$</b>	<b>10 \$</b>

### ENTREPRISES ASSOCIÉES

#### Informations relatives aux entreprises associées significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans deux entreprises associées significatives, soit Gestion Fiera inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques). Ces entités sont actives dans le secteur de la gestion de placement. Elles ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. Bien que le Mouvement Desjardins détienne 50 % des droits de vote et des titres de participation de NordOuest & Éthiques, il n'a pas la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de cette dernière, et il n'existe aucun accord lui conférant un contrôle conjoint sur cette entité.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
<b>Pourcentage des titres de participation<sup>(1)</sup></b>	<b>36,18 %</b>	<b>50 %</b>	<b>35,04 %</b>	<b>50 %</b>
Actifs <sup>(2,3)</sup>	771 \$	201 \$	682 \$	191 \$
Passifs <sup>(3)</sup>	343	52	379	48
Capitaux propres <sup>(2,3)</sup>	428 \$	149 \$	303 \$	143 \$
<b>Participations dans les entreprises associées<sup>(4)</sup></b>	<b>76 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>81 \$</b>

<sup>(1)</sup> Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans les entreprises associées.

<sup>(2)</sup> Comprennent un goodwill d'un montant de 3 M\$ et de 19 M\$, respectivement, relatif à Gestion Fiera inc. et à NordOuest & Éthiques (3 M\$ et 19 M\$ au 31 décembre 2013).

<sup>(3)</sup> L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. pour 2014 et 2013 ont été établis au 30 septembre.

<sup>(4)</sup> Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2014		2013	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Revenu total <sup>(1)</sup>	146 \$	25 \$	97 \$	26 \$
<b>Résultat net et global de l'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

<sup>(1)</sup> Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. pour 2014 et 2013 sont des données relatives à la période de neuf mois terminée le 30 septembre.

**NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)****ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES****Fonds communs de placement**

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts détenues dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

**VAC 1**

VAC 1 est considéré comme une entité structurée non consolidée. Pour obtenir plus de renseignements sur cette entité, se référer à la section « Valeurs mobilières – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

**NOTE 16 – DÉPÔTS**

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	34 285 \$	3 788 \$	50 390 \$	88 463 \$	30 839 \$	3 949 \$	51 942 \$	86 730 \$
Entreprises et gouvernements	17 800	332	38 384	56 516	16 168	337	31 207	47 712
Institutions de dépôts	51	-	1 294	1 345	41	-	2 263	2 304
	<b>52 136 \$</b>	<b>4 120 \$</b>	<b>90 068 \$</b>	<b>146 324 \$</b>	<b>47 048 \$</b>	<b>4 286 \$</b>	<b>85 412 \$</b>	<b>136 746 \$</b>

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

## PRIMES

	2014			2013		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	3 971 \$	2 183 \$	6 154 \$	3 729 \$	2 060 \$	5 789 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(199)	(39)	(238)	(193)	(38)	(231)
<b>Primes nettes</b>	<b>3 772 \$</b>	<b>2 144 \$</b>	<b>5 916 \$</b>	<b>3 536 \$</b>	<b>2 022 \$</b>	<b>5 558 \$</b>

## COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>		
Provisions techniques – Assurance de personnes	15 253 \$	13 147 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	2 121	1 987
Primes non acquises	1 108	1 044
Dépôts des titulaires de police	521	476
Provisions pour prestations, participations et ristournes	388	370
Autres	44	46
	<b>19 435 \$</b>	<b>17 070 \$</b>

## PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES

*Composition*

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Provisions techniques brutes</b>		
Polices sans participation	12 625 \$	10 860 \$
Polices avec participation	2 628	2 287
	<b>15 253</b>	<b>13 147</b>
Montants cédés aux réassureurs	(762)	(613)
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>14 491 \$</b>	<b>12 534 \$</b>

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes</b>		
Obligations	9 063 \$	7 819 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 482	2 519
Immeubles de placement	1 154	1 006
Actions	788	792
Autres	1 004	398
	<b>14 491 \$</b>	<b>12 534 \$</b>

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 14 960 M\$ au 31 décembre 2014 (12 905 M\$ au 31 décembre 2013).

*Hypothèses actuarielles*

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

## NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (*suite*)

### *Mortalité*

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

### *Morbidité*

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

### *Taux de résiliation des contrats*

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

### *Rendement des placements*

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2014, une provision de 280 M\$ (260 M\$ au 31 décembre 2013) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

### *Frais d'exploitation, impôts et taxes*

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'impact des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

**NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)***Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses*

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2014	2013
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(31) \$	(30) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(18)	(16)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(57)	(56)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(101)	(121)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(30)	(31)

*Variation des provisions techniques*

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2014			2013		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
<b>Solde au début</b>	13 147 \$	(613) \$	12 534 \$	14 105 \$	(737) \$	13 368 \$
Variation due:						
Au passage du temps	1 733	(129)	1 604	(1 163)	79	(1 084)
Aux nouvelles affaires	373	(11)	362	327	(13)	314
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(32)	11	(21)	(118)	52	(66)
	2 074	(129)	1 945	(954)	118	(836)
Autres variations	32	(20)	12	(4)	6	2
<b>Solde à la fin</b>	15 253 \$	(762) \$	14 491 \$	13 147 \$	(613) \$	12 534 \$

*Changements apportés aux hypothèses actuarielles*

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2014	2013
<b>Hypothèses modifiées</b>		
Mortalité	21 \$	42 \$
Morbidité	(1)	36
Taux de résiliation des contrats	(61)	(41)
Rendement des placements	51	10
Charges d'exploitation	9	(3)
Méthodes et autres	3	(14)
	22 \$	30 \$

**PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES***Méthodologie et hypothèses*

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

**NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)**

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

**Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement**

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2014			2013		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
<b>Solde au début</b>	<b>1 987 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>1 957 \$</b>	1 862 \$	(36) \$	1 826 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	1 553	-	1 553	1 503	(1)	1 502
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(111)	(1)	(112)	(132)	(4)	(136)
Évolution des taux d'actualisation	34	-	34	(24)	-	(24)
Sinistres payés au cours de l'exercice	(1 342)	14	(1 328)	(1 222)	11	(1 211)
<b>Solde à la fin</b>	<b>2 121 \$</b>	<b>(17) \$</b>	<b>2 104 \$</b>	<b>1 987 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>1 957 \$</b>

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2014 et 2013.

**Analyse de sensibilité des hypothèses**

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés : L'impact d'un changement de taux d'actualisation est présenté à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2014	2013
Coût moyen de règlement des sinistres	+5 %	(99) \$	(92) \$

**NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)****Évolution des sinistres et frais de règlement**

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2007 et antérieures	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
<b>Estimation du montant ultime des sinistres:</b>									
À la fin de l'année de survenance		1 156 \$	1 092 \$	1 118 \$	1 291 \$	1 396 \$	1 495 \$	1 564 \$	
Une année plus tard		1 110	1 079	1 120	1 291	1 343	1 468		
Deux années plus tard		1 111	1 093	1 108	1 257	1 348			
Trois années plus tard		1 111	1 088	1 088	1 238				
Quatre années plus tard		1 097	1 078	1 070					
Cinq années plus tard		1 088	1 064						
Six années plus tard		1 091							
<b>Paiements cumulatifs à ce jour</b>		1 020	967	921	979	1 016	1 077	899	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	140 \$	71 \$	97 \$	149 \$	259 \$	332 \$	391 \$	665 \$	2 104 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	15	-	-	-	-	2	-	-	17
<b>Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes</b>	<b>155 \$</b>	<b>71 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>149 \$</b>	<b>259 \$</b>	<b>334 \$</b>	<b>391 \$</b>	<b>665 \$</b>	<b>2 121 \$</b>

**Gestion du risque d'assurance**

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales d'assurance de personnes peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus exposent les filiales d'assurance de personnes au risque de dépenses.

Les filiales d'assurances de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

**Utilisation de la réassurance**

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de personnes et de dommages de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

**NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2014			2013		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	199 \$	39 \$	238 \$	193 \$	38 \$	231 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	273	2	275	21	5	26

*Gestion du risque lié aux fonds distincts*

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les titulaires de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs. Ces programmes couvrent la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

*Gestion du risque de taux d'intérêt*

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction des filiales d'assurance de personnes est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait un impact sur l'état combiné du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait un impact direct sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale d'assurance de personnes offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'impact des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2014	2013
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	9 \$	1 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(11)	(5)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à appairer. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

**NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)**

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlements et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2014	2013
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	4 \$	3 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(4)	(4)

*Gestion du risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour les filiales d'assurance de personnes, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlements présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Moins de 1 an	1 757 \$	1 714 \$
De 1 an à 5 ans	3 933	3 761
Plus de 5 ans	25 876	24 806
<b>Total</b>	<b>31 566 \$</b>	<b>30 281 \$</b>

**PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE**

L'avoir des titulaires de contrats d'assurance qui comportent un élément de participation discrétionnaire se chiffre à 266 M\$ au 31 décembre 2014 (226 M\$ au 31 décembre 2013) et il est comptabilisé au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné. La quote-part des « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » attribuables à ces titulaires de contrat représentant un revenu net de 39 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (une perte nette de 3 M\$ en 2013) est comptabilisée au poste « Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de l'état combiné du résultat.

**NOTE 18 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES****CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES****Régimes de retraite de groupe**

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

## NOTE 18 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). La LRCR exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier ou à mettre fin au régime.

### Régime d'avantages complémentaires de groupe

Le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

### Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

### Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

### Gestion des risques

Le comité de retraite a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques qui a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il recommande annuellement au comité de retraite le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il a aussi pour mandat d'émettre des opinions sur les nouveaux investissements à l'intention du comité de placement du RRMD. La stratégie de répartition des actifs est basée sur le principe de l'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de mieux gérer la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. Le principe d'investissement guidé par le passif prend en compte la variation du passif de solvabilité et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

De plus, le comité de retraite adopte annuellement une politique de placement qui peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance pour le risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne la répartition des actifs. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et la politique de rééquilibrage est appliquée si la répartition réelle se retrouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est contrôlé par l'adoption d'une politique de couverture approuvée par le comité de placement. Enfin, le comité de placement, délégué par le comité de retraite, a le mandat d'assurer que la politique de placement est appliquée, respectée et suivie.

### Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, les déficits doivent être financés sur une période maximale de 15 ans pour un déficit de capitalisation, et de 10 ans pour un déficit de solvabilité.

**NOTE 18 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)****MONTANTS COMPTABILISÉS****Variation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies**

Les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe		Autres régimes			Total
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total		
<b>Au 31 décembre 2012</b>	8 695 \$	6 970 \$	1 725 \$	655 \$	185 \$	41 \$	144 \$	2 524 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	214	-	214	15	8	-	8	237	
Charge / produit d'intérêts nets	396	315	81	30	9	2	7	118	
	610	315	295	45	17	2	15	355	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	472	(472)	-	-	5	(5)	(477)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	688	-	688	(8)	13	-	13	693	
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(683)	-	(683)	(98)	(17)	-	(17)	(798)	
Pertes d'expérience	187	-	187	6	5	-	5	198	
	192	472	(280)	(100)	1	5	(4)	(384)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	190	190	-	-	-	-	-	-	
Cotisations des employeurs <sup>(1)</sup>	-	641	(641)	-	-	8	(8)	(649)	
Prestations payées	(335)	(333)	(2)	(14)	(7)	(1)	(6)	(22)	
Autres variations	1	3	(2)	2	1	-	1	1	
	(144)	501	(645)	(12)	(6)	7	(13)	(670)	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	9 353 \$	8 258 \$	1 095 \$	588 \$	197 \$	55 \$	142 \$	1 825 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	210	-	210	10	9	-	9	229	
Charge / produit d'intérêts nets	476	415	61	30	10	3	7	98	
Coûts des services passés	(1)	-	(1)	-	-	-	-	(1)	
	685	415	270	40	19	3	16	326	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	679	(679)	-	-	3	(3)	(682)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(42)	-	(42)	6	-	-	-	(36)	
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	1 423	-	1 423	108	33	-	33	1 564	
Pertes (gains) d'expérience	106	-	106	(1)	2	-	2	107	
	1 487	679	808	113	35	3	32	953	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	191	191	-	-	-	-	-	-	
Cotisations des employeurs <sup>(1)</sup>	-	376	(376)	-	-	5	(5)	(381)	
Prestations payées	(373)	(371)	(2)	(15)	(7)	(1)	(6)	(23)	
Autres variations	1	1	-	-	-	-	-	-	
	(181)	197	(378)	(15)	(7)	4	(11)	(404)	
<b>Au 31 décembre 2014</b>	11 344 \$	9 549 \$	1 795 \$	726 \$	244 \$	65 \$	179 \$	2 700 \$	

<sup>(1)</sup> En 2014, l'employeur a versé des cotisations supplémentaires totalisant 34 M\$ dans le principal régime de retraite de groupe (318 M\$ en 2013).

**NOTE 18 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)****Situation de capitalisation**

	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total
<b>Régimes financés</b>								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	11 235 \$	- \$	99 \$	11 334 \$	9 276 \$	- \$	71 \$	9 347 \$
Juste valeur des actifs des régimes	9 549	-	65	9 614	8 258	-	55	8 313
	(1 686) \$	- \$	(34) \$	(1 720) \$	(1 018) \$	- \$	(16) \$	(1 034) \$
<b>Régimes non financés</b>								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	109 \$	726 \$	145 \$	980 \$	77 \$	588 \$	126 \$	791 \$
	(109) \$	(726) \$	(145) \$	(980) \$	(77) \$	(588) \$	(126) \$	(791) \$

**Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe**

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	- \$	62 \$	- \$	125 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	116	2 658	80	1 885
Autres émetteurs	1 258	22	1 042	37
Actions	346	2 508	223	2 454
Placements immobiliers	913	132	925	101
Placements en infrastructure	927	38	772	34
Encaisse et titres du marché monétaire	244	109	272	178
Autres	444	167	341	440
<b>Total</b>	<b>4 248 \$</b>	<b>5 696 \$</b>	<b>3 655 \$</b>	<b>5 254 \$</b>

Au 31 décembre 2014, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 91 M\$ (122 M\$ au 31 décembre 2013).

**INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE****Principales hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	4,05 %	4,05 %	5,00 %	5,00 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts	5,00	5,00	4,45	4,45
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	-	4,30	-	4,28

**NOTE 18 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)****Sensibilité des hypothèses clés**

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes en lien avec les hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
<b>Régimes de retraite de groupe</b>				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(1 943)\$	(85) \$	(1 454) \$	(76) \$
Baisse de 1 %	2 615	102	1 890	102
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	593	32	403	36
Baisse de 1 %	(505)	(27)	(351)	(27)
<b>Régime d'avantages complémentaires de groupe</b>				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(115)	(3)	(88)	(3)
Baisse de 1 %	153	4	114	4
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	10	1	6	1
Baisse de 1 %	(9)	(1)	(6)	(1)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	88	7	67	7
Baisse de 1 %	(68)	(5)	(53)	(5)

**Cotisations prévues pour 2015**

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 433 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. Au besoin, les employeurs verseront des cotisations supplémentaires dans le principal régime de retraite de groupe.

**Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite**

Pour l'exercice 2014, la durée financière moyenne pondérée du principal régime de retraite de groupe est d'approximativement 19 ans (17 ans en 2013) et d'approximativement 18 ans (17 ans en 2013) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

**NOTE 19 – AUTRES PASSIFS – AUTRES**

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Créditeurs	1 328 \$	1 309 \$
Intérêts à payer	1 071	1 094
Provisions pour risques et charges	266	243
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	249	221
Impôt à payer	247	138
Dettes auprès d'institutions financières	60	23
Parts sociales et privilégiées	19	21
Autres	1 574	1 668
	<b>4 814 \$</b>	<b>4 717 \$</b>

## NOTE 20 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc., dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, et qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Obligations de premier rang série E (valeur nominale de 500 M\$) émises le 30 mars 2009, échéant en avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur <sup>(1)</sup> .	- \$	479 \$
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 <sup>er</sup> juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur.	482	497
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	896	896
Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	693	696
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	493	495
	<b>2 564 \$</b>	<b>3 063 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le droit de remboursement anticipé des obligations de premier rang série E a été exercé le 1<sup>er</sup> avril 2014.

### Émission et remboursement

En 2014, la totalité des obligations subordonnées série E en circulation, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursées par anticipation.

En 2013, il n'y a eu aucune émission ni aucun remboursement d'obligations subordonnées.

## NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

### Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

### Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

**NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)***Autres contrats financiers dérivés*

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisé dans l'accord se produit.

*Options*

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

**ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	Échéances				Au	Au
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2014 Montants nominaux de référence	31 décembre 2013 Montants nominaux de référence
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
<b>Contrats hors cote</b>						
Swaps de taux d'intérêt	19 505 \$	35 423 \$	26 582 \$	5 107 \$	86 617 \$	83 058 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 705	425	-	-	4 130	5 699
<b>Contrats négociables en Bourse</b>						
Contrats à terme normalisés	13 692	2 575	-	-	16 267	19 173
Options achetées	8 550	-	-	-	8 550	12 125
Options vendues	12 254	-	-	-	12 254	9 328
	57 706	38 423	26 582	5 107	127 818	129 383
<b>Contrats de change</b>						
<b>Contrats hors cote</b>						
Contrats à terme	15 962	489	5	-	16 456	10 199
Swaps de devises	3 155	4 669	2 808	-	10 632	6 071
Options achetées	468	17	-	-	485	192
Options vendues	486	21	-	-	507	208
<b>Contrats négociables en Bourse</b>						
Contrats à terme	6	-	-	-	6	25
	20 077	5 196	2 813	-	28 086	16 695
<b>Autres contrats<sup>(1)</sup></b>						
<b>Contrats hors cote</b>						
Swaps	4	1 500	43	-	1 547	1 540
Options achetées	1 982	4 783	4 433	75	11 273	9 491
Options vendues	1 978	4 655	4 240	-	10 873	9 288
<b>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</b>						
Swaps	-	-	563	-	563	545
<b>Contrats négociables en Bourse</b>						
Contrats à terme normalisés	689	-	-	-	689	597
Options achetées	-	1	-	-	1	1
	4 653	10 939	9 279	75	24 946	21 462
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>82 436 \$</b>	<b>54 558 \$</b>	<b>38 674 \$</b>	<b>5 182 \$</b>	<b>180 850 \$</b>	<b>167 540 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

**NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)**

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
<b>Désignés comme instruments de couverture</b>						
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	21 763 \$	298 \$	51 \$	25 232 \$	307 \$	140 \$
	21 763	298	51	25 232	307	140
Contrats de change						
Contrats de change à terme	-	-	-	93	-	-
Swaps de devises	9 681	714	110	4 254	280	-
	9 681	714	110	4 347	280	-
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	<b>31 444</b>	<b>1 012</b>	<b>161</b>	<b>29 579</b>	<b>587</b>	<b>140</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	21 971	225	19	21 718	180	78
	21 971	225	19	21 718	180	78
Contrats de change						
Swaps de devises	-	-	-	733	-	54
	-	-	-	733	-	54
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>21 971</b>	<b>225</b>	<b>19</b>	<b>22 451</b>	<b>180</b>	<b>132</b>
<b>Total – Désignés comme instruments de couverture</b>	<b>53 415</b>	<b>1 237</b>	<b>180</b>	<b>52 030</b>	<b>767</b>	<b>272</b>
<b>À des fins de transaction</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	42 883	471	167	36 108	286	283
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 130	4	11	5 699	7	8
Contrats à terme normalisés	16 267	-	-	19 173	-	-
Options achetées	8 550	2	-	12 125	5	-
Options vendues	12 254	-	-	9 328	-	2
	84 084	477	178	82 433	298	293
Contrats de change						
Contrats de change à terme	16 462	162	110	10 131	106	27
Swaps de devises	951	33	-	1 084	16	-
Options achetées	485	8	-	192	3	-
Options vendues	507	-	10	208	-	3
	18 405	203	120	11 615	125	30
Autres contrats						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	563	9	-	545	10	-
Swaps – Autres	1 547	2	4	1 540	2	11
Contrats à terme normalisés	689	-	-	598	-	-
Options achetées	11 274	1 205	-	9 491	1 120	-
Options vendues	10 873	-	1 193	9 288	-	1 113
	24 946	1 216	1 197	21 462	1 132	1 124
<b>Total – À des fins de transaction</b>	<b>127 435</b>	<b>1 896</b>	<b>1 495</b>	<b>115 510</b>	<b>1 555</b>	<b>1 447</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>180 850 \$</b>	<b>3 133 \$</b>	<b>1 675 \$</b>	<b>167 540 \$</b>	<b>2 322 \$</b>	<b>1 719 \$</b>
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	-	412	412	-	442	442
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>180 850 \$</b>	<b>2 721 \$</b>	<b>1 263 \$</b>	<b>167 540 \$</b>	<b>1 880 \$</b>	<b>1 277 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

**NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)****ACTIVITÉS DE COUVERTURE**

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2014	2013
Pertes sur l'élément couvert	(431) \$	(95) \$
Gains sur les instruments dérivés	436	92
Inefficacité de la couverture de juste valeur	5 \$	(3) \$
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	25	(12)

**Flux de trésorerie**

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

2014	Échéances					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Flux de trésorerie intrants (actifs)	464 \$	887 \$	455 \$	5 \$		1 811 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	149	152	14	-		315
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>315 \$</b>	<b>735 \$</b>	<b>441 \$</b>	<b>5 \$</b>		<b>1 496 \$</b>

2013	Échéances					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Flux de trésorerie intrants (actifs)	445 \$	977 \$	571 \$	19 \$		2 012 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	909	129	4	-		1 042
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>(464) \$</b>	<b>848 \$</b>	<b>567 \$</b>	<b>19 \$</b>		<b>970 \$</b>

L'incidence nette sur les excédents des flux de trésorerie liés aux intérêts est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013, les principales opérations de couvertures se sont réalisées comme prévu.

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

<b>Montants nominaux de référence</b>	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.
<b>Valeur de remplacement</b>	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
<b>Risque de crédit équivalent</b>	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours, et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers, qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
<b>Solde pondéré en fonction du risque</b>	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

**NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)**

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>								
Swaps	86 617 \$	994 \$	1 381 \$	283 \$	83 058 \$	773 \$	1 133 \$	229 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 130	4	13	9	5 699	7	29	11
Contrats à terme normalisés	16 267	-	-	-	19 173	-	-	-
Options achetées	8 550	2	-	-	12 125	5	-	-
Options vendues	12 254	-	-	-	9 328	-	-	-
	<b>127 818</b>	<b>1 000</b>	<b>1 394</b>	<b>292</b>	<b>129 383</b>	<b>785</b>	<b>1 162</b>	<b>240</b>
<b>Contrats de change</b>								
Contrats de change à terme	16 462	162	346	90	10 224	106	228	57
Swaps de devises	10 632	747	1 152	230	6 071	296	506	101
Options achetées	485	8	13	4	192	3	5	2
Options vendues	507	-	-	-	208	-	-	-
	<b>28 086</b>	<b>917</b>	<b>1 511</b>	<b>324</b>	<b>16 695</b>	<b>405</b>	<b>739</b>	<b>160</b>
<b>Autres contrats</b>								
Swaps	2 110	11	147	29	2 085	12	171	31
Contrats à terme normalisés	689	-	-	-	598	-	-	-
Options achetées	11 274	1 205	2 086	417	9 491	1 120	1 866	373
Options vendues	10 873	-	-	-	9 288	-	-	-
	<b>24 946</b>	<b>1 216</b>	<b>2 233</b>	<b>446</b>	<b>21 462</b>	<b>1 132</b>	<b>2 037</b>	<b>404</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>180 850 \$</b>	<b>3 133 \$</b>	<b>5 138 \$</b>	<b>1 062 \$</b>	<b>167 540 \$</b>	<b>2 322 \$</b>	<b>3 938 \$</b>	<b>804 \$</b>
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	-	412	-	649	-	442	-	486
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>180 850 \$</b>	<b>2 721 \$</b>	<b>5 138 \$</b>	<b>413 \$</b>	<b>167 540 \$</b>	<b>1 880 \$</b>	<b>3 938 \$</b>	<b>318 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

**NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)**

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la côte d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit <sup>(1)</sup>				
AAA, AA+, AA, AA-	807 \$	251 \$	652 \$	201 \$
A+, A, A-	2 167	734	1 554	542
BBB, B, BB-, BBB-	89	31	15	13
Non cotée	70	46	101	48
<b>Total</b>	<b>3 133</b>	<b>1 062</b>	<b>2 322</b>	<b>804</b>
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	412	649	442	486
<b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>2 721 \$</b>	<b>413 \$</b>	<b>1 880 \$</b>	<b>318 \$</b>
Type de contrepartie				
Institutions financières	3 047 \$	999 \$	2 260 \$	765 \$
Autres	86	63	62	39
<b>Total</b>	<b>3 133</b>	<b>1 062</b>	<b>2 322</b>	<b>804</b>
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	412	649	442	486
<b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>2 721 \$</b>	<b>413 \$</b>	<b>1 880 \$</b>	<b>318 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

<sup>(2)</sup> Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 22 – ACQUISITIONS IMPORTANTES

### ACQUISITIONS

#### Exercice terminé le 31 décembre 2014

Outre l'acquisition, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de State Farm Mutual Automobile Insurance Company présentées à la note 36 « Événement postérieur à la date de clôture », le Mouvement Desjardins n'a effectué aucune acquisition importante au cours de l'exercice.

#### Exercice terminé le 31 décembre 2013

##### *Coast Capital Insurance Services Ltd.*

Le 2 juillet 2013, par l'entremise de Western Financial Group Inc., une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions en circulation de Coast Capital Insurance Services Ltd. (CCIS) pour un montant total de 99 M\$ en plus du fonds de roulement excédentaire de 17 M\$ de cette société. CCIS offre des produits d'assurance de dommages et d'assurance pour les entreprises sur le marché de détail de l'Ouest canadien. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de poursuivre son développement pancanadien.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises et a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est attribuable aux occasions d'affaires et aux synergies devant résulter de l'acquisition de CCIS par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

Au 31 décembre 2013, la contribution de CCIS au « Revenu total » et aux « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » du Mouvement Desjardins s'élevait respectivement à 14 M\$ et à 3 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice 2013, cette contribution aurait été de 28 M\$ et de 11 M\$, respectivement.

##### *Qtrade Canada Inc.*

Le 3 avril 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a acquis 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade) sur une base pleinement diluée, pour un montant total de 65 M\$. Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine, et elle exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins d'accélérer son développement pancanadien et d'accroître ses activités auprès des coopératives de crédit.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises, puisque le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions avec droit de vote et a obtenu le contrôle des activités de Qtrade. Les participations ne donnant pas le contrôle, soit celles des détenteurs d'actions sans droit de vote de catégories A et C de Qtrade, sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net identifiable. Le goodwill est attribuable aux occasions d'affaires et aux synergies devant résulter de l'acquisition de Qtrade par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

Au 31 décembre 2013, la contribution de Qtrade avait fait augmenter le « Revenu total » de 43 M\$ et diminuer les « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » du Mouvement Desjardins de 1 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice 2013, la contribution de Qtrade aurait fait augmenter le « Revenu total » de 58 M\$ et diminuer les « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » de 2 M\$ en 2013.

Dans le cadre de cette transaction, le Mouvement Desjardins avait consenti aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates. À la date de l'acquisition, le Mouvement Desjardins avait comptabilisé un passif financier lié à ces options de vente de 96 M\$ représentant la valeur actualisée du montant de rachat, au poste « Autres passifs – Autres ». La contrepartie de ce passif avait été comptabilisée aux « Réserves ». Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié aux options de vente ont été comptabilisées à l'état combiné du résultat.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	CCIS	Qtrade
<b>Actifs identifiables nets acquis</b>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$	6 \$
Valeurs mobilières	-	49
Immobilisations incorporelles	43	-
Autres actifs	17	437
Autres passifs	(17)	(410)
	<b>49 \$</b>	<b>82 \$</b>
<b>Goodwill résultant de l'acquisition</b>	67	32
Moins :		
Participations ne donnant pas le contrôle	-	49
<b>Contrepartie totale</b>	<b>116 \$</b>	<b>65 \$</b>
Moins :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières acquis	6	6
<b>Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition</b>	<b>110 \$</b>	<b>59 \$</b>

## NOTE 23 – CAPITAL SOCIAL

### AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables dans les cas énoncés à la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. L'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes sont payés en espèces. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation par l'assemblée générale de chaque caisse au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie de ces parts. Le taux d'intérêt des parts de capital F est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après leur approbation par l'assemblée générale. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

### PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Parts de qualification	36 \$	36 \$
Parts permanentes	2 069	2 184
Parts de ristournes	188	163
Parts de capital F	2 484	1 498
	<b>4 777 \$</b>	<b>3 881 \$</b>

### ÉMISSIONS DE PARTS

En 2014, la Fédération a procédé à l'émission de 98 719 777 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 986 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 987 M\$, moins les frais d'émission et autres éléments totalisant 1 M\$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Fédération avait procédé à l'émission de 47 613 073 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 473 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 476 M\$, moins les frais d'émission et autres éléments totalisant 3 M\$.

### RACHAT DE PARTS

#### *Parts permanentes*

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, l'AMF a autorisé le rachat aux fins d'annulation d'un montant prédéterminé de parts permanentes, sous certaines conditions, et ce, pour une période se terminant le 31 décembre 2015.

#### *Parts de ristournes*

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, l'AMF a autorisé le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts de ristournes sous certaines conditions.

## NOTE 24 – CAPITAL-ACTIONS

### AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO ou les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE B – SÉRIES 2000, 2002 ET 2003 ET DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE C – SÉRIE 2010 ÉMISES ET PAYÉES

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé ; du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,50 % ou de 6,00 % pour la catégorie B - série 2000, majoré de 1,00 % ou de 5,25 % pour la catégorie B - série 2002; majoré de 1,00 % ou de 4,00 % pour la catégorie B - série 2003; et majoré de 0,5 % ou de 4,25 % pour la catégorie C – série 2010, soit le taux minimal. Advenant le cas où l'émetteur ne pourrait payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Un dividende peut être déclaré chaque fois que le permettent les excédents de l'émetteur et que sont satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la catégorie B - série 2000, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la catégorie B - série 2002 et depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008 pour la catégorie B - série 2003 et le seront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la catégorie C – série 2010. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

### ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A	663 600	7 \$	689 400	7 \$
Actions privilégiées de catégorie B - série 2000	53 300	1	51 600	1
Actions privilégiées de catégorie B - série 2002	430 100	4	392 500	4
Actions privilégiées de catégorie B - série 2003	695 000	7	678 900	6
Actions privilégiées de catégorie C - série 2010	6 663 500	66	6 430 000	64
		<b>85 \$</b>		<b>82 \$</b>

Au cours de l'exercice 2014, l'émetteur a versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 233 500 actions. Il a également émis 1 700 actions privilégiées de catégorie B – série 2000, 37 600 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 et 16 100 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant total de 1 M\$ et racheté 25 800 actions privilégiées de catégorie A pour un montant non significatif.

Au cours de l'exercice 2013, l'émetteur avait versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 224 700 actions. Il avait également émis 7 400 actions privilégiées de catégorie A, 1 600 actions privilégiées de catégorie B – série 2000, 12 300 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 et 23 700 actions privilégiées de catégorie B – série 2003.

## NOTE 25 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	438 \$	44 \$	291 \$	33 \$
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	176	-	129	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion des établissements étrangers autonome, déduction faite des opérations de couverture	1	-	-	-
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>615 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>33 \$</b>

## NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

### CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

En matière de fonds propres réglementaires, la composition et la suffisance de ceux-ci pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Les filiales d'assurance sont déconsolidées et présentées en déduction des fonds propres. Les filiales d'assurance de personnes sont assujetties à la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP) émise par l'AMF ainsi qu'à la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés d'assurance-vie émise par le BSIF. Quant aux filiales d'assurance de dommages, elles doivent respecter la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital, le Test du capital minimal (TCM), émise par l'AMF de même que la ligne directrice sur le TCM à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales émise par le BSIF.

Certaines des filiales du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

La suffisance des fonds propres des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes de la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et ont trait à la suffisance des fonds propres de base, aux éléments qui les composent et aux proportions de ces éléments entre eux. Quant à la suffisance du capital pour la FCPO et les caisses associées, elle est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins prépare annuellement, avec l'appui des composantes de ce dernier, un plan de capitalisation jumelé au Cadre intégré de gestion du capital qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres réglementaires, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et les cibles de fonds propres.

### ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Cette ligne directrice a été révisée le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour tenir compte du dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III) édicté par la BRI. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1a que doit maintenir le Mouvement Desjardins est désormais de 7 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 doit être supérieur à 8,5 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, son ratio du total des fonds propres doit être supérieur à 10,5 %, y compris cette réserve.

## NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) Fonds propres de base (Catégorie 1) :, lesquels visent à assurer la continuité d'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1a (noyau dur) et la catégorie 1b (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1a sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis, du cumul des autres éléments du résultat global et des participations ne donnant pas le contrôle. Les fonds propres de la catégorie 1b comprennent également une portion des participations ne donnant pas le contrôle.
- ii) Fonds propres complémentaires (Catégorie 2), lesquels visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles, les participations ne donnant pas le contrôle et la portion admissible de la provision collective.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les mesures et exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) sont mises en œuvre progressivement conformément à la ligne directrice. Cette charge atteindra 100 % d'ici 2019 pour chacun des ratios de fonds propres. Au 31 décembre 2014, seuls 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge AEC ont été respectivement appliqués aux ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 et au ratio du total des fonds propres.

En plus des ratios minimaux de fonds propres de la catégorie 1a, de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF exigeait que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres. Cette mesure permettait de déterminer globalement la suffisance des fonds propres du Mouvement Desjardins compte tenu de l'importance de son actif total, y compris de certains éléments hors bilan.

Au cours du mois de décembre 2014, l'AMF a publié une mise à jour de la ligne directrice. Cette dernière précise que le ratio actifs/fonds propres sera remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, par le nouveau ratio de levier défini comme étant la mesure des fonds propres (soit les fonds propres de la catégorie 1) divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend 1) les actifs au bilan, 2) les expositions liées aux opérations de financement par titres, 3) les expositions sur dérivés et 4) des éléments hors bilan. Selon la ligne directrice, le ratio de levier financier minimal que doit respecter le Mouvement Desjardins est de 3 %. Le Mouvement a évalué les incidences de ce changement et satisfait les nouvelles exigences.

Le tableau suivant indique la composition des fonds propres du Mouvement Desjardins :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Fonds propres de la catégorie 1a</b>		
Parts de capital F	2 486 \$	1 500 \$
Parts permanentes et parts de ristournes assujetties au retrait progressif	1 681	1 889
Réserves	11 476	11 056
Excédents non répartis	1 436	1 311
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	470	326
Report attribuable aux modifications de l'IAS 19	-	286
Participations ne donnant pas le contrôle	14	14
Déductions <sup>(1)</sup>	(2 300)	(2 360)
<b>Total des fonds propres nets de la catégorie 1a</b>	<b>15 263</b>	<b>14 022</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	24	21
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1b</b>	<b>24</b>	<b>21</b>
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	<b>15 287 \$</b>	<b>14 043 \$</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	2 474 \$	2 783 \$
Provisions collectives admissibles	291	275
Autres instruments admissibles	25	25
Participations ne donnant pas le contrôle	2	6
Déductions <sup>(2)</sup>	(700)	(700)
<b>Total des fonds propres nets de la catégorie 2</b>	<b>2 092 \$</b>	<b>2 389 \$</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)</b>	<b>17 379 \$</b>	<b>16 432 \$</b>

<sup>(1)</sup> Correspond essentiellement à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement les filiales d'assurance) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

<sup>(2)</sup> Correspond à l'investissement en actions privilégiées dans une des filiales d'assurance de personne exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

## NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées décrites à la note 20 « Obligations subordonnées » sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement Desjardins ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Mouvement Desjardins amortit sur une base linéaire la portion admissible de l'incidence de 572 M\$ des modifications apportées à l'IAS 19, à raison de 72 M\$ par trimestre, jusqu'au 31 décembre 2014. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer l'incidence des modifications apportées à cette norme comptable sur les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de fonds propres de la catégorie 1 du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % sous Bâle III compte tenu du contexte économique mondial, des nouvelles exigences réglementaires de l'AMF à l'égard de Bâle III ainsi que de l'application des modifications apportées à l'IAS 19. À cet égard, à la date de la conversion à Bâle III, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de dispositions transitoires énoncées dans la ligne directrice et décrites dans les paragraphes précédents.

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins atteignent 17 379 M\$ à la date de clôture, soit une progression de 947 M\$ par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation découle essentiellement de la croissance des réserves et excédents non répartis de 545 M\$ et de l'émission de parts de capital de la Fédération pour un montant de 986 M\$. En contrepartie, l'amortissement des instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité Bâle III a entraîné une baisse des fonds propres de l'ordre de 517 M\$.

Comme l'indique la note 23 « Capital social », la Fédération a émis en 2014 des parts ayant généré un produit net de 986 M\$ (473 M\$ en 2013). Par ailleurs, le 19 décembre 2014, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de déposer un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 1 G\$. Cette nouvelle émission a débuté le 14 janvier 2015.

De plus, le 1<sup>er</sup> avril 2014, le Mouvement Desjardins a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série E d'un montant de 500 M\$.

### RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2014, comme lors de l'exercice précédent.

## NOTE 27 – REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Revenu net d'intérêts	19 \$	17 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	249	(385)
	<b>268 \$</b>	<b>(368) \$</b>

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Revenu net d'intérêts	4 \$	13 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 756	(282)
	<b>1 760 \$</b>	<b>(269) \$</b>

## NOTE 28 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2014	2013
Honoraires professionnels	582 \$	545 \$
Commissions	492	423
Autres frais en personnel	196	210
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	185	179
Amortissement des immobilisations incorporelles	84	94
Frais liés aux dépôts, services et autres	84	92
Commandites et dons	82	81
Autres	512	391
	<b>2 217 \$</b>	<b>2 015 \$</b>

## NOTE 29 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

### CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2014	2013
<b>État combiné du résultat</b>		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	463 \$	465 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	6	5
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(40)	(30)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(57)	(45)
	<b>372</b>	<b>395</b>
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	7	3
Variation des taux d'impôt	(2)	(4)
	<b>5</b>	<b>(1)</b>
	<b>377</b>	<b>394</b>
<b>État combiné du résultat global</b>		
Impôt exigible	23	(112)
Impôt différé	(203)	108
	<b>(180)</b>	<b>(4)</b>
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>197 \$</b>	<b>390 \$</b>

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2014	2013
Impôts sur les excédents	434 \$	439 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(57)	(45)
<b>Impôts sur les excédents</b>	<b>377 \$</b>	<b>394 \$</b>

## NOTE 29 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

### RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2014	2013
Impôt au taux statutaire combiné de 26,77 % (26,97 % en 2013)	484 \$	485 \$
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	(13)	(18)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(72)	(50)
Variation des taux d'impôt	(2)	(4)
Dépenses non déductibles	12	8
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	7	5
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(40)	(30)
Autres	1	(2)
	<b>377 \$</b>	<b>394 \$</b>

### IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	2014	2013
<b>Actifs d'impôt différé</b>				
Passifs des contrats d'assurance	- \$	30 \$	30 \$	31 \$
Provision pour pertes sur prêts	84	73	(11)	(4)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	714	479	(6)	(39)
Pertes fiscales	89	112	23	(39)
Autres	62	8	(38)	(24)
	<b>949</b>	<b>702</b>	<b>(2)</b>	<b>(75)</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	114	108	3	3
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	113	87	(4)	71
Passifs des contrats d'assurance	8	-	8	-
	<b>235</b>	<b>195</b>	<b>7</b>	<b>74</b>
<b>Solde net des actifs d'impôt différé</b>	<b>714 \$</b>	<b>507 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>(1) \$</b>

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Actifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	1 043 \$	810 \$
Passifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	329	303
	<b>714 \$</b>	<b>507 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 23 M\$ (23 M\$ au 31 décembre 2013). Ces montants n'ont pas de date d'expiration.

## NOTE 30 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement des membres et des clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Engagements		
Engagements de crédit <sup>(1)</sup>	77 118 \$	65 429 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 172	2 299
Lettres de crédit documentaire	74	78
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	938	869
Swaps sur défaillance de crédit	563	545

<sup>(1)</sup> Inclut la facilité de financement de marge relative au VAC 1. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la section « Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

#### Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps (au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

#### Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

#### Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

## NOTE 30 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

### Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

### ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et de ses clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :</b>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 \$	5 \$
Valeurs mobilières	13 233	9 844
Prêts	23 587	17 834
	<b>36 824</b>	<b>27 683</b>
<b>Actifs provenant de tiers:</b>		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	11 624	8 903
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	7 896	7 645
	<b>3 728</b>	<b>1 258</b>
	<b>40 552 \$</b>	<b>28 941 \$</b>
<b>Utilisation des actifs :</b>		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	15 371 \$	9 934 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	987	402
Opérations de titrisation	8 008	6 444
Obligations sécurisées	6 798	3 219
Opérations sur instruments financiers dérivés	52	141
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires <sup>(1)</sup>	9 214	8 680
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	122	121
	<b>40 552 \$</b>	<b>28 941 \$</b>

<sup>(1)</sup> Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur.

## NOTE 30 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

### LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses divers produits, services, placements et autres activités. Certaines entités qui font partie du Mouvement Desjardins sont notamment visées dans le cadre de requêtes pour permission d'instituer des recours collectifs y compris relativement à la gestion et à la distribution de produits à capital garanti.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, y compris eu égard aux recours collectifs mentionnés précédemment, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

## NOTE 31 – CONTRATS DE LOCATION

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

#### Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2014	2013
Moins de 1 an	179 \$	85 \$
De 1 an à 5 ans	455	242
Plus de 5 ans	142	142
<b>Total des engagements minimaux futurs</b>	<b>776 \$</b>	<b>469 \$</b>

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 totalisent 74 M\$ (64 M\$ en 2013).

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

#### Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	52 \$	54 \$
De 1 an à 5 ans	148	137
Plus de 5 ans	81	80
<b>Total des paiements minimaux futurs</b>	<b>281 \$</b>	<b>271 \$</b>

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour les exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013.

## NOTE 32 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

## NOTE 33 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Actif</b>									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	190 \$	220 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 371 \$	1 781 \$	1 320 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,00 %							
Valeurs mobilières	2 009	4 615	507	1 105	17 592	15 565	3 342	44 735	42 577
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,59 %	1,34 %	2,52 %	1,92 %	4,18 %			
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	9 948	-	-	-	-	11	9 959	7 710
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,85 %							
Prêts	34 389	26 901	18 200	25 791	42 010	3 072	91	150 454	140 533
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,27 %	3,18 %	3,23 %	3,97 %	5,99 %			
Actifs des fonds distincts et autres actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	22 458	22 458	19 865
	<b>36 588 \$</b>	<b>41 684 \$</b>	<b>18 707 \$</b>	<b>26 896 \$</b>	<b>59 602 \$</b>	<b>18 637 \$</b>	<b>27 273 \$</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>212 005 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>									
Dépôts	23 875 \$	19 942 \$	7 030 \$	12 878 \$	49 113 \$	919 \$	32 567 \$	146 324 \$	136 746 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,95 %	1,91 %	1,78 %	2,00 %	2,75 %			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	336	454	181	72	3 231	1 965	65	6 304	7 754
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		2,38 %	2,93 %	1,41 %	1,73 %	3,74 %			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	13 072	-	-	-	-	-	13 072	9 579
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,90 %							
Passifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	19 435	19 435	17 070
Autres passifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	22	13	-	23 232	23 267	21 005
Obligations subordonnées	-	-	-	693	482	1 389	-	2 564	3 063
<i>Taux d'intérêt effectif</i>				3,80 %	5,54 %	5,10 %			
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	18 421	18 421	16 788
	<b>24 211 \$</b>	<b>33 468 \$</b>	<b>7 211 \$</b>	<b>13 665 \$</b>	<b>52 839 \$</b>	<b>4 273 \$</b>	<b>93 720 \$</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>212 005 \$</b>
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné	12 377 \$	8 216 \$	11 496 \$	13 231 \$	6 763 \$	14 364 \$	(66 447) \$	- \$	- \$
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	-	(36 371)	580	(7 211)	40 177	2 825	-	-	-
<b>Écart de sensibilité total</b>	<b>12 377 \$</b>	<b>(28 155) \$</b>	<b>12 076 \$</b>	<b>6 020 \$</b>	<b>46 940 \$</b>	<b>17 189 \$</b>	<b>(66 447) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

<sup>(1)</sup> Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 11 « Fonds distincts ».

## NOTE 34 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à buts non lucratifs et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées et complémentaires au financement. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, de placements mobiliers, de cartes de débit et de crédit, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales Inc. et de Western Financial Group Inc. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose une gamme de produits d'assurance automobile et habitation au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois. Les produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les activités de Capital Desjardins inc. et du FSD ainsi que celles qui sont liées aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

## NOTE 34 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

## RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Revenu net d'intérêts	3 764 \$	3 678 \$	2 \$	3 \$	- \$	7 \$	210 \$	169 \$	3 976 \$	3 857 \$
Primes nettes	-	-	3 881	3 655	2 277	2 134	(242)	(231)	5 916	5 558
Autres revenus	1 952	1 822	3 355	562	342	253	(306)	(318)	5 343	2 319
<b>Revenu total</b>	<b>5 716</b>	<b>5 500</b>	<b>7 238</b>	<b>4 220</b>	<b>2 619</b>	<b>2 394</b>	<b>(338)</b>	<b>(380)</b>	<b>15 235</b>	<b>11 734</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	351	277	-	-	-	-	-	-	351	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs liés à des contrats d'assurance	-	-	4 801	1 921	1 515	1 350	(13)	(12)	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts	4 197	4 194	1 929	1 777	855	766	(427)	(508)	6 554	6 229
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>1 168</b>	<b>1 029</b>	<b>508</b>	<b>522</b>	<b>249</b>	<b>278</b>	<b>102</b>	<b>140</b>	<b>2 027</b>	<b>1 969</b>
Impôts sur les excédents	280	220	97	133	69	66	(12)	20	434	439
<b>Excédents avant ristournes aux membres<sup>(1)</sup></b>	<b>888</b>	<b>809</b>	<b>411</b>	<b>389</b>	<b>180</b>	<b>212</b>	<b>114</b>	<b>120</b>	<b>1 593</b>	<b>1 530</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	160	126	-	-	-	-	-	-	160	126
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>728 \$</b>	<b>683 \$</b>	<b>411 \$</b>	<b>389 \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>212 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>1 433 \$</b>	<b>1 404 \$</b>
<b>dont:</b>										
Part revenant au Groupe	727 \$	681 \$	370 \$	392 \$	168 \$	193 \$	111 \$	118 \$	1 376 \$	1 384 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	2	41	(3)	12	19	3	2	57	20

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 887 M\$ (807 M\$ en 2013) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 370 M\$ (392 M\$ en 2013) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 168 M\$ (193 M\$ en 2013) pour le secteur Assurance de dommages et de 111 M\$ (118 M\$ en 2013) pour la rubrique Autres.

## ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>184 210 \$</b>	<b>171 131 \$</b>	<b>32 000 \$</b>	<b>29 095 \$</b>	<b>6 140 \$</b>	<b>5 703 \$</b>	<b>7 037 \$</b>	<b>6 076 \$</b>	<b>229 387 \$</b>	<b>212 005 \$</b>
Au 31 décembre 2013	171 131 \$	171 131 \$	29 095 \$	29 095 \$	5 703 \$	5 703 \$	6 076 \$	6 076 \$	229 387 \$	212 005 \$

## NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

### TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au RRMD sur les obligations.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2014			2013		
	Entreprises associées	Autres parties liées	Total	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<b>État combiné du résultat</b>						
Services de courtage et de fonds de placement	- \$	326 \$	326 \$	- \$	270 \$	270 \$
Autres revenus	14	46	60	13	62	75
Autres frais	(5)	16	11	(1)	1	-
<b>Bilan combiné</b>						
Valeurs mobilières	- \$	208 \$	208 \$	3 \$	180 \$	183 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	498	498	-	555	555
Actif net des fonds distincts	-	365	365	-	275	275
Prêts	75	102	177	30	108	138
Autres actifs	2	23	25	2	14	16
Dépôts	66	377	443	66	385	451
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	150	150	-	327	327
Autres passifs	2	46	48	4	46	50
<b>Autres</b>						
Engagements de crédit donnés	10 \$	172 \$	182 \$	- \$	138 \$	138 \$
Garanties données	-	150	150	-	327	327
Garanties reçues	-	498	498	-	555	555

### RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2014	2013
Avantages à court terme	13 \$	16 \$
Autres avantages à long terme	3	6
	16 \$	22 \$

## NOTE 36 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant. L'acquisition permettra au Mouvement Desjardins d'augmenter approximativement les primes brutes souscrites annuelles de sa principale filiale d'assurance de dommages de 1,7 G\$ en 2015 et les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de personnes de 140 M\$ en 2015.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprise et sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'allocation du prix d'achat aux actifs acquis et aux passifs repris sera complétée au courant de l'année 2015. Les résultats des activités canadiennes de State Farm seront inclus dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins à partir de la date de clôture de la transaction, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au terme de cette transaction, State Farm et Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., le partenaire minoritaire actuel de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG) ont investi respectivement 450 M\$ en actions privilégiées sans droit de vote et 200 M\$ en actions ordinaires, actions privilégiées sans droit de vote et en débetures subordonnées dans les filiales d'assurance de DGAG.

# UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE ET AXÉE SUR L'INTÉGRITÉ ET LA RIGUEUR

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) cherche à maintenir un lien privilégié avec ses membres et ses clients, car ils sont au centre de sa mission économique et sociale, qui consiste à répondre à leurs besoins et à soutenir la prospérité durable des collectivités.

C'est ainsi que le Mouvement Desjardins réalise sa mission dans le respect des attentes des autorités réglementaires et de ses ambitions en matière de responsabilité sociale. Son programme de gouvernance évolue de façon continue et est adapté à sa nature coopérative.

## FAITS SAILLANTS

Les instances du Mouvement Desjardins ont traité les éléments de gouvernance suivants en 2014 :

- Respect de la Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec :
  - Adoption d'une politique de probité et de compétence des dirigeants des caisses;
  - Établissement d'une grille d'autoévaluation des connaissances en vue de l'élaboration d'une matrice des compétences des membres du conseil d'administration de la Fédération;
  - Activités pour accroître les connaissances et développer les compétences des administrateurs relativement aux sujets suivants :
    - Leadership d'influence pour accroître la performance des caisses;
    - Gestion des risques, du capital et de la croissance du Mouvement;
  - Actualisation de la norme d'embauche des directeurs généraux des caisses pour assurer leur pré qualification.

- Respect de la Ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

Le conseil d'administration a piloté, avec le concours de ses commissions sur la gouvernance et Ressources humaines, une réflexion approfondie sur les conditions et mécanismes à mettre en place pour assurer la continuité de la direction du Mouvement dans un contexte de changement à la présidence et mitiger les risques afférents.

Les travaux visent à faire évoluer le cadre de gouvernance pour assurer une transition harmonieuse et rigoureuse répondant à ses besoins et aux attentes des parties prenantes internes et externes du Mouvement. À cet effet, le conseil d'administration de la Fédération soumettra à l'approbation des délégués des caisses, lors de l'assemblée générale annuelle du 27 mars 2015, l'instauration d'une période de transition entre l'élection d'un nouveau président et le départ du président en exercice se terminant six mois après la date de l'assemblée générale annuelle.

L'instauration d'une période transitoire formelle vise à assurer la continuité dans la direction stratégique et à accorder à la personne élue la perspective requise pour lui permettre d'intégrer ses fonctions. Dans sa réflexion, le conseil d'administration a été motivé et inspiré par l'évolution des bonnes pratiques de gouvernance, qui exigent que l'on prépare soigneusement la transition, ainsi que par les attentes des autorités réglementaires à l'égard de la continuité et des compétences requises à la haute direction d'une institution financière de l'importance du Mouvement Desjardins.

Le conseil d'administration propose également des ajustements au processus électoral en introduisant formellement un profil de la fonction de président et chef de la direction, de même que l'exigence d'une lettre de recommandation de chacune des 15 personnes souhaitant appuyer une candidature, et ce pour le bénéfice du collège électoral.

Le mandat actuel de Mme Monique F. Leroux, présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, prend fin en mars 2016. Si les amendements au règlement de régie interne sont adoptés par l'assemblée générale, elle demeurerait en poste durant les six mois suivants pour assurer la transition. Son successeur entreprendrait alors son mandat de quatre ans au début d'octobre 2016.

- Suites du Congrès des dirigeants de 2013 :
  - Les administrateurs de la Fédération se sont engagés volontairement à ne pas solliciter un nouveau mandat après avoir assumé quatre mandats cumulatifs de trois ans. Les membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération et de la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) ont adopté un engagement volontaire similaire;
  - La très grande majorité des caisses ont adopté la politique d'engagement volontaire visant à assurer un meilleur équilibre hommes-femmes dans la composition de leur conseil d'administration;
  - Le conseil a donné son aval à l'actualisation du positionnement relatif à la représentation du Mouvement dans des regroupements coopératifs aux niveaux provincial, national et international pour que le Mouvement puisse jouer un rôle actif au sein des différents organismes voués à la promotion et au développement du modèle coopératif.
- Actualisation des encadrements afférents à la rémunération des dirigeants des caisses, des filiales et de la Fédération de manière à l'aligner sur celle du marché des organisations coopératives comparables et à l'adapter à la nature de leurs responsabilités.
- Renforcement des encadrements en matière de gestion des risques et de conformité :
  - Politique sur la gestion des risques de contrepartie et d'émetteur;
  - Norme sur la provision pour pertes sur prêts;
  - Politique de conformité à l'accord intergouvernemental découlant de l'adoption de la *Foreign Account Tax Compliance Act*;
  - Politique relative aux sanctions économiques et aux télévirements;
  - Politique d'appétit et de tolérance à l'égard des risques.

D'autres initiatives prises par le Mouvement pour optimiser sa gouvernance sont notamment commentées dans les pages qui suivent.

## PROGRAMME DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération voit à l'élaboration et à l'application d'un programme de gouvernance pour le Mouvement, qui tient compte de sa nature coopérative, de ses ambitions en matière de responsabilité sociale, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'AMF. Ce programme englobe les activités de la Fédération, de la Caisse centrale, du Fonds de sécurité Desjardins, de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à un encadrement particulier, ce programme respecte globalement la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

## MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil administre les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération de jouer pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans le cadre de son rôle fiduciaire, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes pour assurer la pérennité à long terme du Mouvement. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activité et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

#### a. Culture d'intégrité

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, la solidarité avec le milieu et l'intercoopération. Il lui revient de plus de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration. Pour les caisses Desjardins, l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec. En Ontario, un comité de vérification composé d'administrateurs de la caisse assume cette responsabilité. Le Mouvement dispose aussi d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins* (Code). Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours.

Le Code, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles déontologiques. De plus, une formation en ligne spécifique à la déontologie est offerte à tous les employés et dirigeants du Mouvement. Tous les employés attestent annuellement leur connaissance du Code.

## 1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION (suite)

### b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement Desjardins incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation de l'ensemble des autres plans (du réseau, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien), et il est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un Plan stratégique quadriennal continu qui est revu annuellement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses, les instances démocratiques du Mouvement et les secteurs d'activité que les instances des filiales. De ce plan découlent des plans d'affaires annuels pour chacune des régions et des caisses du réseau coopératif, qui sont responsables de leur réalisation.

Les conseils d'administration respectifs de la Caisse centrale, de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur et qui s'arrime à celui du Mouvement.

Considéré comme un trait distinctif du Mouvement Desjardins, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès des dirigeants pour la définition de certaines grandes orientations. Ce congrès réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Ce processus permet aussi la consultation, au besoin, de l'Assemblée des représentants, ce qui assure la légitimité et l'agilité de la prise des décisions touchant les grands dossiers du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Il procède périodiquement à une reddition de comptes pour permettre au conseil de suivre la réalisation des plans d'affaires et d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

### c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement Desjardins, définit l'appétit et la tolérance à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la première vice-présidence Opérations et Performance, Mouvement Desjardins et du Bureau de la gestion des risques. De plus, le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Caisse centrale et la Fiducie Desjardins inc. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. La commission Gestion des risques tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Enfin, le conseil peut notamment compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques Mouvement et du comité de gestion intégrée des risques, qui sont composés principalement de gestionnaires provenant des secteurs des finances, de la gestion des risques, de la conformité et des technologies ainsi que des secteurs d'activité.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 67 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

### d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines, Mouvement Desjardins. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques potentiels de l'organisation en ce qui concerne son personnel.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la sélection du capital humain visent à assurer l'équité entre les genres.

#### *Président et chef de la direction*

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario (les membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes) de même que du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats de la présidence du Mouvement.

Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code de déontologie de Desjardins*, et il est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration, dont la responsabilité consiste à établir ses modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats, les employés et les dirigeants élus. Une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats consécutifs de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins.

#### *Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération*

Dans le respect de la loi et afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil nomme le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à adopter les modes d'organisation de la direction stratégique du Mouvement et la macrostructure y afférente.

## 1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION (suite)

### e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par sa commission Vérification et Inspection, le conseil d'administration veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités, et il obtient les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par sa commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction.

Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. Le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement. Cependant, il a choisi de se conformer à ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires du Mouvement d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le réseau des caisses bénéficie d'un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et à ses comités, des informations justes, présentées en temps opportun, et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer des discussions éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en renforçant notamment la délégation de certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement en ce qui a trait aux questions opérationnelles.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement, notamment un portail intranet qui leur est consacré.

### f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement Desjardins et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan directeur des communications en précisant les actions à réaliser et les résultats à mesurer. La Fédération élabore aussi des plans de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses (*Votre satisfaction, ma priorité*) ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel qui comprend la divulgation en matière de responsabilité sociale et coopérative et la revue *Desjardins*), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, le site Internet (où l'on trouve l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres ainsi que plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 membres, dont 7 femmes (32 %), et il est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Les vice-présidents des conseils régionaux de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil à titre d'administrateurs délégués. À ce titre, ils n'ont pas droit de vote.

De plus, afin d'appuyer le conseil, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins et le Secrétaire général du Mouvement assistent à ses réunions. Ce dernier veille à la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux par le conseil, et il est responsable, lors de chacune de ses réunions, de l'accompagner dans l'évaluation de cette prise en compte dans le processus décisionnel.

## 3. PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 de ses 22 administrateurs. Ces personnes représentatives de leur milieu assument la présidence des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes<sup>1</sup>. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs qui connaissent en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de sa direction. Cette connaissance des activités de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

Les présidents des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ont aussi la responsabilité de s'assurer, d'une part, que les caisses qui relèvent de leur conseil comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration et, d'autre part, que ce dernier prend en considération les préoccupations communiquées par ces caisses. Ils assument ainsi un leadership déterminant dans l'atteinte des objectifs régionaux, la gestion de la performance et la promotion de l'intercoopération.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus au moyen d'une élection tenue lors d'une Assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration et de son président sont ainsi conçus que chacun d'eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Le mandat de ces membres est de trois ans, il est renouvelable et il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. De plus, conformément aux orientations approuvées lors du 21<sup>e</sup> Congrès des dirigeants du Mouvement Desjardins, le conseil d'administration a adopté une limitation volontaire de quatre mandats cumulatifs. Des mesures transitoires ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de la gouvernance du Mouvement.

La composition du conseil d'administration est tributaire d'un processus démocratique. Il n'y a pas de comité de candidature pour les administrateurs ni de politique sur la recherche et la sélection des candidats à ce poste, et le conseil ne peut pas imposer la représentation féminine dans la recherche de candidats. En contrepartie, la Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé.

Aussi, pour favoriser l'équilibre hommes-femmes, les composantes du Mouvement se sont dotées d'une politique d'engagement volontaire favorisant une représentation équilibrée des membres de ce dernier sur leur conseil. Cette politique aura un effet à moyen terme sur la représentativité des membres au sein des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ainsi que des instances du Mouvement, puisqu'autant de femmes que d'hommes sont membres d'une caisse. L'atteinte de cette représentativité fidèle à la proportion hommes-femmes au sein des instances locales a aussi comme objectif de la refléter au niveau régional et, ultimement, au conseil de la Fédération.

## 4. APPLICATION DE LA DÉFINITION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs non indépendants soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles.

<sup>1</sup> Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes exercent leur influence au sein de la Fédération en ce qui a trait à la prise de décisions touchant les grandes orientations, notamment la planification stratégique du Mouvement et les projets importants. Ils représentent les caisses de leur région et assurent leurs relations avec la Fédération et le milieu. Ils agissent dans le respect des valeurs et le meilleur intérêt des caisses et du Mouvement, et ils en font la promotion. Leurs fonctions concernent : la vie associative et les relations avec le milieu, la planification du développement des affaires, l'évolution du réseau de distribution ainsi que la qualité des relations entre les caisses, la direction et les autres instances de la Fédération.

#### 4. APPLICATION DE LA DÉFINITION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (suite)

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à des conseils d'administration d'entreprises publiques, à l'exception de la présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction, qui est membre du conseil d'administration du réseau bancaire français Crédit Industriel et Commercial, dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris.

##### ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit des ACVM* :

- Jacques Baril
- Donat Boulerice
- Carole Chevalier
- André Gagné
- Jean-Robert Laporte
- Marcel Lauzon
- Denis Paré
- Sylvie St-Pierre Babin
- Yvon Vinet
- Annie P. Bélanger
- Serges Chamberland
- Luc Forand
- Andrée Lafortune
- Sylvie Larouche
- Pierre Levasseur
- Serge Rousseau
- Serge Tourangeau

Michel Allard et Benoît Turcotte sont administrateurs délégués. Ils sont indépendants au même titre que les administrateurs. Denis Duguay et Michel Roy ont terminé leur mandat le 28 mars 2014.

##### ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants toujours de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit des ACVM* :

- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Monique F. Leroux
- Johanne Perron
- Alain Raïche

#### 5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTANCES

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance à partir d'objectifs mesurables fixés par le conseil en début d'année. Un plan d'action découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi. Le programme d'évaluation des instances de la Fédération prévoit également une démarche d'autoévaluation par chaque administrateur qui peut être suivie d'une rencontre individuelle avec le président du conseil. Une évaluation par les pairs est de plus intégrée au processus d'évaluation. Le volet du développement des compétences est aussi intégré à ce processus conformément à la ligne directrice de l'AMF portant sur les critères de probité et de compétence. Cette démarche vise à dresser un portrait des compétences des membres du conseil d'administration, qui ont rempli une grille d'autoévaluation conçue à cette fin et la rempliront de nouveau lors de chaque élection ou réélection au conseil. Les résultats de la compilation de ces grilles sont notamment importants pour la conception et la mise à jour d'une matrice des compétences des administrateurs. Ils permettent également d'orienter le choix des activités de développement des connaissances et des expertises de ces derniers.

Le président du conseil est responsable du processus d'évaluation, et la commission sur la gouvernance assure sa supervision.

Quant à l'atteinte de ses propres objectifs, le conseil reçoit un rapport d'avancement à la mi-année ainsi qu'un rapport complet à la fin de l'exercice. De plus, les rencontres informelles et périodiques entre le président du conseil et les administrateurs accroissent l'efficacité des réunions officielles. Les résultats de l'évaluation de la performance du conseil confirment la très grande pertinence de ces rencontres.

Le conseil s'assure annuellement que les mandats de ses commissions et de ses comités de même que les processus y afférents sont optimaux afin qu'ils puissent soutenir efficacement ses travaux. En outre, le conseil révisé régulièrement les règles se rattachant à la composition de ses commissions et de ses comités et à l'attribution des postes de président de filiales, de commissions et de comités.

#### 6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs, et elle prépare les activités à cet égard en fonction de leurs besoins spécifiques.

Tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Les administrateurs ont également accès à un intranet qui leur est spécifiquement destiné, soit le Portail des dirigeants. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

## 6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS (suite)

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération, de la Caisse centrale et de la Fiducie Desjardins inc. pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, l'organisme de formation destiné aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés du Mouvement. Le conseil tient également des colloques sur des sujets précis en lien avec la planification stratégique du Mouvement et les enjeux particuliers en découlant. Ces colloques tenus occasionnellement avec les membres du comité de direction s'avèrent des périodes intensives de développement des connaissances des membres du conseil.

## 7. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration révisé lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les trois ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie ainsi que des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes. Le conseil bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission sur la gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des dirigeants élus des caisses et de la Fédération que des administrateurs des filiales.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 550 000 \$ en 2014, en baisse de 250 000 \$ par rapport à 2013.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 203 de cette section du rapport annuel du Mouvement Desjardins.

## 8. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance par rapport à la direction du Mouvement Desjardins :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un dirigeant élu par l'Assemblée des représentants, ce qui favorise sa légitimité et son indépendance.
- Le vice-président du conseil d'administration, un administrateur indépendant, prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction. Il joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le règlement de régie interne de la Fédération prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsque le président est en situation réelle ou apparente de conflits d'intérêts.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants participent toutefois à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions du conseil.
- La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant.
- La commission sur la gouvernance (dont un seul membre est une personne non indépendante) assume le mandat :
  - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
  - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM).
- Un partage très clair des responsabilités entre le conseil et le comité de direction du Mouvement est établi notamment dans le règlement de régie interne de la Fédération, la politique sur la gouvernance et les mandats de ces deux instances, qui délimitent leurs champs d'activité.
- La présidence du comité de direction du Mouvement est assumée par le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Le président et chef de la direction assiste aux réunions de ce comité pour s'assurer notamment de la prise en compte des orientations définies par le conseil d'administration.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du CRGPCDM pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres. Le conseil d'administration peut inviter les délégués de l'assemblée générale de la Fédération à procéder à un vote consultatif sur les orientations de la rémunération du personnel du Mouvement Desjardins, dont celle des membres de sa haute direction.

## 8. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À LA DIRECTION DU MOUVEMENT (suite)

### POSITION CONCERNANT LE CUMUL DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans ce même règlement.

Les principaux éléments qui justifient cette position et qui favorisent la légitimité et l'indépendance du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des membres du Mouvement, à la bonne marche des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs, puisqu'il ne peut recommander des candidats, et que chacun des postes fait l'objet d'une élection lors d'une assemblée générale régionale, de caisses de groupes ou des représentants, à laquelle il n'a aucun droit de vote. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement présidé par le vice-président du conseil d'administration, qui assume le rôle d'administrateur principal, et composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence de son président.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes du Mouvement, des membres des caisses et des clients.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se consacrer davantage à la promotion et au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques du Mouvement, au développement de l'organisation, à la gouvernance de même qu'à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et de son personnel.
- Toujours dans le même objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération :
  - joue un rôle d'encadrement et de coordination auprès des secteurs d'activité afin de favoriser une plus grande cohésion et une meilleure synergie entre les activités liées à la croissance et au développement du Mouvement. Chaque secteur d'activité est placé sous la responsabilité d'un premier vice-président et directeur général;
  - assume une autorité hiérarchique sur les grandes fonctions de soutien du Mouvement.

## 9. ÉVALUATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### a. Détermination des objectifs annuels de la direction

#### *Président et chef de la direction*

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le CRGPCDM. Ce comité est présidé par le vice-président du conseil, qui assume la fonction d'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux de ce comité.

#### *Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération*

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation de sa commission Ressources humaines.

#### *Autres membres du comité de direction du Mouvement*

Les objectifs des autres membres du comité de direction sont fixés par le président et chef de la direction à l'occasion d'entretiens sur la performance avec chacun d'eux. Leur régime d'intéressement est pris en compte.

### b. Évaluation de la performance

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et leur application équitable à l'ensemble des composantes du Mouvement. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le CRGPCDM supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et chaque administrateur de la Fédération y participe de façon anonyme au moyen d'une grille établie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

## 10. ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EXTERNES

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

# MANDAT ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2014

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente.

Note : \* Administrateur indépendant  
\*\* Administrateur délégué

## COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu dix réunions, dont quatre conférences téléphoniques, en 2014.

Il est composé de sept administrateurs :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Denis Paré\*, vice-président du CA
- Yvon Vinet\*, secrétaire du CA
- Jacques Baril<sup>(i)</sup>
- Serges Chamberland\*
- Alain Raïche<sup>(i)</sup>
- Sylvie Saint-Pierre Babin<sup>(i)</sup>

(i) Ont commencé leur mandat le 12 mai 2014.

Carole Chevalier\* et Serge Tourangeau\* ont siégé jusqu'au 12 mai 2014.

## COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu six réunions en 2014.

Elle est composée de sept administrateurs :

- Denis Paré\*, président
- Michel Allard\*/\*\*
- Jacques Baril\*
- Sylvain Dessureault
- Andrée Lafortune\*, FCPA, FCA
- Serge Rousseau<sup>(i)</sup>
- Sylvie St-Pierre Babin\*

(i) A commencé son mandat le 31 mai 2014.

Denis Duguay\* a siégé jusqu'au 28 mars 2014.

## COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection, qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants, et son président possède une expertise en comptabilité.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier, de l'audit externe des états financiers des caisses du Québec de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui elle peut discuter et passer en revue certaines questions, au besoin.

## COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION (suite)

Le Bureau de la Surveillance fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection et d'audit, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. De plus, il vérifie les états financiers des caisses suivant les normes d'audit reconnues et il exprime une opinion sur ceux-ci.

Cette commission veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel. Elle a tenu neuf réunions en 2014.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- André Gagné\*, CPA, CGA, président
- Donat Boulerice\*
- Luc Forand<sup>(i)</sup>
- Pierre Levasseur\*
- Benoît Turcotte\*/\*\*

(i) A commencé son mandat le 31 mai 2014.

Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Serge Hamelin, Alain Raïche et Robert St-Aubin, FCPA, FCA, siègent comme observateurs.  
Annie P. Bélanger\* a siégé jusqu'au 31 mai 2014.

## COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement Desjardins. Elle a tenu neuf réunions, dont trois conférences téléphoniques, en 2014.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Andrée Lafortune\*, FCPA, FCA, présidente
- Michel Allard\*/\*\*<sup>(i)</sup>
- Jean-Robert Laporte\*
- Serge Rousseau<sup>(i)</sup>
- Serge Tourangeau\*

(i) Ont commencé leur mandat le 31 mai 2014.

André Gagné\*, CPA, CGA, et Johanne Perron<sup>(i)</sup> siègent comme observateurs.  
Jacques Baril\* et Sylvie Saint-Pierre Babin\* ont siégé jusqu'au 31 mai 2014.

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité dans le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération appliquées dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs de ce dernier. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu quatorze réunions, dont une conférence téléphonique, en 2014.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Denis Paré\*, vice-président du CA
- Annie P. Bélanger\*
- Carole Chevalier\*
- Yvon Vinet\*

## COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Il a tenu deux réunions en 2014.

Il est composé de quatre administrateurs :

- Denis Paré\*, vice-président du CA
- Annie P. Bélanger\*
- Carole Chevalier\*
- Yvon Vinet\*

## COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. À cette fin, elle prend connaissance des lignes directrices et des rapports des organismes de réglementation. Elle n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération, mais elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement Desjardins. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des dirigeants de la Fédération. Enfin, elle voit à la mise en œuvre des politiques de développement durable et sur l'exercice des droits de vote. Elle a tenu dix réunions, dont une conférence téléphonique, en 2014.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Monique F. Leroux, C. M., O.Q., FCPA, FCA, présidente du CA
- Marcel Lauzon<sup>(i)</sup>
- Pierre Levasseur\*
- Denis Paré\*, vice-président du CA
- Sylvie St-Pierre Babin\*

(i) A commencé son mandat le 31 mai 2014.

Denis Duguay a siégé jusqu'au 31 mai 2014.

## COMMISSION PLACEMENTS

Cette commission a un quadruple rôle. Elle doit réaliser des activités de vigie et élaborer une vision intégrée, encadrer le positionnement des portefeuilles et la répartition des actifs, assurer un suivi des stratégies et des orientations ainsi que jouer un rôle-conseil. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement Desjardins. Elle a tenu quatre réunions en 2014.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Jacques Baril\*, président
- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Pierre Levasseur\*
- Johanne Perron

Jean-Louis Gauvin, Michel Rouleau et Sylvie Larouche\* siègent comme observateurs.

## COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), ce comité a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres, qui représentent les employés, les employeurs et les retraités, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu cinq réunions, dont une conférence téléphonique, en 2014.

La Fédération représente tous les employeurs du Mouvement pour le compte du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du régime, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au régime.

Ce comité est composé de six administrateurs, de représentants des employeurs, des participants et des retraités ainsi que d'un membre externe.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration, alors que ceux des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Représentants de l'employeur provenant du conseil d'administration :

- Serges Chamberland\*, président
- Sylvie Larouche\*, vice-présidente
- Carole Chevalier<sup>(i)</sup>, secrétaire
- Jean-Robert Laporte\*
- Serge Rousseau<sup>(i)</sup>
- Benoît Turcotte\*/\*\*

(i) Ont commencé leur mandat le 31 mai 2014.

Annie P. Bélanger\* et Marcel Lauzon\* ont siégé jusqu'au 31 mai 2014.

## COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS (suite)

Représentants des participants actifs :

- Robert Bastien
- Julie Goulet
- Jérôme Mercier
- Sébastien Vallée

Représentant externe :

- Marie Hélène Noiseux\*

Représentant des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée :

- Michel-Pierre Bergeron

Observateur représentant les participants actifs :

- Dominic Laurin

Observateur représentant les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée :

- Normand Deschênes

## COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le comité de placement a le mandat d'assurer l'application de cette politique et de coordonner les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Il a tenu dix réunions, dont cinq conférences téléphoniques, en 2014.

Il est composé de cinq administrateurs et d'un membre externe :

- Sylvie Larouche\*, présidente
- Serges Chamberland\*
- Carole Chevalier<sup>(i)</sup>
- Marie Hélène Noiseux<sup>(i)</sup>
- Jean-Robert Laporte\*
- Benoît Turcotte\*/\*\*

(i) Ont commencé leur mandat le 31 mai 2014.

Réal Bellemare et Gregory Chrispin siègent comme observateurs.

Reynald N. Harpin\* et Marcel Lauzon\* ont siégé jusqu'au 31 mai 2014.

## COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES DU COMITÉ DE RETRAITE

Ce comité a pour mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Tous les ans, il recommande le profil de risque intégré au comité de retraite et émet une opinion sur la stratégie de répartition des actifs. Il émet de plus une opinion sur les dossiers d'investissement et analyse la gestion des risques du régime. Il a tenu huit réunions, dont quatre conférences téléphoniques, en 2014.

Il est composé des personnes suivantes :

- Julie Bouchard et Stéphane Bergeron, représentants de la première vice-présidence Opérations et Performance, Mouvement Desjardins
- Gregory Chrispin, vice-président, Placements et Chef de l'exploitation, Desjardins Gestion internationale d'actifs
- François Hudon, directeur, Gestion du passif, Régime de rentes du Mouvement Desjardins
- Marie Hélène Noiseux\*, experte externe du comité de retraite du Mouvement Desjardins

## COMITÉ CONSULTATIF PANCANADIEN DU MOUVEMENT DESJARDINS

Ce comité contribue au développement stratégique global du Mouvement et apporte une valeur ajoutée à ses tactiques et à ses approches relatives à son expansion au Canada et à l'étranger. Il exerce une vigie et participe à l'alimentation des initiatives pancanadiennes, dont les occasions de partenariats d'affaires. Par ses travaux, il contribue également à accroître la sensibilité du Mouvement à la diversité multiculturelle dans sa stratégie de croissance. Il a tenu quatre réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2014.

Il est composé de neuf membres :

- Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, présidente
- Jim Dinning, vice-président
- Scott Banda
- Dan Burns
- Aldéa Landry
- Marcel Lauzon
- Marie-Lucie Morin<sup>(1)</sup>
- Tracy Redies
- Camille Thériault

(1) Commencera son mandat en février 2015.

Richard Dicerni a été membre de ce comité jusqu'à sa nomination à titre de Deputy Minister of Executive Council de l'Alberta en septembre 2014.

## CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les huit membres sont des dirigeants élus indépendants du Mouvement Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Responsabilité sociale et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité des services d'inspection et de vérification de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et de ses filiales et aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique (mission et valeurs du Mouvement Desjardins), particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale, sociétés de portefeuille ou filiales) concernant la Fédération. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Il a tenu douze réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2014. Ses membres ont de plus été invités à participer au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

Il est composé de huit membres :

- Hélène Lee-Gosselin, présidente
- Isabelle Bourgeois, secrétaire
- Michel C. Bélisle<sup>(1)</sup>
- Michel Guénette
- Ronald Pichette
- Gabriel Plourde
- Lucie Tremblay
- Michel Yelle

(1) Michel C. Bélisle a siégé jusqu'au 15 décembre 2014.

## COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il a tenu vingt-et-une réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2014.

Ce comité est composé de 12 membres de la direction, dont 4 femmes (33 %) :

- **Monique F. Leroux**, C.M., O.Q., FCPA, FCA  
Présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Stéphane Achard**  
Premier vice-président et directeur général, Entreprises, Services de cartes et Monétique
- **Réal Bellemare**  
Premier vice-président, Opérations et Performance, Mouvement Desjardins
- **Denis Berthiaume**  
Premier vice-président et directeur général, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- **Guy Cormier**  
Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux particuliers
- **Marie-Huguette Cormier**  
Première vice-présidente, Marketing Mouvement, Expérience membre-client et Communications, Mouvement Desjardins
- **Normand Desautels**, CPA, CGA  
Premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, président
- **Daniel Dupuis**, CPA, CA  
Premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins
- **Louis-Daniel Gauvin**  
Premier vice-président et directeur général, Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc.
- **Josiane Moisan**  
Première vice-présidente, Ressources humaines, Mouvement Desjardins
- **Robert Ouellette**  
Premier vice-président, Technologies et Centre de services partagés, Mouvement Desjardins
- **Sylvie Paquette**  
Première vice-présidente, Assurance de dommages

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement dans les domaines suivants : exploitation; développement stratégique; gouvernance opérationnelle et suivi auprès des instances; gestion des finances et des risques; marketing, expérience membre-client et communications; performance et intégration du réseau; liaison avec le réseau, planification et suivi des développements; Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

## RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Fédération, la Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de ces composantes est présenté dans les notices annuelles de la Fédération et de la Caisse centrale Desjardins et dans le document d'information de Capital Desjardins inc., et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Ces notices annuelles et le document d'information sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil respectif de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.).

BARÈMES DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) DE LA FÉDÉRATION, DE LA CAISSE CENTRALE ET DE LA FIDUCIE DESJARDINS INC. AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CAISSE CENTRALE

	Fédération	Caisse centrale	Fiducie Desjardins inc.	Filiales
Présidence du CA <sup>(1)</sup>	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	10 000 \$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(2)</sup>	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	--
Indemnité annuelle pour un membre du CA <sup>(3)</sup>	10 667 \$	10 667 \$	10 667 \$	10 000 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(4)</sup>	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Allocation de présence pour une réunion du CA <sup>(4)</sup>	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)	1 200 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA <sup>(5)</sup>	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)	600 \$ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	2 400 \$ pour la présidence 1 200 \$ pour les membres	600 \$ (par demi-journée)
Indemnité annuelle pour la présidence d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes <sup>(3)</sup>	15 000 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour une réunion d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes	300 \$	s. o.	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

- (1) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Valeurs mobilières Desjardins inc.
- (2) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (3) Un membre du conseil de la Fédération reçoit une indemnité annuelle de 32 000 \$ pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale et de la Fiducie Desjardins inc. Ce montant est réparti également entre ces trois composantes. Cette indemnité est de 24 800 \$ pour les deux administrateurs délégués. S'y ajoute un montant de 7 500 \$ qu'ils reçoivent à titre de vice-président de leur conseil régional.
- (4) L'indemnité annuelle d'un membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels il siège au sein de la Fédération, de la Caisse centrale ou de la Fiducie Desjardins inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces trois composantes.
- (5) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous divulguons ci-dessous la rémunération individuelle touchée par les membres du conseil d'administration (CA) pour les fonctions qu'ils assument à titre d'administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale (CCD) et de la Fiducie Desjardins inc. (FD) ainsi que, s'il y a lieu, à titre de président du conseil d'une filiale.

NOM	Reçue de la Fédération, de la CCD et de la FD		Autres honoraires <sup>(1)</sup>		TOTAL 2014
	Allocations de présence	Indemnité annuelle	Allocations de présence	Indemnité annuelle	
Allard, Michel	31 326 \$	34 300 \$	1 074 \$	0 \$	66 700 \$
Baril, Jacques	39 360 \$	55 500 \$	1 840 \$	0 \$	96 700 \$
Bélanger, Annie P. (prés. du CA de DID) <sup>(2)</sup>	34 537 \$	49 000 \$	9 283 \$	18 755 \$	111 575 \$
Boulerice, Donat	29 790 \$	49 000 \$	6 879 \$	17 472 \$	103 141 \$
Chamberland, Serges	29 493 \$	49 000 \$	10 607 \$	17 000 \$	112 350 \$
Chevalier, Carole	33 543 \$	49 000 \$	3 657 \$	4 064 \$	90 264 \$
Dessureault, Sylvain	31 626 \$	34 000 \$	574 \$	0 \$	66 200 \$
Forand, Luc <sup>(3)</sup>	21 979 \$	36 665 \$	3 121 \$	2 917 \$	64 682 \$
Gagné, André, CPA, CGA	38 364 \$	68 500 \$	4 256 \$	11 500 \$	122 620 \$
Genest, Yves	30 436 \$	34 000 \$	1 084 \$	0 \$	65 520 \$
Lafortune, Andrée, FCPA, FCA	31 976 \$	68 500 \$	1 824 \$	0 \$	102 300 \$
Laporte, Jean-Robert	31 226 \$	49 000 \$	9 074 \$	7 000 \$	96 300 \$
Larouche, Sylvie	24 226 \$	49 000 \$	9 374 \$	13 500 \$	96 100 \$
Lauzon, Marcel (prés. du CA de DGAG) <sup>(2)</sup>	27 526 \$	48 161 \$	46 574 \$	33 542 \$	155 803 \$
Leroux, Monique F., C.M., O.Q., FCPA, FCA <sup>(4)</sup>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Levasseur, Pierre	38 487 \$	49 000 \$	5 133 \$	5 000 \$	97 620 \$
Paré, Denis	41 774 \$	82 000 \$	4 426 \$	0 \$	128 200 \$
Perron, Johanne	33 026 \$	34 000 \$	574 \$	0 \$	67 600 \$
Raïche, Alain	30 804 \$	34 000 \$	2 596 \$	0 \$	67 400 \$
Rousseau, Serge <sup>(3)</sup>	22 329 \$	36 665 \$	1 671 \$	2 903 \$	63 568 \$
St-Pierre Babin, Sylvie	41 916 \$	45 325 \$	984 \$	0 \$	88 225 \$
Tourangeau, Serge (prés. du CA des VMD) <sup>(2)</sup>	32 510 \$	49 000 \$	11 390 \$	28 500 \$	121 400 \$
Turcotte, Benoît (prés. du CA du FSD) <sup>(2)</sup>	30 487 \$	37 975 \$	12 933 \$	17 000 \$	98 395 \$
Vinet, Yvon (prés. du CA de DSF) <sup>(2)</sup>	36 167 \$	49 000 \$	19 633 \$	28 500 \$	133 300 \$
<b>Total</b>	<b>742 909 \$</b>	<b>1 090 592 \$</b>	<b>168 560 \$</b>	<b>207 652 \$</b>	<b>2 209 713 \$</b>

(1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins, du comité de placement du comité de retraite ou du comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins et du comité pédagogique consultatif de l'Institut coopératif Desjardins. Montants reçus aussi comme participant au Comité Grand Montréal et au Comité consultatif Mouvement Desjardins et Desjardins Société financière.

(2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF), Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).

(3) Mandat ayant débuté le 28 mars 2014.

(4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération, de la CCD et de la FD.

Denis Duguay et Michel Roy ont terminé leur mandat le 28 mars 2014.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

NOM	Allocations de présence
Bélisle, Michel C. <sup>(1)</sup>	8 600 \$
Bourgeois, Isabelle	9 200 \$
Guénette, Michel	9 200 \$
Lee-Gosselin, Hélène	16 000 \$
Pichette, Ronald	8 800 \$
Plourde, Gabriel	9 200 \$
Tremblay, Lucie	8 600 \$
Yelle, Michel	9 200 \$

(1) Michel C. Bélisle a siégé jusqu'au 15 décembre 2014.

## RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Nom	CA	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CPM	CRMD	CP CRMD	CR
Allard, Michel*/**	19/19	4/4		5/6		4/4							7/7
Baril, Jacques*	19/19	4/4	6/6	6/6		5/5				4/4			9/9
Bélangier, Annie P.*	19/19	3/4			5/5		11/14	2/2			2/2		7/7
Boulerice, Donat*	17/19	4/4			9/9								7/7
Chamberland, Serges*	19/19	4/4	10/10								5/5	10/10	9/9
Chevalier, Carole*	19/19	4/4	4/4				13/14	2/2			2/3	4/5	9/9
Dessureault, Sylvain	19/19	4/4		6/6						4/4			7/10
Forand, Luc*	15/15	2/2			5/5								9/9
Gagné, André*	19/19	3/4			9/9	9/9							7/7
Genest, Yves	19/19	3/4			4/4					4/4			8/8
Lafortune, Andrée*	17/19	3/4		5/6		9/9							8/8
Laporte, Jean-Robert*	19/19	4/4				9/9					4/5	7/10	8/9
Larouche, Sylvie*	17/19	4/4								3/4	5/5	10/10	8/8
Lauzon, Marcel*	19/19	4/4							5/5		2/2	5/5	9/9
Leroux, Monique F.	19/19	4/4	10/10				14/14		10/10				
Levasseur, Pierre*	18/19	4/4			8/9				10/10	4/4			9/9
Paré, Denis*	19/19	4/4	10/10	6/6			14/14	2/2	10/10				7/8
Perron, Johanne	19/19	4/4				9/9				4/4			6/8
Raïche, Alain	18/19	4/4	10/10		3/3								9/9
Rousseau, Serge*	15/15	2/2									3/3		8/8
St-Pierre Babin, Sylvie*	19/19	4/4	6/6	6/6		5/5			9/9				9/9
Tourangeau, Serge*	19/19	3/4	4/4			9/9							10/10
Turcotte, Benoît/**	17/19	4/4			9/9						5/5	9/10	10/10
Vinet, Yvon*	19/19	4/4	10/10				14/14	2/2					9/10

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD), conseils régionaux et conseil des caisses de groupes (CR).

Le conseil d'administration a tenu 19 journées de réunion et 4 conférences téléphoniques en 2014. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels et sont en tout temps justifiées. Lorsqu'ils s'absentent, les présidents d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue des régions et des caisses de groupes.

## RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Nom	Nombre de réunions
Bélisle, Michel C. <sup>(1)</sup>	11/12
Bourgeois, Isabelle	12/12
Guénette, Michel	12/12
Lee-Gosselin, Hélène	12/12
Pichette, Ronald	10/12
Plourde, Gabriel	12/12
Tremblay, Lucie	11/12
Yelle, Michel	12/12

(1) Michel C. Bélisle a siégé jusqu'au 15 décembre 2014.

## MEMBRES DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DU CONSEIL DES CAISSES DE GROUPES

Comme 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

2014	Nombre de réunions	Indice de présence (en %)
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	94,64
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	8	89,52
Québec-Est	7	87,18
Québec-Ouest et Rive-Sud	8	86,61
Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	9	85,21
Centre-du-Québec	9	87,32
Mauricie	9	88,28
Cantons-de-l'Est	8	88,98
Richelieu-Yamaska	9	86,01
Lanaudière	9	77,78
Rive-Sud de Montréal	10	79,75
Laval-Laurentides	9	88,72
Ouest de Montréal	8	89,08
Est de Montréal	9	79,85
Outaouais	9	93,33
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec <sup>(1)</sup>	10	94,29
Caisses de groupes	10	83,95
Ontario	7	98,10

(1) Le conseil régional de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec tient ses réunions en fonction de deux secteurs distincts.

## ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

	Nombre de représentants présents	Indice de présence (en %)
28 mars 2014	248/256	96,88
31 mai 2014	214/256	83,59
13 septembre 2014	225/256	87,89

# PRINCIPALES COMPOSANTES ET FILIALES

## Composantes et filiales importantes

## Principales activités

### CAISSES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

#### FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.  
 DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE INC.  
 CAPITAL DESJARDINS INC.  
 GROUPE TECHNOLOGIES DESJARDINS INC.  
 DESJARDINS SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.  
 Gestion de placements Desjardins inc.  
 Desjardins Société de placement inc.  
 Desjardins Gestion des opérations des produits  
 de placement inc.  
 Banque Zag (anciennement Bank West)  
 Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.  
 Valeurs mobilières Desjardins inc.  
 Fiducie Desjardins inc.  
 Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie  
*Desjardins Sécurité financière Investissements inc.*  
*Sigma Assistel inc.*  
 Qtrade Canada Inc.  
 Desjardins Groupe d'assurances générales inc.  
*Desjardins, services d'assurances générales inc.*  
*Desjardins Assurances générales inc.*  
*La Personnelle, compagnie d'assurances*  
*Certas direct, compagnie d'assurances*  
*La Personnelle, assurances générales inc.*  
 Western Financial Group Inc.  
*Western Financial Group (Network) Inc.*  
*Western Life Assurance Company*  
*Coast Capital Insurance Services Ltd.*

#### CAISSE CENTRALE DESJARDINS

#### FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS

#### LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DE L'ONTARIO

### Institutions financières coopératives

Orientation, encadrement, coordination et développement du Mouvement Desjardins  
 Courtage en épargne collective et planification financière  
 Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque  
 Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins  
 Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins  
 Société de portefeuille  
 Gestion de placements  
 Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne  
 Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que  
 de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement Desjardins  
 Institution financière  
 Gestion d'actifs  
 Courtage de valeurs mobilières  
 Garde de valeurs et services fiduciaires  
 Assurance de personnes et services financiers  
 Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance  
 Services d'assistance  
 Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine  
 Assurance de dommages  
 Courtage d'assurance, assurance de personnes et services financiers  
 Courtage d'assurance  
 Assurance de personnes  
 Courtage d'assurance

Institution financière coopérative, trésorerie du Mouvement Desjardins et agent  
financier sur les marchés

Réserve financière des caisses Desjardins

Orientation, encadrement et gestion d'activités des caisses de l'Ontario

Des renseignements supplémentaires sur les activités du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2014.

# GLOSSAIRE

## ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

## ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

## ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Actuaire nommé par le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance en vertu des lois fédérales et provinciales en matière d'assurance.

## APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

## APPROCHE INDICATEUR DE BASE

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Cette mesure correspond au produit brut annuel moyen des trois dernières années multiplié par un pourcentage fixe de 15 %.

## APPROCHE DES NOTATIONS INTERNES

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

## APPROCHE STANDARD

### - Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'Autorité des marchés financiers pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

### - Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soient le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque sur les produits de base, en fonction de règles prédéfinies tel que la taille et la nature des instruments financiers détenus.

## ASSURÉ

Personne dont la vie ou la santé est assurée en vertu d'une police d'assurance.

## AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment en ce qui a trait aux assurances, aux institutions de dépôts, à la distribution de produits et de services financiers et aux valeurs mobilières.

**BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION**

Biens gérés ou administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les clients ou les membres de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Quant aux services offerts à l'égard des biens sous gestion, ils comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés aux placements. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion ni sous administration.

**BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt et les régimes de retraite.

**CAPITAL ÉCONOMIQUE**

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

**COMPOSANTE DU MOUVEMENT DESJARDINS**

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

**CONTRAT À TERME DE GRÉ À GRÉ**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

**CONTRAT À TERME NORMALISÉ**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

**CONTRAT DE CHANGE À TERME**

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus d'avance.

**COÛT AMORTI**

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'on fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

**COUVERTURE**

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

**DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés au bilan combiné et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. Une provision collective est établie pour les pertes prévues à l'égard du total des prêts non douteux lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle. À cette fin, ces prêts sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

**ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION LIÉS AUX PRÊTS DE VALEURS**

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remettait pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffisait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

**ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

**ENTENTE DE RÉASSURANCE**

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

**ENTITÉ STRUCTURÉE**

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

**ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes.

**EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT**

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

**FILIALE**

Société dont la Fédération des caisses Desjardins du Québec détient le contrôle.

**FONDS DE COUVERTURE**

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire de ce fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qui peuvent être utilisées. Parmi les stratégies utilisées on trouve les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Fonds constitué de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif. La gestion d'un tel fonds est assurée par un tiers qui doit, sur demande, racheter les parts à leur valeur liquidative (ou valeur de rachat).

**FONDS DISTINCT**

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres.

**FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

Conformément à la définition figurant dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'Autorité des marchés financiers, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1a, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

**GARANTIE ET LETTRE DE CRÉDIT DE SOUTIEN**

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

**INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

**INSTRUMENT FINANCIER DÉRIVÉ**

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

**LETTRE DE CRÉDIT DOCUMENTAIRE**

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

**MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE**

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

**OBLIGATION**

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

**OBLIGATION SÉCURISÉE**

Obligation avec plein recours figurant au bilan émise par des institutions financières et garanties par des actifs, composés principalement de prêts hypothécaires, sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier et appartiennent à une entité structurée, hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

**OBLIGATION SUBORDONNÉE**

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

**OPTION**

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

**PART PERMANENTE OU DE CAPITAL**

Titre de capital offert aux membres des caisses.

**PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT**

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

**PERTE EN CAS DE DÉFAUT**

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

**POINT DE BASE**

Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent (0,01 %).

**POLICE**

Document écrit qui constate l'existence d'un contrat d'assurance ou de rentes et qui en énonce les stipulations et les conditions.

**PRESTATION**

Montant versé par un assureur en vertu d'une protection d'assurance vie, d'assurance salaire ou d'assurance accident-maladie. Selon le cas, la prestation est versée au titulaire de la police, à l'assuré ou au bénéficiaire désigné. Dans le cas d'un régime de retraite, ce terme correspond aux droits qu'un participant a acquis en vertu de sa participation au régime.

**PRÊT DOUTEUX**

Prêt, à l'exception du solde d'une carte de crédit, dont le recouvrement est incertain en raison d'une détérioration de la qualité du crédit. Un prêt est classé comme douteux lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues; le paiement de l'intérêt ou du capital est en souffrance depuis 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

**PRÊT HYPOTHÉCAIRE DE CATÉGORIE ALT-A**

Prêt octroyé à un emprunteur dont la documentation relative aux revenus n'est pas standard.

**PRÊT HYPOTHÉCAIRE RÉSIDENTIEL À RISQUE**

Prêt octroyé à un emprunteur présentant un profil de risque de crédit élevé.

**PRIMES BRUTES SOUSCRITES**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

**PRIME D'ASSURANCE**

Paiement que le titulaire de police est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

**PRIME DE RENTE**

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

**PRIMES NETTES ACQUISES**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

**PROBABILITÉ DE DÉFAUT**

Probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

**PROVISION COLLECTIVE**

Provision constituée à l'égard des portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle et qui sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

**PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS**

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes prévues sur le portefeuille de prêts. Des provisions individuelles et une provision collective s'ajoutent à la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

**PROVISION INDIVIDUELLE**

Provision spécifique constituée à l'égard d'un portefeuille de prêts qui, de l'avis du Mouvement Desjardins, présente des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

**RATIOS DE FONDS PROPRES**

Fonds propres de la catégorie 1a, fonds propres de la catégorie 1 et total des fonds propres réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers, qui sont fondées sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

**RÉGIME DE RETRAITE**

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient d'une prestation de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

**RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES**

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

**RÉSULTATS TECHNIQUES**

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

**REVENU NET D'INTÉRÊTS**

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

**RISQUE D'ASSURANCE**

Incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

**RISQUE DE CHANGE**

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

**RISQUE DE CONTREPARTIE ET D'ÉMETTEUR**

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

**RISQUE DE MARCHÉ**

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

**RISQUE DE RÉPUTATION**

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

**RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

Risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

**RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE**

Risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques applicables à ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation ou des recours.

**RISQUE OPÉRATIONNEL**

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.

**RISQUE STRATÉGIQUE**

Risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

**RISTOURNE**

Excédents affectés en fonction du volume des affaires réalisées par un membre donné avec sa caisse.

**STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER**

Prêt accordé à une grande société ou à une société de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés de la même industrie.

**SWAP**

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

**TAUX DE MORBIDITÉ**

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

**TAUX DE MORTALITÉ**

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

**TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF**

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

**TITRE À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Valeur mobilière détenue à court terme aux fins d'arbitrage.

**TITRE ADOSSÉ À DES ACTIFS FINANCIERS**

Titre créé au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

**TITRE ADOSSÉ À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES**

Titre créé au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

**TITRE HYPOTHÉCAIRE ADOSSÉ**

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

**TITRISATION**

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

**VALEUR À RISQUE**

Estimation de la perte potentielle, sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

**VALEUR À RISQUE EN PÉRIODE DE TENSION**

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

**VALEUR MOBILIÈRE EMPRUNTÉE OU ACQUISE**

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**VALEUR MOBILIÈRE PRÊTÉE OU VENDUE**

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**VALEUR MOBILIÈRE VENDUE À DÉCOUVERT**

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.



Coopérer pour créer l'avenir